

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

## COMPTE RENDU

## SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 2025

Approuvé

**Étaient présents :**

M. Cyrille PIERRE, président

**Membres titulaires :**

**Représentation parlementaire :**

**Pour le Sénat :**

Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénatrice  
M. Ronan LE GLEUT, Sénateur

**Pour l'Assemblée nationale :**

Mme Dieynaba DIOP, Députée (en distanciel)

**Représentation du ministère chargé des Affaires étrangères :**

Mme Anne GRILLO  
M. Emmanuel LEBRUN-DAMIENS  
Mme Clarisse GERARDIN  
M. Thomas WAGNER  
Mme Sophie BUIS  
M. Alexandre MOROIS  
M. François PENGUILLY  
Mme Sophie BUIS  
Mme Pascale GAY-GRESSIN  
M François PENGUILLY  
Mme Christelle CHATRIAN-GOMEZ

**Représentation du ministère chargé de l'Éducation nationale et de la jeunesse :**

M. Emmanuel DE TOURNEMIRE (Représentant de Mme Nathalie NIKITENKO, titulaire)

**Représentation du ministère chargé du budget**

M. François DESCHAMPS (Représentant M. Louis PASQUIER de FRANCLIEU)

**Représentation du ministère chargé de la fonction publique (DGAFP) :**

M. Anis MALOUCHE - en distanciel- (Représentant de Mme Faustine BENTABERRY)

**Représentation des Français à l'étranger non-membre de l'Assemblée des Français à l'étranger**

Mme Mélanie MONTINARD

**Représentation de l'Assemblée des Français de l'Étranger :**

M. Frédéric CHAUVEAU

**Représentation des organismes gestionnaires d'établissements conventionnés :**

**Pour la MLF :**

M. Jean-Marc MERRIAUX

**Pour la FAPEE :**

M. Brice BULTOT

**Représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger :**

Au titre de la FAPEE :

M. Brice BULTOT

Au titre de la FCPE :

M. Moulay Driss EL ALAOUI

Au titre de l'UNAPE :

M. Taoufiq FECHTALI

**Représentants du personnel :**

Au titre de la FSU :

Mme Clémence CHAUDIN

M. Patrick SOLDAT

M. Gauthier ACKERMANN

Au titre de l'UNSA-Éducation :

M. Boris FAURE

M. Jean DAYET

Au titre du CFDT :

M. Frédéric COSTE

**Représentation des experts qualifiés sans voix délibérative :**

Pour l'association des anciens des lycées français dans le monde (Union-ALFM) :

M. Ahmed MERNISSI

Pour l'association nationale des écoles françaises à l'étranger (ANEFE) :

M. François NORMANT (en distanciel)

M. Michel MONSAURET

Pour l'association des Français langue maternelle (FLAM) :

Mme Anne HENRY-WERNER

Sont présents avec voix consultative :

Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE, directrice générale de l'AEFE

Mme Caroline ARNAUD, agent comptable principal de l'AEFE

M. Guillaume TALON, contrôleur budgétaire et comptable du CBCM du MEAE

M. Michel SMANIOTTO, chef du département de contrôle budgétaire du CBCM du MEAE

Personnels des services instructeurs de l'AEFE :

Mme Clotilde FAYET, Secrétaire générale

Mme Madeleine CLANET, Secrétaire générale adjointe

Mme Raphaëlle DUTERTRE, Secrétaire générale adjointe

M. Jean-Paul NEGREL, Directeur général adjoint

Mme Anne BETRENCOURT, Directrice des affaires financières

M. Bruno VALERY, Directeur du développement et de l'accompagnement du réseau

M. Sébastien MOUROT, Directeur adjoint de l'enseignement de l'orientation et de la formation

M. Bernard PUJOL, Directeur des ressources humaines - Nantes

Procurations :

M. Thomas WAGNER porte la procuration de M. David IZZO

M. Emmanuel de TOURNEMIRE porte la procuration de Mme Sophie TARDY

Monsieur Emmanuel LEBRUN-DAMIENS porte la procuration de M. Donato GIORGI

**Membres suppléants sans voix délibérative et sans prise de parole :**

Pour la FSU :

M. Franck PAJOT

Pour la CFDT :

Mme Pascale CANOVA

Pour l'Assemblée des Français de l'Étranger :

M. Martin BIURRUN

Pour les Français à l'étranger, non membre de l'Assemblée des Français à l'étranger :

M. Franck FERRARI (en distanciel)

**Sont présents en qualité d'expert :**

À la demande du CFDT :

M. Alain SCHNEIDER

À la demande de la FSU :

M. Franck PAJOT

À la demande de la FAPEE :

Mme Mélissa NACHTIGAL

**Sont présents en qualité d'expert sans voix délibérative :**

M. Michel MONSAURET

M. Ahmed MERNISSI

Mme Anne HENRY-WERNER

M. Franck PAJOT

## Ordre du jour

CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COMPTE RENDU

#### SEANCE DU JEUDI 13 MARS 2025

<b>Ordre du jour</b>	<b>3</b>
I. Points introductifs d'actualité (Information)	14
a. Direction générale de la mondialisation	14
b. L'AEFE	16
c. Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale	19
d. Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse	20
II. Compte rendu de la séance du 28 novembre 2024 (Délibération)	21
III. Contrats et conventions signés par la directrice générale (information)	22
IV. Compte financier 2024 (Délibération)	23
V. Nomination des membres du comité d'audit (Délibération)	35
VI. Protocoles transactionnels - Lycée Jean Mermoz de Dakar (Délibération)	35
VII. Protocole transactionnel Lycée Descartes à Rabat (Délibération)	36
VIII. Contribution 2025 au frais de fonctionnement du réseau - Lycée Winston Churchill à Londres (Délibération)	37
IX. Ecole Internationale française de Sharjah - convention (Délibération)	39
X. Evolution des taux de PRRD année 2025/2026/2027 - Lycée de Dublin (Délibération)	41
XI. Dons et legs 2025 – Lycées de Vienne et de Munich (Délibération)	41
a. Lycée français de Vienne	41
b. Lycée Jean Renoir de Munich	42
XII. Remise gracieuse (Délibération)	42
XIII. Questions diverses (Information)	43

*La séance est ouverte à 9 heures 37 par le PRÉSIDENT.*

Le PRÉSIDENT accueille chaleureusement les administrateurs et se réjouit de voir une affluence aussi importante, une première depuis son arrivée. Soucieux d'assurer une écoute attentive, des échanges ordonnés et une qualité d'enregistrement optimale, il appelle chacun à faire preuve de discipline en prenant la parole et à rappeler systématiquement son identité. Il présente également les excuses de l'AEFE concernant les conditions d'accueil et les contraintes d'espace, tout en assurant les participants que de nouveaux locaux, plus vastes et confortables, seront prochainement aménagés.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, en particulier aux représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Honoré de la présence de Madame Anne GRILLO, nouvelle directrice générale de la mondialisation, le PRÉSIDENT met en avant la richesse de son parcours diplomatique et son engagement au service de l'AEFE.

Le PRÉSIDENT souligne l'assiduité des parlementaires et les remercie pour leur engagement. Il rappelle que tous les établissements publics n'ont pas la chance de pouvoir compter sur de véritables experts du domaine.

Il procède à la présentation des nouveaux membres du Conseil d'administration, en tant que représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

- Madame Anne GRILLO, directrice générale de la mondialisation
- Monsieur Thomas WAGNER, sous-directeur des moyens et des opérateurs

En tant que représentants du ministère chargé de l'Éducation :

- Madame Dominique MARCHAND, cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), excusée et sans représentant en présentiel, mais avec un membre porteur de sa procuration.

En tant que représentants des parents d'élèves :

- M. Taoufiq FECHTALI, nouveau président de l'UNAPE, en remplacement de M. Sabri KHELIF
- Mme Monique MARTINEZ, suppléante, en remplacement de M. Mohammed ROUDIES (en distanciel)

En tant que représentant de l'ANEFE :

- M. Michel MONSAURET, secrétaire général de l'ANEFE

Le PRÉSIDENT *procède à l'appel des membres présents.*

*Le quorum est atteint.*

*Mme FAYET est désignée secrétaire de séance.*

Le PRÉSIDENT indique que l'ordre du jour comprend 13 points, dont un nombre important de délibérations. Avant de passer aux déclarations liminaires, il le soumet à l'approbation du conseil d'administration et ouvre la possibilité d'interventions.

M. SOLDAT interpelle le PRÉSIDENT pour rappeler qu'au dernier CA du 28 novembre, la FSU avait demandé des informations sur la situation de Londres en lien avec le dossier de la TVA.

Il souligne que l'AEFE s'était engagée à transmettre ces éléments aux administrateurs, mais que cela n'a pas encore été fait. Il précise qu'il souhaite simplement signaler ce point, tout en indiquant que le fond du dossier sera abordé ultérieurement.

Le PRÉSIDENT prend acte de cette remarque et indique que la question sera traitée lors des « questions diverses », précisant que les réponses aux questions écrites seront transmises ultérieurement. Il invite ensuite à d'éventuelles autres observations avant de procéder au vote.

La Secrétaire générale confirme que la réponse à la situation de Londres sera lue après.

*Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour.*

Le PRÉSIDENT rappelle que le CA doit achever l'examen de l'ordre du jour dans la matinée. Il s'enquiert d'éventuelles déclarations liminaires et appelle à la concision afin de garantir un bon déroulement des travaux, tout en préservant la clarté et la pertinence des interventions.

Mme CONWAY-MOURET remercie le PRÉSIDENT et donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

*Madame la Directrice,*

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,*

*Chers collègues,*

*Je souhaite attirer votre attention sur plusieurs points qui, à mes yeux, nécessitent une réflexion collective et des réponses concrètes.*

*1. Le premier point concerne la diminution des moyens budgétaires et humains de l'AEFE*

*La loi de finances pour 2025 a acté la baisse du budget de l'Agence de 14 millions d'euros et la suppression de 15 ETP.*

*Face à cette coupe budgétaire, il semblerait qu'un travail de carte scolaire ait été mené afin d'identifier 50 ETP supplémentaires qui ne seront pas pourvus à la rentrée prochaine (cf. rapport d'information de la CAED sur le programme 185).*

*Ces postes seront-ils bel et bien gelés ? Le cas échéant, dans quels établissements ?*

*2. Le deuxième point concerne la limitation de la durée des contrats des détachements à six ans*

*De nombreux élus et syndicats s'inquiètent de l'arrivée à son terme de la première période de 6 ans de détachement, après la réforme intervenue en 2019.*

*Du côté des personnels, nombre d'entre eux souhaiteraient poursuivre leur carrière à l'étranger. Du côté de l'Agence, cette limitation va engendrer un vaste mouvement au sein des effectifs.*

*Beaucoup plaident pour l'allongement du temps de séjour à l'étranger, et ce pour plusieurs raisons :*

- ⇒ Un « turn-over » important nuit à la stabilité des équipes pédagogiques dans les établissements ;
- ⇒ La perspective d'un séjour limité décourage de nombreux enseignants titulaires potentiels de s'engager dans une mission à l'étranger, alors que certains établissements rencontrent déjà d'importantes difficultés en matière de recrutement.

*Au vu des demandes d'aménagements, de dérogations, voire d'abrogation qui émanent de toutes parts, ne serait-il pas opportun de mettre en place un groupe de travail sur cette problématique ?*

*3. Le troisième point que je souhaiterais aborder concerne la diminution du nombre d'élèves boursiers  
Alors que le nombre total d'élèves dans le réseau de l'AEFE est passé de 357 989 en 2020/2021 à 392 303 en 2023/2024, le nombre d'élèves boursiers est passé de 29 713 en 2020/2021 à 20 575 en 2023/2024.*

*L'AEFE explique cette diminution par une instruction plus rigoureuse des dossiers, avec le renforcement des vérifications sur le niveau de vie des demandeurs. La lourdeur et la complexité de la procédure dissuaderait les potentiels bénéficiaires de quotités réduites de déposer un dossier.*

*En tout état de cause, cette situation risque à terme d'impacter la mixité sociale au sein de nos établissements français à l'étranger, qui est pourtant le principe cardinal de notre système éducatif.*

*L'Agence a-t-elle examiné plus en détail les causes de cette baisse des bourses scolaires ? Quelles solutions sont envisagées pour garantir l'accès aux bourses pour les familles qui en ont besoin ?*

*4. Enfin, je voudrais aborder le problème récurrent de l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL)  
Je suis régulièrement saisie des difficultés liées au montant insuffisant de cette indemnité, qui ne permet pas toujours à nos enseignants de vivre dans des conditions décentes dans certaines zones où le coût de la vie est élevé, plus particulièrement avec l'inflation mondiale.*

*Les conditions de rémunération sont pourtant un facteur essentiel pour assurer le recrutement et la fidélisation de nos personnels, si nous voulons préserver l'attractivité de notre réseau et garantir un service public d'enseignement de qualité à l'étranger.*

#### Conclusion :

*Ces trois enjeux sont au cœur de la pérennité de notre réseau éducatif : ils concernent non seulement les conditions de travail de nos enseignants, la qualité de l'enseignement que nous offrons à nos élèves à l'étranger, mais aussi l'attractivité pour les familles.*

*Je vous remercie.*

M. LE GLEUT donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

*Merci Monsieur le Président,*

*Mon intervention sera extrêmement brève et portera uniquement sur un point.*

*Dans son discours de l'Assemblée, le Président de la République a fixé un cap, le Cap 2030, gérer 350 000 élèves, l'objectif de doublement à 700 000, ce discours qui est un discours ambitieux, une vision, et qui, a amené tous les acteurs à s'engager pour qu'il y'ait davantage d'élèves et, en ce sens c'est à saluer.*

*La réalité du terrain et notamment les années COVID ont fait que, à la rentrée de cette année il y'a 400 000 élèves.*

*Il y'a bien une progression mais évidemment nous ne sommes pas au rythme.*

*J'entends certains prôner l'idée qu'il conviendrait dans le calcul, d'y ajouter les établissements Label France- Éducation, je considère qu'il s'agirait un tour de passe-passe et en réalité d'une manœuvre de communication pour cacher la réalité.*

*Voilà ce que je voulais partager avec vous.*

Mme HENRY WERNER donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

*Les associations FLAM – Français langue maternelle – sont actuellement en train de préparer leurs dossiers de demandes de subvention (Aide au démarrage, Projet, rencontre régionale entre associations) qui doivent être déposés d'ici le 24 mars et sont très inquiètes.*

*En effet, l'enveloppe annoncée dans le budget initial, à savoir 500 000 EUR, ne suffira sans doute pas à couvrir les demandes.*

*Pour rappel, en 2022, le ministre des Français de l'étranger avait décidé de porter ce budget à 1 million. Nous sommes tous parfaitement conscients des fortes réductions qui frappent actuellement les budgets de l'Action extérieure de l'État. Néanmoins, une coupe de 50 % nous paraît disproportionnée par rapport à la baisse globale de ces budgets.*

*Comme l'a montré l'an dernier la Rencontre mondiale des associations FLAM le réseau des associations FLAM, qui repose très majoritairement sur du bénévolat, est extrêmement vivant, dynamique et motivé à se développer. Depuis 3 ans, la Fédération FLAM Monde l'aide à se structurer pour mieux servir les besoins de familles françaises à l'étranger dont les enfants ne sont pas scolarisés dans le réseau des établissements AEF.*

*Il serait très regrettable de freiner cet élan. Et nous souhaitons donc voir ce budget rehaussé, au moins au niveau consommé l'année précédente, soit env. 800 000 EUR. Nous avons déjà formulé cette requête auprès de vos instances et nous espérons être entendus.*

*Merci !*

M. BULTOT donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

*Monsieur le président,  
Madame la directrice générale,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs,*

*Au cours des dernières séances de ce conseil d'administration, la FAPEE avait réitéré par deux fois ses propositions de collaboration quant aux réflexions à mener sur l'avenir des bourses scolaires ainsi que sur les travaux portant sur les dispositions relatives au conventionnement et leurs possibles évolutions.*

*Je souhaite porter à la connaissance de cette assemblée qu'au cours des derniers mois, nos suggestions ont été suivies d'effet dans la pratique et nous nous félicitons des différentes voies de concertation qui se mettent en place. Qu'elles soient en relation directe avec les services de l'Agence ou indirectement dans le cadre d'autres initiatives publiques.*

*Sur le sujet de la convention d'abord.*

*Sur la base des premiers échanges, nous pensons qu'un travail soutenu permettra de proposer rapidement de nouveaux modèles, adaptés aux réalités auxquelles se confrontent comités de gestion et équipes de direction.*

*Du petit établissement qui a besoin de conventionner ou de reconventionner pour se stabiliser et se développer, aux établissements de taille plus importante, dont le fonctionnement fait des dispositions communes de l'actuelle convention une base certes solide, mais insuffisante.*

*Nous mobilisons actuellement les membres de la FAPEE organismes de gestion parentale pour contribuer à la mise à jour du guide du bon usage de la convention correspondant aux pratiques les plus actuelles. Notre participation récente et active aux séminaires de gouvernance de l'AEFE, ainsi que le colloque organisé par notre Fédération à Shanghai le mois dernier et qui a rassemblé plusieurs membres gestionnaires de la FAPEE, sont des manifestations dont les enseignements permettent de contribuer aux débats avec des éléments d'actualité et pertinents.*

*En relation avec l'aide à la scolarité,*

*Nous applaudissons le lancement par le ministre délégué aux Français de l'étranger des Assises de la protection sociale, auxquelles notre participation a été sollicitée et que nous avons eu grand plaisir à confirmer.*

*Nous espérons évidemment que la partie dédiée aux bourses scolaires et AESH répondra à nos appels pour une réelle réflexion sur l'évolution du système. Au cours de l'année 2024, la Fapee avait organisé un webinaire « Regards croisés » dédié à cette thématique et pour lequel nous avions sollicité le concours de l'Agence, sans qu'à cette période une collaboration n'ait pu aboutir. De nombreuses pistes sont néanmoins ressorties de cet échange entre les administrateurs de la FAPEE et des élus. Des éléments que nous avons précieusement conservés et qui vont s'avérer utiles à rappeler dans le cadre des Assises, comme dans celui du groupe de travail prévu à l'Agence.*

*En vue de ces travaux, un constat que je souhaitais toutefois mettre en évidence en avant-première, dans la mesure où il nécessite certainement une étude approfondie. Le nombre de bourses AESH dans les établissements partenaires - qui comptent désormais plus de la moitié des effectifs du réseau - illustre une de nos inquiétudes majeures. Avec 52% des effectifs du réseau, les établissements partenaires ne reçoivent que 18% des bourses AESH. Les hypothèses « évidentes » avancées se résument à deux facteurs : dans la masse des établissements partenaires plusieurs ne sont aucunement inclusifs.*

*Plusieurs autres (ou les mêmes) comptent dans leurs effectifs très peu d'élèves français (qui a fortiori sont les seuls destinataires possibles des bourses).*

*Nous sommes bien placés, à la FAPEE pour savoir qu'il existe différents types d'établissements partenaires, même si nous sommes bien plus proches de ceux bénéficiant d'une gestion associative, et que donc ces données brutes et hypothèses invoquées nécessitent une analyse plus fine. Nous pensons cependant que les principes qui nous rassemblent dans le giron de l'Agence et tout particulièrement le socle commun de l'homologation devraient contribuer à davantage incarner la mission de développement de l'enseignement français à l'étranger.*

*Au titre des évènements marquant qui ont fait se mobiliser et réagir les membres de la FAPEE et certains collectifs de parents en particulier ; nous n'avons pu que nous alarmer de l'incident survenu dans un EGD du réseau en janvier dernier, et qui selon les faits qui nous ont été rapportés ont mêlé l'inventaire des impayés sur les frais de scolarité avec la conduite hors des classes des élèves concernés. Il ne s'agit pas ici de pointer un établissement — mais de comprendre comment de jeunes élèves peuvent être impliqués directement, et sans n'y rien pouvoir, dans les questions financières entre l'Agence et leurs familles. Je sais que nous avons formulé une question diverse à ce sujet, nous sommes attentifs la réponse apportée et nous devons certainement poursuivre les échanges en conséquence.*

*Une parenthèse d'ailleurs, aux sujets des questions diverses, que j'ouvre à la réflexion du collectif rassemblé aujourd'hui, à ma lecture attentive des questions diverses, j'en regroupe un nombre certain entre deux catégories :*

- 1) Celles qui relèvent de cas particuliers d'établissements et qui semblent traduire un problème d'accès à la tutelle, un manque de dialogue ou d'écoute, pour obtenir une réponse directement auprès d'elle.*
- 2) Celles qui finalement appellent des réponses prennent la forme d'indicateurs dont dispose l'Agence et qui méritent d'être communiqués tant ils sont illustratifs.*

*Trouvons un meilleur destin à ces deux regroupements de questions, nous aiderons des établissements à débloquer plus rapidement des situations manifestement ralenties.*

*Enfin, au chapitre des demandes d'action formulées par la FAPEE et pour lesquelles des développements concrets pourront intervenir, je m'en permets deux nouvelles :*

- 1) Des membres de notre fédération, gestionnaires d'établissements partenaires nous partagent qu'ils entrevoient des difficultés de recrutement dans le cadre de la réintégration des personnels frappés par le cap des 6 ans de détachement. Même si les effets de la circulaire de 2019 étaient attendus, le rappel des enseignants en particulier se fait à marche forcée et à sens unique. Pour le dire très simplement, les mouvements de retour vers la France sont cadrés très directement et très administrativement. Mais aucune disposition n'existe pour faciliter leur « remplacement » dans une réflexion plus long terme. Les Conseils d'administrations employeurs des contrats locaux s'inquiètent également de la dilution dans leurs effectifs de la représentation des enseignants et personnels de direction sous régime de détachement.  
*La machine est-elle grippée ou les rouages sont-ils irrémédiablement décalés ?  
Nous avons collectivement besoin d'une série d'action allant jusqu'aux services de la DGRH du ministère de l'Éducation nationale pour encadrer les mouvements depuis et vers les partenaires.  
Ne serait-ce que pour que chacun soit conscient des vraies règles du jeu.**

*La vertu du renouvellement des effectifs dans les EFE passe aussi par les perspectives qui sont offertes aux personnels de l'éducation nationale dans l'ensemble du réseau.*

- 2) *Mes échanges des derniers jours avec plusieurs parties prenantes de l'enseignement Français à l'Etranger m'ont convaincu de la nécessité d'un inventaire des innovations stratégiques portées par les organismes gestionnaires.*

*Nous qui représentons la gestion parentale, ainsi que les autres opérateurs - en particulier ceux revêtant une forme associative qui gèrent des établissements à travers le monde - devraient faire l'objet d'une consultation sous l'égide de l'agence afin de mener une réflexion sur la manière de valoriser l'enseignement à la française, ainsi que sur les développements et innovations permettant de maintenir attractifs les établissements Français à l'étranger qui doivent faire face à une concurrence internationale croissante.*

M. FAURE donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

*Dissuader en s'armant. Voilà le pari des bombes et des blindés et voici le pari du feu nucléaire. La France s'arme et l'Europe se prépare à se défendre. Et déjà les chiffres donnent le tournis de ces grandes manœuvres militaires*

*800 milliards pour les marchands de canon, pour les fabricants d'avion, 800 milliards pour les armes les plus sophistiquées. Le pouvoir n'a jamais été aussi HARD. La force si sûre d'elle-même. Pendant que résonnent les appels au patriotisme. Aux armes citoyens, formez vos bataillons, préparez vos contributions financières chers contribuables et épargnants.*

*L'UNSA croit pouvoir l'affirmer sans se tromper : Ici il n'y a que des patriotes autour de cette table. Notre patrie commune, c'est l'éducation, et nous sommes tous prêts à la défendre chèrement. Car elle permet de gagner des batailles invisibles, sans tambour ni trompette, dans le silence des salles de classe à peine troublé par le cliquetis des tablettes.*

*L'AEFE, c'est un milliard de budget au service d'une autre forme de dissuasion. Celle des armes de la raison, celle des lumières qui sont capables de terrasser les obscurantismes, celle des armées d'enseignants et de personnels d'éducation qui, ne marchent certes pas toujours au pas, mais qui permettent de faire régner ou de contribuer à la paix durable entre les peuples*

*Notre budget et nos résultats devraient compter au titre de l'effort de guerre, la guerre contre l'ignorance, la guerre contre les nationalismes et pour l'internationalisme*

*Alors bien sûr nous regretterons une fois de plus que le recul des subventions publiques soit compensé par des hausses de tarif car ce n'est jamais une bonne nouvelle que le prix de l'éducation augmente quand l'imbécillité, elle, est toujours si bon marché.*

*Nous croyons au pouvoir doux qui adoucit sinon les mœurs au moins les élans guerriers. Ce pouvoir doux qui oblige les hommes et les femmes à se faire face pour mieux coopérer.*

M. ACKERMANN donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

*Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,*

L'opérateur public poursuit sa périlleuse entreprise d'auto destruction que la FSU dénonce inlassablement.

*C'est une posture qui abîme notre réseau, maltraite des personnels pourtant dévoués et nuit à un outil d'influence majeur comme aux valeurs portées par notre système éducatif public.*

*Dans un monde où les grands équilibres internationaux sont mis à mal, une ambition éducative à la hauteur des enjeux est cruciale, y compris au nom de la diplomatie d'influence. L'opérateur public et ses personnels ont un rôle clé à jouer dans la transmission des valeurs.*

*Commençons par le dialogue social qui doit retrouver tout son sens. Les personnels aussi doivent être respectés. Il faut mettre un terme à la saignée des fermetures de postes de détachés et suspendre le bornage des détachements à 6 ans. Il faut avancer rapidement sur la revalorisation de l'ISVL/ICCVL ainsi que sur une réforme de l'Avantage familial. De même, pour les personnels de droit local, il faut impérativement atteindre une prise en charge à 100% des frais de scolarité de leurs enfants.*

Vous continuez à fragiliser le réseau historique alors qu'il doit être soutenu.

*Il faut revenir aux fondamentaux et lui rendre la priorité. Nous en sommes loin :*

*L'AEFE décide de ne plus éditer la totalité des postes susceptibles d'être vacants avec les conséquences prévisibles de cette procédure sur les établissements et sur le recrutement. Ce dispositif permettra de geler in fine un maximum de postes avant de les supprimer.*

*La FSU combattra toujours les contraintes budgétaires guidées par des injonctions libérales et luttera toujours pour les missions de service public d'éducation à l'étranger. Depuis lundi, la FSU a enclenché une série **d'actions syndicales dans le réseau**, les collègues se mobilisent pour exprimer leur mécontentement et cela ne fait que commencer.*

Quand la Direction de l'Agence va-t-elle comprendre les enjeux et remettre ses personnels au cœur de ses missions ?

M. EL ALAOUI donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,  
Madame la Directrice Générale de l'Agence,  
Mesdames les Administratrices, Messieurs les Administrateurs,  
Mesdames, Messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour le deuxième Conseil d'Administration de l'année scolaire 2024-2025, à un moment où l'inquiétude des familles du réseau atteint son maximum face à la marchandisation de l'éducation et du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Cette inquiétude devient de plus en plus pesante dans de nombreux établissements en gestion directe qui doivent fonctionner la rentrée prochaine à périmètre constant et avec un effectif limité tant que la problématique des projets immobiliers n'est pas réglée.

Au nom des parents d'élèves du réseau, la FCPE tient à exprimer avec force notre profonde inquiétude et notre colère face à la situation critique multidimensionnelle que traverse aujourd'hui le réseau AEFE et en particulier les établissements en gestion directe. Certes, ce réseau unique au monde, qui scolarise cette année près de 400 000 élèves dans 600 établissements homologués dans 138 pays, incarne l'excellence éducative et les valeurs universelles de la France. Pourtant, il est aujourd'hui menacé par des défis majeurs qui compromettent son avenir et sa mission.

Pour cette croissance annoncée, la FCPE est attachée à la distinction suivante : l'enseignement français à l'étranger n'est pas l'enseignement du français à l'étranger. Les élèves doivent y retrouver la continuité du service public du système éducatif français mais aussi et surtout les valeurs humanistes universelles que prône et véhicule ce modèle éducatif.

Face aux restrictions budgétaires imposées par l'État, couplées à la suppression des postes d'enseignants détachés, des conséquences dramatiques transpercent le réseau.

Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, depuis des années, les familles du réseau dénoncent une hausse exponentielle des frais de scolarité, devenus l'unique variable d'ajustement pour compenser les restrictions budgétaires. Ces augmentations répétées fragilisent les budgets des établissements et des familles et menacent l'accessibilité, la mixité sociale et la mixité scolaire, pourtant au cœur des valeurs portées par l'AEFE.

En effet, il est devenu urgent pour la tutelle d'innover et de proposer toutes les pistes de réflexion pour mettre en place des mécanismes de régulation dans le but de limiter les hausses ou stabiliser et geler les frais de scolarité à la charge des parents, sans pour autant dégrader ni la qualité de l'enseignement ni les salaires des personnels de l'éducation.

Par ailleurs, la situation des enseignants détachés et des recrutés locaux est préoccupante. Le désengagement programmé et progressif de l'État, avec les dernières suppressions de postes de détachés et leur remplacement par des recrutés locaux, alourdit la charge financière des établissements et, par ricochet, celle des familles. Cette politique met en péril la qualité de l'enseignement et la stabilité des équipes pédagogiques, tout en éloignant le réseau de ses valeurs d'inclusion et d'égalité des chances.

Comme évoqué en introduction, la problématique des projets immobiliers gelés, faute de financement, aggrave encore la situation, laissant certains établissements en gestion directe dans un état de délabrement qui nuit à leur attractivité et à leur capacité à offrir un environnement éducatif de qualité moderne et sécurisé répondant aux attentes des élèves, des familles et de toute la communauté éducative.

Certes, les bourses scolaires essentielles pour garantir l'accessibilité de l'enseignement français à l'étranger à de nombreuses familles expatriées, font l'objet de réformes pour simplifier les démarches et accélérer les versements. Cependant, des retards et des inégalités se prolongent dans certaines régions mettant en difficulté les établissements et les familles concernées. Malgré les efforts déployés, à aujourd'hui le système retenu demeure inadapté à la réalité du terrain et persiste à exclure les familles les plus modestes.

Dans ce contexte général, les parents d'élèves, acteurs essentiels de la communauté éducative, perdent confiance. Ils déplorent une dégradation de la qualité de l'enseignement, un manque de visibilité sur l'avenir du réseau AEFE et les incertitudes quant à la pérennité de certains établissements en gestion directe les inquiètent profondément. Avec l'absence de consultation dans les décisions qui les concernent, ils restent dans l'expectative, sans réponses claires rassurantes sur les orientations stratégiques et financières. Ce silence nourrit un sentiment d'abandon.

Pourtant, les familles contribuent financièrement au fonctionnement des établissements et sont les premiers défenseurs des valeurs portées par l'AEFE. Nous attendons donc des réponses claires, des engagements concrets et une véritable écoute de nos préoccupations. Nous exigeons une transparence totale sur les décisions prises et sur les mesures envisagées pour assurer une continuité pédagogique de qualité.

A la FCPE, nous refusons que les familles soient les otages financiers d'un système en crise. Nous refusons que l'éducation de nos enfants soit sacrifiée sur l'autel des économies budgétaires. Nous refusons que les valeurs de la mixité sociale, la mixité scolaire, d'excellence éducative et d'ouverture internationale, qui font la force du réseau AEFE, soient compromises.

Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Mesdames et Messieurs, à la FCPE, nous réaffirmons que l'AEFE doit rester le seul opérateur public qui ait l'expertise et la capacité de faire vivre, développer et pérenniser le cadre général de ce réseau unique au monde. Pour remplir son contrat d'objectifs, et accomplir ses différentes missions, la FCPE exige :

- Un réengagement de l'État pour garantir des moyens humains et financiers suffisants pour atteindre d'une part le CAP 2030 et d'autre part pour assurer la pérennité des établissements en gestion directe colonne vertébrale du réseau AEFE.
- Une stabilisation immédiate des frais de scolarité pour préserver l'accessibilité du réseau à toutes les familles et sans compromettre la qualité de l'enseignement.
- Une transparence totale sur les budgets et les orientations stratégiques de l'AEFE.
- Le déblocage des projets immobiliers pour moderniser les infrastructures, maintenir l'attractivité des établissements en gestion directe et les préserver de la concurrence éducative galopante.
- Une consultation régulière et effective des parents et des enseignants dans les décisions qui les concernent.

Pour conclure, l'enseignement français à l'étranger vaut largement l'investissement consenti par la France. Plus encore, il lui apporte un retour inestimable grâce aux relais économiques et d'influence maintenus partout dans le monde, grâce à ses anciens élèves. Le réseau AEFE mérite mieux que des économies à court terme et des décisions prises dans l'opacité.

La FCPE, restera mobilisée, attentive et déterminée à défendre les intérêts des élèves, des familles et les valeurs universelles portées par l'enseignement français à l'étranger.

Je vous remercie de votre écoute.

Le PRÉSIDENT propose de redonner la parole à la Directrice générale pour exercer un droit de réponse sur les points évoqués. Il rappelle que toutes les déclarations ont été dûment enregistrées.

La Directrice générale souhaite apporter une réponse immédiate à la situation particulière du lycée international de Panama.

Elle affirme que l'AEFE partage également les préoccupations liées à la situation financière du lycée français international de Panama. Elle souligne que, malgré l'accompagnement et le soutien constant apportés par les services de l'Agence, l'établissement peine à sortir de cette situation critique, aggravée par des décisions de gestion contestables.

Afin de l'aider à réduire sa masse salariale, elle rappelle que l'AEFE a déjà créé, à la rentrée 2024, deux nouveaux postes de détachés : un poste de conseiller principal d'éducation et un poste de formateur en espagnol et accordé, depuis 2020, des subventions s'élevant à 570 000 euros.

La Directrice générale réitère également la demande de l'Agence comptable principale, qui attend depuis plusieurs mois les pièces justificatives exigées auprès de l'établissement.

Aucun document n'ayant été transmis à ce jour, l'étude d'un étalement de la dette reste impossible, tout comme la suspension du recouvrement.

Elle rappelle enfin que l'établissement doit 572 225 € à l'AEFE au 31 décembre 2024 et qu'il a versé 139 338 € en 2024 pour des dettes de 2023.

Le PRÉSIDENT remercie Madame la Directrice générale pour ces précisions et propose de passer à l'ordre du jour formel, qui permettra également d'apporter des réponses aux points soulevés lors des déclarations liminaires.

## **I. Points introductifs d'actualité (Information)**

Le PRÉSIDENT souligne que le point d'actualité constitue un moment essentiel, permettant de partager des informations sur la situation internationale ainsi que sur certaines problématiques spécifiques rencontrées par certains lycées.

### **a. Direction générale de la mondialisation**

Le PRÉSIDENT donne la parole au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Mme GRILLO exprime sa joie et la responsabilité qu'elle ressent en prenant la parole pour la première fois en tant que Directrice générale de la mondialisation au sein du CA.

Elle réaffirme son attachement profond à l'enseignement français à l'étranger, qu'elle considère comme un levier stratégique au service des Français, au service de l'attractivité, de la prospérité et de la diffusion des valeurs de la France.

Elle insiste sur l'importance de ce réseau éducatif, soulignant que son engagement repose sur une expérience diplomatique significative. En tant qu'ancienne Directrice de la diplomatie d'influence et ambassadrice au Mexique et au Liban, et auparavant en poste en Espagne en Chine et au Maroc, elle a été témoin de son rôle crucial dans la diplomatie culturelle française.

La Directrice souligne que le monde traverse une période de bouleversements, caractérisée par l'instabilité géopolitique et des crises à répétition. Elle rappelle la mission confiée par le président de la République lors de la conférence des ambassadeurs au MEAE, articulée autour de trois piliers :

- La sécurité de la France et des Français,
- La prospérité française et européenne,
- La défense de l'ordre international et des valeurs nationales.

Elle met également en avant le rôle crucial du réseau des établissements français à l'étranger, en première ligne face aux défis géopolitiques. Elle insiste sur la nécessité de garder une approche pragmatique et ancrée dans la réalité pour assurer une politique éducative efficace et adaptée aux enjeux du terrain.

Elle considère que le monde vit des moments de rupture qui sont aussi autant de défis à relever pour l'Europe et la France, l'AEFE et ses partenaires, tels que la MLF assurant que chacun est un fer de lance de la politique de l'enseignement français à l'étranger. Le retour de la guerre implique de redéfinir certaines orientations et d'accepter des compromis inévitables pour préserver ce à quoi l'ensemble du réseau tient. Elle rappelle que les établissements français à l'étranger sont des espaces de présence stratégique de la France et qu'ils peuvent être particulièrement exposés en cas de crise diplomatique ou de conflit.

La Directrice évoque ensuite les défis sécuritaires croissants, en citant des situations récentes. Le retour de la guerre pour le réseau suppose réactivité et adaptabilité, elle illustre son propos par des situations d'urgence : la fermeture en 24 h d'une école, protéger le personnel, les élèves, décider de mettre l'établissement en distanciel pour assurer la continuité de l'enseignement, comme cela a été le cas récemment au Liban et en Ukraine.

Elle souligne avec gravité une autre réalité : certains pays n'acceptent pas ou plus la présence des écoles françaises. Elle illustre son propos en citant l'Iran qui concède a minima la scolarisation des élèves français, mais pas les autres. Elle signale la situation de la République Démocratique du Congo, où l'ambassade et le lycée ont été la cible de manifestations hostiles, ou encore en Turquie, où les négociations avec les autorités locales sont toujours en cours et précise que l'inscription des élèves turcs et franco-turcs dans le primaire et le secondaire n'est plus acceptée.

La Directrice insiste également sur la nécessité d'une vigilance accrue face à la question de l'acceptabilité du réseau éducatif français à l'étranger et appelle à une réflexion stratégique pour garantir son maintien et son rayonnement. Elle rappelle que le modèle français d'enseignement à l'étranger repose sur un choix politique fort et singulier. Contrairement à d'autres pays qui adoptent une approche marchande, notamment dans le Golfe et en Asie, la France valorise un enseignement basé sur l'esprit critique, la rigueur et l'excellence académique, indissociables de son rayonnement culturel et diplomatique.

Elle concède un environnement de plus en plus concurrentiel, mais, optimiste, elle considère que c'est aussi le succès de la politique de coopération qui influe les politiques publiques en matière d'éducation.

Elle note ces tendances majeures en rendant hommage à l'engagement, au dévouement et à la créativité des agents, qui œuvrent dans un contexte de dangers et de défis. Elle salue également le travail de la Directrice générale de l'AEFE ainsi que celui des équipes, que cette dernière n'oublie jamais de valoriser systématiquement lors de nombreuses réunions.

La Directrice aborde ensuite la situation nationale et tout particulièrement la situation budgétaire nécessitant de réduire le déficit public.

Elle rappelle que dans un contexte budgétaire contraint qui s'impose à chacun, les arbitrages sont nécessaires, mais rassure le CA en indiquant que le ministère des Affaires étrangères prend sa part, et que l'utilité de l'AEFE est bien identifiée. Pour autant, l'agence doit participer à l'effort général à travers une baisse du montant de la subvention pour charges de service public (SCSP).

La Directrice indique qu'en tant que Cheffe de programme 209 pour la politique de solidarité et le programme 185 pour la diplomatie culturelle, elle est tout particulièrement concernée.

Elle indique que les débats parlementaires ont conduit à une réduction de 24,2 millions d'euros de la subvention allouée à l'AEFE pour 2025, sur un budget initial de 434,8 millions d'euros. Elle exprime son mécontentement face à cette réduction, tout en mettant en perspective la baisse de 10 % des crédits du programme 185, qui concerne la diplomatie culturelle. Elle souligne que les crédits centraux du ministère des Affaires étrangères, diminuant de 42 %, imposent des choix stratégiques. Elle prouve l'attachement du Ministère à cette institution confirmant que l'AEFE représente toujours 60 % des crédits du programme 185.

La Directrice annonce également que le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël BARROT, lui a confié la mission d'engager une réflexion avec l'AEFE sur l'avenir du réseau. Elle transmet aussi l'admiration, le soutien plein et entier du ministre pour le personnel et aux 400 000 élèves qui bénéficient de cette éducation.

La démarche se fera en coopération avec la ministre de l'Éducation et avec le soutien des parlementaires pour proposer des solutions concrètes, collectives et adaptées aux défis actuels.

Elle insiste sur l'importance d'une unité dans l'action, respectueuse des sensibilités de chacun, pour défendre et renforcer l'enseignement français à l'étranger dans ce contexte inédit de crise.

La Directrice réaffirme sa disponibilité, son engagement sans faille ainsi que celui de ses équipes et du Directeur de la diplomatie culturelle.

Elle conclut en saluant le travail de la Directrice générale, de l'ensemble des équipes, des acteurs engagés dans la promotion et la pérennité de l'enseignement français à l'étranger. Malgré les contraintes budgétaires et les défis géopolitiques, il demeure un atout stratégique majeur pour la France et doit être défendu avec détermination et cohérence.

Le PRÉSIDENT remercie Mme GRILLO, considérant l'importance de contextualiser l'administration et la gestion de l'Agence dans une dynamique politique globale avec un grand « P » en ayant connaissance de la volonté des autorités dans un contexte difficile.

## **b. L'AEFE**

Mme SCHERER-EFFOSSE procède au point sur l'actualité du réseau et fournit des réponses aux éléments évoqués lors des déclarations liminaires.

- **Venezuela**

Mme SCHERER-EFFOSSE partage l'attention particulière dont fait l'objet l'établissement au Venezuela. Elle relate qu'en fin janvier, les autorités vénézuéliennes ont appliqué leur décision de restreindre à trois le nombre de personnes accréditées à l'ambassade de France : l'ambassadeur, le numéro deux et le Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC). Tous les autres personnels diplomatiques ont quitté le pays. Ainsi, le Directeur de l'Alliance française de Caracas a été expulsé. L'attaché de coopération et le consul général, qui rentraient de France, se sont vu refuser l'entrée sur le territoire et ont été placés en salle de rétention avant de quitter le pays.

Les agents du lycée sous contrat, détachés et résidents, titulaires de passeports de service comme le directeur de l'Alliance française, disposent d'une accréditation différente. Affectés aux affaires consulaires, ils bénéficient d'un visa de courtoisie leur permettant de travailler, bien que leurs conjoints n'y aient pas droit. En conséquence, ils n'ont pas été directement concernés par ces restrictions. Cette situation générant un stress légitime chez les personnels, l'AEFE et la tutelle se mobilisent pour surveiller l'évolution de la situation et accompagner les équipes sur place.

Elle affirme que devant le risque avéré de refus à la frontière, et tant que la situation ne sera pas stabilisée, le poste diplomatique a décidé de suspendre toute mission hors du pays.

- **Application de la TVA sur les frais scolaires des établissements privés au Royaume-Uni**

Mme SCHERER-EFFOSSE revient sur une autre crise majeure évoquée par certains administrateurs notamment par voie de question diverse : l'application de la TVA sur les frais de scolarité des établissements d'enseignement privé au Royaume-Uni.

Elle rappelle qu'avant même l'adoption de la loi instaurant cette taxe, l'AEFE, le poste diplomatique et les plus hautes autorités françaises se sont mobilisés auprès du gouvernement britannique afin de défendre le statut particulier des établissements français au Royaume-Uni.

Toutefois, malgré ces démarches, elle regrette vivement que la loi ait été votée sans prévoir de traitement spécifique pour ces établissements. Ainsi, depuis le 1er janvier 2025, une hausse de 20 % des droits de scolarité s'applique aux écoles du réseau. Consciente des difficultés engendrées par cette augmentation, la Directrice précise que des travaux sont en cours, notamment au sein de l'établissement en gestion directe Charles-de-Gaulle de Londres, afin d'identifier les possibilités de récupération de TVA. Elle souligne que ces récupérations ne permettront pas de compenser totalement l'impact financier de cette nouvelle taxe.

Elle précise aux administrateurs que le montant des bourses de l'aide à la scolarité sera ajusté pour tenir compte des difficultés rencontrées. Elle ajoute qu'une révision du barème de l'avantage familial, intégrant les nouveaux tarifs majorés, est en cours d'instruction par la direction des affaires financières du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

- **Schéma pluriannuel de stratégie immobilière numéro 3 (SPSI 3)**

Mme SCHERER-EFFOSSE confirme que le Schéma Pluriannuel Stratégique Immobilier (SPSI 3) est en cours de finalisation en concertation avec la tutelle et qu'elle souhaite pouvoir le présenter aux administrateurs dans les meilleurs délais.

La Directrice générale exprime la volonté sincère de l'AEFE d'engager les travaux immobiliers indispensables évoqués lors des déclarations liminaires. Ces investissements sont essentiels pour garantir la qualité et la pérennité des établissements du réseau.

Elle souligne que les établissements en gestion directe ont accumulé une trésorerie importante qui sera présentée lors de la présentation du compte financier et tient à rassurer les administrateurs en confirmant que ces budgets seront bien alloués aux travaux prévus.

- **Processus de recrutement et homologation des établissements**

Mme SCHERER-EFFOSSE, en réponse à une question diverse sur les processus de recrutement, annonce que plusieurs postes sont à pourvoir et en cours de recrutement pour la rentrée scolaire 2025 avec :

- 84 postes de personnel d'encadrement, dont 29 proviseurs et 13 proviseurs adjoints, dont les propositions de candidatures ont été envoyées aux postes diplomatiques.
- 75 postes de formateurs ont été sélectionnés récemment et seront prochainement transmis.
- 283 postes de personnel d'enseignement, d'éducation et d'administration.

Elle souligne l'ampleur du travail réalisé, principalement par la Direction des Ressources Humaines (DRH) de l'Agence, en lien avec les autres services, précisant que cette période de l'année mobilise fortement les équipes.

Concernant les postes d'enseignement, d'éducation et d'administration dans les établissements, elle rappelle que le processus de recrutement est délocalisé, avec des sélections effectuées au sein des établissements dans le cadre des commissions locales dites « CCPL », qui se sont tenues la semaine du 3 mars 2025.

Sur le sujet de l'homologation, Mme SCHERER-EFFOSSE indique que 266 missions d'homologation ont été menées au cours de l'année scolaire. 95 % sont effectuées par les inspecteurs d'académie inspecteurs pédagogiques régionaux de l'Agence et les 16 inspecteurs d'éducation nationale des zones de l'enseignement français à l'étranger.

Elle précise que ce nombre de missions concerne à la fois des renouvellements, de nouvelles demandes d'homologation et des extensions, illustrant d'année en année une appétence croissante pour le développement de sections homologuées au sein du réseau.

- **Parcoursup**

Mme SCHERER-EFFOSSE évoque la finalisation des vœux sur Parcoursup, rappelant que l'Agence joue un rôle fondamental dans l'accompagnement des élèves bacheliers tout au long de cette période décisive. Elle précise que près de 20 000 futurs bacheliers bénéficient du soutien du bureau de l'orientation de l'AEFE, qui répond aux nombreuses sollicitations des élèves, y compris en soirée et les week-ends, depuis plusieurs semaines.

- **Plateforme Talents**

Mme SCHERER-EFFOSSE rappelle que la plateforme Talents avait déjà été présentée au Conseil d'administration et a été conçue pour aider les établissements français à l'étranger à recruter leurs personnels de droit local de manière plus professionnelle.

À ce jour, la plateforme a recueilli plus de 18 115 candidatures, en réponse à 705 annonces publiées.

Elle précise la répartition des annonces : 47 % proviennent des établissements partenaires, 36 % des établissements conventionnés, et 15 % des établissements en gestion directe.

- **Jeux internationaux de la jeunesse (JIJ)**

Mme SCHERER-EFFOSSE indique que l'AEFE organise en alternance entre la France et l'étranger chaque année, les Jeux Internationaux de la Jeunesse (JIJ). Elle souligne l'importance de cet événement, évoquant notamment l'édition précédente à Athènes, qui avait marqué un pré lancement des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Concernant l'édition 2025, qui devait se tenir en France, elle explique que celle-ci n'a pas été annoncée en raison des difficultés de gouvernance rencontrées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Partenaire indispensable de l'événement, cette situation a contraint l'Agence à reporter l'organisation des Jeux. Elle indique toutefois que les préparatifs pour les JIJ 2026 ont déjà commencé et que la campagne de sélection des établissements souhaitant accueillir cet événement est bien engagée.

- **Thématique de l'année prochaine**

Mme SCHERER-EFFOSSE rappelle que le thème de l'année actuel est la francophonie dans la continuité du sommet de la francophonie qui s'est tenu à Villers-Cotterêts en octobre 2024. Pour l'année prochaine, au regard du récent sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle qui a posé les enjeux et dessiné les perspectives sur l'impact de cette technologie révolutionnaire, l'AEFE a décidé de s'inscrire dans cette dynamique. Cela sera l'occasion de questionner les répercussions de l'IA sur son cœur de métier : la pédagogie et la formation, l'intelligence artificielle sera donc le thème de l'année scolaire 2025/2026, avec un angle spécifique : « Cultiver la créativité et la pensée critique à l'ère de l'IA ».

Elle annonce que dès la rentrée, une large consultation sera lancée auprès de l'ensemble de la communauté scolaire sur les usages de l'IA. Ce thème sera décliné lors des événements fédérateurs de l'année 2025/2026 : Semaines des Lycées Français, Concours Ambassadeurs-Ambassadrices, ainsi que les Jeux Internationaux de la Jeunesse (JIJ).

Un colloque viendra conclure cette année thématique en juin 2026. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la dynamique générale de la mobilisation sur les impacts de l'intelligence artificielle, avec pour objectif de faire de cette technologie un levier positif pour l'enseignement français à l'étranger, favoriser une approche critique et ne pas le subir.

Le PRÉSIDENT remercie ce point complet de la Directrice générale et donne la parole à M. PENGUILLY de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE).

### **c. Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale**

M. PENGUILLY, Chef du service des Français à l'étranger, souligne que l'aide à la scolarité demeure une priorité puisqu'elle représente 70 % du montant total des crédits du programme 151.

Concernant les bourses scolaires, l'enveloppe dédiée en 2024 s'élève à 118 millions d'euros, dont 111,5 millions après réserve de précaution. La subvention versée à l'AEFE depuis le programme 151 atteint 105,2 millions d'euros, un montant stable par rapport à 2023, permettant de prendre en charge près de 20 000 boursiers sur l'exercice 2024.

En loi de finances pour 2025, les crédits alloués aux bourses scolaires ont été ajustés à 109,5 millions d'euros, à la suite de l'adoption d'un amendement gouvernemental visant à participer à l'effort de réduction des dépenses publiques.

Il remercie les efforts engagés avec l'AEFE pour renforcer le pilotage des aides à la scolarité et mieux maîtriser les dépenses. Cette démarche sera poursuivie en étant guidée par les recommandations de la mission conjointe de l'Inspection générale des affaires étrangères et de l'Inspection générale des finances et le nouvel outil de gestion des bourses scolaires « SCOLAIDE ».

L'AEFE déploiera la version 2 de SCOLAIDE qui intégrera un module de suivi et de simulation budgétaire. Dans ce contexte, il souligne l'importance pour les conseils consulaires des bourses scolaires de respecter strictement les enveloppes budgétaires limitatives allouées, afin d'éviter une augmentation de la contribution progressive de solidarité (CPS), comme ce fut le cas en 2023.

En réponse aux demandes des élus, il rappelle qu'une réflexion a été engagée avec l'Agence Mercer sur l'évolution des indices de parité de pouvoir d'achat (IPPA). Il réaffirme que l'objectif est de mieux adapter ces indices à la réalité des dépenses des foyers français résidant à l'étranger en s'appuyant sur un panier de biens plus représentatif. Il annonce que si les travaux en cours sont concluants, il sera possible de mettre en œuvre les nouveaux indices dès la campagne 2026-2027.

M. PENGUILLY souhaite apporter des éléments de réponses sur le financement des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), évoqué lors des déclarations liminaires. Il rappelle que la levée de la condition de ressources pour bénéficier de cette aide dans le cadre de l'école inclusive, a entraîné une augmentation significative des demandes.

Il note une augmentation continue des demandes depuis la levée des conditions de ressources en 2021 :

- 249 élèves bénéficiaires en 2022,
- 300 élèves en 2023,
- 474 en 2024.

Aussi, la dotation initialement fixée à 0,31 million d'euros puis 1,31 M€ en 2022 a été portée pour les 474 demandes à 2 410 M€ en 2024.

Cet apport a été rendu possible grâce à trois abondements de crédits en cours de gestion, résultant du redéploiement d'une partie des crédits initialement prévus pour les bourses scolaires.

C'est en conclusion une enveloppe de 2 millions d'euros qui a été prévue en loi de finances pour 2025 pour les AESH. Une réflexion conjointe avec l'AEFE sera menée afin d'améliorer le pilotage budgétaire et une meilleure prévisibilité des besoins, les conclusions de cette réflexion seront partagées avec la Commission nationale des bourses.

Enfin, il fait référence aux Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, évoquées lors des déclarations préliminaires. Il rappelle qu'à l'ouverture de l'Assemblée des Français de l'étranger le 10 mars 2025, le ministre délégué a insisté sur l'importance de cette initiative et qu'elles devront être l'occasion de repenser collectivement l'amélioration des aides à la scolarité, en s'appuyant sur les travaux déjà engagés.

Le PRÉSIDENT remercie M. PENGUILLY et donne la parole au ministère de l'Éducation nationale, M. de TOURNEMIRE.

#### **d. Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse**

M. de TOURNEMIRE présente l'évolution du réseau d'enseignement français à l'étranger, en mettant en avant la dynamique soutenue de son expansion.

En 2024, 26 nouveaux niveaux d'établissements ont été homologués et 53 établissements ont obtenu une extension de leur offre d'enseignement homologué.

Il rappelle qu'une impulsion majeure a été donnée à ce développement en 2018, entraînant depuis l'homologation de 139 nouveaux établissements et l'extension de l'offre d'enseignement homologué dans 294 cas.

Pour la campagne 2024-2025, 203 dossiers sont actuellement à l'étude, un chiffre record comparé aux 175 dossiers examinés en 2023 et aux 100 dossiers traités il y a six ans. Ces demandes se répartissent en 84 dossiers d'homologation (créations ou extensions) et 119 dossiers de suivi d'homologation. Il se félicite de cette forte activité.

Ce développement s'accompagne d'un important travail d'inspection : 95 % des missions sont assurées par les inspecteurs de l'AEFE, tandis que les 5 % restants sont réalisés par l'Inspection générale de l'Éducation nationale.

Il annonce également que la prochaine commission interministérielle d'homologation se tiendra le 4 juin.

Par ailleurs, M. de TOURNEMIRE souligne que le ministère de l'Éducation nationale a mis en place, sur ses propres fonds, une plateforme unique dédiée à l'homologation, en cours de déploiement. Cette plateforme, financée exclusivement par le ministère de l'Éducation nationale, a été conçue en partenariat avec l'AEFE et le ministère des Affaires étrangères.

Concernant les sections internationales, il précise que l'arrêté autorisant l'ouverture de nouvelles sections internationales ou de classes menant au Baccalauréat Français International (BFI) pour la rentrée prochaine a été publié au Journal officiel du 23 janvier. Le nombre de ces sections a désormais dépassé les 1 000, atteignant précisément 1 048, dont 385 au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger. Il insiste sur l'essor spectaculaire de ces sections, qui ont quadruplé en dix ans au sein du réseau, illustrant le succès croissant du BFI, notamment grâce aux parcours trilingues qu'il propose.

Le PRÉSIDENT remercie M. de TOURNEMIRE pour cette présentation détaillée et souligne la richesse des informations apportées, ouvrant ainsi les débats pour l'approbation du compte rendu de la séance du 28 novembre 2024.

## **II. Compte rendu de la séance du 28 novembre 2024 (Délibération)**

Le PRÉSIDENT salue l'ampleur du travail accompli par l'AEFE, depuis le maquetage jusqu'à l'édition du rapport d'activité, et adresse ses vives félicitations aux équipes. Il rappelle que les remarques formulées sur les éléments factuels par certains administrateurs ont été directement échangées avec l'AEFE. Il souligne que ce rapport constitue un outil de communication précieux, qui mérite d'être largement partagé et connu de tous.

M. SOLDAT demande la parole en indiquant qu'il n'y a pas eu d'échanges sur certains points mentionnés dans le rapport d'activité, du moins pas avec la FSU et espère que cela pourra avoir lieu à l'avenir.

Le PRÉSIDENT prend note de cette remarque et rappelle que le rapport d'activité relève in fine de la responsabilité de l'AEFE.

Il reconnaît néanmoins l'intérêt d'un dialogue sur son contenu et insiste sur l'importance de s'accorder, au moins sur les éléments factuels, avec l'ensemble des parties prenantes. Il tient compte de cette demande pour l'année prochaine.

M. EL ALAOUI interroge sur la possibilité de transmettre une copie du rapport aux établissements afin qu'ils soient informés des actions menées.

Le PRÉSIDENT, en accord avec Mme la Directrice générale, confirme qu'en raison des mesures environnementales, le rapport ne sera pas envoyé en version papier. Toutefois, il est accessible et en ligne dès à présent sur le site de l'AEFE.

Il précise que le compte rendu de la séance du 28 novembre 2024 a été transmis aux administrateurs pour relecture le 21 février 2025. Il s'enquiert des éventuelles remarques.

Mme CHAUDIN rappelle avoir signalé des corrections sur des coquilles ainsi que l'ajout de trois votes « contre » initialement absents. Elle propose, de manière plus générale, que la ventilation des votes soit systématiquement présentée pour tous les points et pour chaque CA. L'objectif est d'assurer une meilleure lisibilité du procès-verbal en précisant clairement les votes « contre » et les abstentions, ce qui permettrait de déduire les votes « pour », sans pour autant établir une liste nominative.

Le PRÉSIDENT demande l'avis de Mme FAYET et Mme SCHERER-EFFOSSE sur cette proposition.

Mme FAYET indique que, pour l'instant, les votes sont bien agrégés en « pour » ou « contre » sans mention nominative ni identification des organisations. Elle invite à se référer au procès-verbal pour toute précision. Elle invite à le constater sur le procès-verbal.

Mme SCHERER-EFFOSSE s'interroge sur la faisabilité matérielle d'une telle présentation des votes.

Le PRÉSIDENT relève qu'il a déjà observé, dans d'autres conseils d'administration, la possibilité d'indiquer entre parenthèses une citation nominative par vote. À titre personnel, il se dit favorable à cette proposition, sous réserve de sa praticité et de sa faisabilité.

Le PRÉSIDENT soumet le compte rendu de la séance du 28 novembre 2024 au vote du conseil d'administration.

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

### **III. Contrats et conventions signés par la directrice générale (Information)**

Le PRÉSIDENT annonce une simple information sur les contrats et conventions signés par la Directrice générale. Il invite les administrateurs à faire part de leurs remarques en s'appuyant sur le document et la liste transmis préalablement.

Il donne ensuite la parole à Mme FAYET pour présenter ces éléments pour l'année 2024.

Mme FAYET rappelle que ce compte rendu découle d'une délibération de 2019 qui confère à la Directrice générale la délégation de signature pour l'ensemble des conventions conclues par l'Agence, en contrepartie d'un rendu-compte annuel au conseil d'administration. Elle précise que le tableau récapitulatif transmis aux membres totalise 281 conventions, réparties comme suit :

- 254 pour la Direction du développement et de l'accompagnement du réseau,
- 21 pour la direction de l'enseignement de l'orientation de la formation,
- 2 pour la Direction des Ressources Humaines.

Pour les secteurs géographiques, 220 conventions sont prévues :

- 30 conventions avec des établissements conventionnés, incluant 21 avenants aux conventions de mission de service public, soit une cinquantaine d'actes au total,
- 32 accords de partenariat et 13 avenants d'accords de partenariat,
- 121 conventions de versement de subvention, rappelant que cela constitue l'activité principale de l'AEFE, chaque subvention nécessitant une convention spécifique avec l'établissement concerné
- 3 conventions diverses.

Pour la sous-direction du développement et du conseil :

- 26 conventions avec 17 conventions de prestations et 9 avenants.

Pour la sous-direction immobilière :

- 4 prises à bail
- 4 conventions d'occupation précaires.

Pour la Direction de l'enseignement et de l'orientation formation :

- 16 conventions de partenariat avec des universités
- 4 avenants incluant une convention de mandat de gestion et quatre conventions de versement de subventions.

Pour la Direction des ressources humaines :

- 2 conventions relatives à la communication de données statistiques avec Air France.

Mme FAYET souligne que ces chiffres illustrent l'ampleur du travail quotidien de l'Agence et de ses nombreux partenaires. Elle invite les administrateurs à poser leurs questions.

Mme CHAUDIN intervient pour formuler une remarque et une question. Elle rappelle qu'au cours du CA du 11 mars 2024, la FSU avait demandé à recevoir un avenant type, demande à laquelle l'AEFE avait répondu favorablement. Toutefois, elle constate que ce document ne leur a toujours pas été transmis et renouvelle sa demande.

Elle se réfère également à la ligne 45 du document, concernant la subvention 2024 du Lycée Français de San Francisco. Elle s'interroge sur l'impact du projet de déconventionnement de cet établissement et demande des précisions sur l'état d'avancement.

Mme FAYET confirme que le processus de déconventionnement est en cours et qu'il deviendra effectif à la rentrée prochaine, conformément aux délais prévus par la convention. Elle demande à Mme CHAUDIN de confirmer que l'avenant type sollicité correspond bien à celui présenté en conseil d'Administration, concernant la prise en charge de la participation à la rémunération des détachés, en parallèle de celle des résidents. Cette évolution statutaire avait justifié la présentation d'un avenant en conseil d'Administration.

Mme CHAUDIN acquiesce et Mme FAYET indique que le document pourra être transmis à la FSU.

M. SOLDAT souligne le nombre très important de signatures et remercie les intervenants d'avoir pris le temps de les présenter de manière accessible. Il observe la diversité de ces signatures, avec une prépondérance des conventions liées à la DDAR et aux partenariats. Il suggère que le montant des subventions versées soit précisé dans les documents de suivi, bien que cela ne soit pas une obligation.

Mme FAYET prend note de cette proposition.

M. ACKERMANN demande une précision concernant l'établissement de Tanger, actuellement en travaux. Il rappelle qu'un contrat de bail a été signé pour deux ans et s'interroge sur la possibilité de résilier ce bail avant son terme si les travaux s'achèvent plus tôt que prévu.

M. VALERY, Directeur du développement et de l'accompagnement du réseau, confirme que le contrat de bail est d'une durée de 2 ans. Il précise que ce contrat comprend des dispositions permettant d'ajuster la durée en fonction de l'avancement des travaux. L'objectif est que ceux-ci soient finalisés d'ici le 31 août 2025.

Aucune autre question n'étant soulevée, le PRÉSIDENT conclut cette séquence et donne la parole à Mme BETRENCOURT, Directrice des affaires financières, puis Mme Caroline ARNAUD, Agent comptable principale, pour la présentation du compte financier 2024.

#### **IV. Compte financier 2024 (Délibération)**

Mme BETRENCOURT expose les principaux chiffres, en soulignant que le rapport de gestion est très détaillé et qu'elle reste disponible pour répondre aux questions.

La rentrée 2024 témoigne d'une bonne dynamique au sein du réseau, avec 600 établissements, accueillant près de 398 000 élèves. Bien que certains établissements aient fermé en 2024, il convient de noter l'arrivée de 28 nouveaux partenaires ainsi que 53 extensions d'homologation.

➤ **Effets marquants de l'année 2024**

L'AEFE constate une baisse du soutien de l'État à hauteur pour le :

- Programme 185 : -3,5 millions d'euros (annulation de crédits par décret en février),
- Programme 151 : -5,3 millions d'euros en fin d'exercice.

Cette baisse de 8,8 millions d'euros de financement public devrait se poursuivre en 2025. À noter le dynamisme de la rentrée 2024 qui s'est traduit aussi par une hausse de près de 40 M€ sur les ressources entre le COFI 2023 et le COFI 2024. Elle souligne l'activité dynamique des Instituts Régionaux de Formation (IRF) avec 19 millions d'euros de recettes, dont 15 millions avec les établissements conventionnés et partenaires.

La plus grande dépense correspond à la dépense de personnel avec 860 millions d'euros.

Elle présente les grands postes budgétaires :

➤ **Résultat budgétaire 2024 :**

- 1 176 Md€ des autorisations d'engagement (AE),
- 1 158 Md€ des crédits de paiement (CP).
- 1 185 Md€ de recettes au total

Le solde budgétaire est de + 27.43 M€, soit largement au-delà de la prévision budgétaire du BR2.

La trésorerie s'établit à 333,4 M€ et découpée par :

- 92 M€ pour les services centraux
- 241,3 M€ pour les EGD

Une analyse des écarts entre la prévision du BR2 et l'exécution budgétaire à fin 2024 montre présente :

- 65 millions d'euros de CP non consommés,
- 29 millions d'euros de recettes non encaissées au 31 décembre,

➤ **Ressources de l'AEFE**

- 445,5 M€ de subvention pour charges de services publics,
- 107,61 M€ de financement de l'aide à la scolarité
- 618,6 millions d'euros (+ 7 % par rapport à 2023) de ressources propres qui se décompte par :
  - 140 millions d'euros pour les services centraux,
  - 479 millions d'euros pour les EGD.

Concernant l'aide à la scolarité, Mme BETRENCOURT souligne l'existence d'un dialogue de gestion permanent avec la DFAE. Ainsi, la notification initiale du programme 151, fixée à 113 millions d'euros, a été réduite de 5,3 M€ par rapport à la prévision d'exécution établie et transmise à la DFAE fin novembre. Cette réduction n'a pas pu être intégrée au moment du BR2, la réunion s'étant tenue après la notification définitive qui n'a été reçue qu'en décembre. Il ne s'agit donc pas d'une diminution initiale, mais d'un ajustement basé sur l'exécution constatée.

### ➤ **Sur les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 179,21 M€ en AE et 171,99 M€ en CP.

Celles des services centraux sont en diminution et ne représentent qu'un tiers du fonctionnement global de l'AEFE.

Mme BETRENCOURT souligne que la majorité de ces dépenses sont des dépenses d'intervention ou assimilées, les subventions allouées au réseau, telles que les bourses d'excellence major.

Les dépenses des EGD (Établissements en Gestion Directe) sont principalement réparties entre deux postes :

- 33,14 % sont consacrés à la formation et au développement pédagogique,
- 2,09 % concernent les actions de développement

### ➤ **Sur les investissements**

Les investissements pour l'année 2024 atteignent 32 millions d'euros, dont 89 % sont dédiés aux EGD. Une petite partie de ces investissements concerne les dépenses informatiques des services centraux, incluant les nouveaux développements et la maintenance évolutive.

Concernant les EGD, les dépenses sont détaillées selon plusieurs postes : les SPSI 1 et 2, l'immobilier hors SPSI, le grand entretien et le renouvellement (GER), t, ainsi que les dépenses liées à l'informatique, la sécurité et l'accueil des élèves.

### ➤ **Sur les effectifs et la masse salariale**

Le compte financier établit un total de 10 442 ETPP (équivalents temps plein travaillé), répartis comme suit :

- 5 441 postes sous plafond.
- 5 001 postes hors plafond (considérant qu'une partie du hors plafond est gérée dans le sous-total des services centraux).

Concernant la masse salariale, on constate une évolution entre le COFI 2023 et le COFI 2024. Il est important de noter qu'il n'y a pas eu de BR1 sur la masse salariale, ni en 2023 ni en 2024. En effet, les principaux mouvements concernant les rentrées scolaires de septembre, les chiffres deviennent quasiment définitifs à partir du mois d'octobre. Par conséquent, l'ajustement des données est réalisé uniquement en BR2. Elle signale une sous-consommation de 16,6 millions d'euros, principalement dans les EGD, en raison des variations de taux de change, notamment en Argentine.

### ➤ **Pension civile**

En 2024, la pension civile s'élève à 176,9 millions d'euros. L'évolution des chiffres depuis 2019 montre une augmentation régulière, particulièrement marquée à partir de 2022. Cette hausse est principalement due à la revalorisation du point d'indice et autres progressions salariales. La pension civile connaîtra en 2025 une progression très substantielle avec une hausse de 4 points de son taux (74,28 % à 78,28 %).

### **Répartition de la masse salariale**

La répartition de la masse salariale des services centraux est présentée selon deux axes :

- Par statut : la majorité de la masse salariale 2024 concerne les personnels résidents, qui représentent les trois quarts du total (résidents D3, partie bleue du graphique).
- Par structure : la masse salariale est principalement consommée par les établissements conventionnés, suivis par les EGD et les personnels du siège.
- Les expatriés ne représentent qu'un quart de cette masse salariale.

#### ➤ **Indicateurs d'analyse financière**

Parmi les éléments présentés dans ce tableau, Mme BETRENCOURT choisit de présenter le montant des recettes propres dont l'augmentation est significative entre le COFI 2023 et le COFI 2024. Cette hausse, couplée à une baisse de la subvention, entraîne une augmentation du poids des recettes propres sur les recettes totales, qui progresse d'un point.

Concernant les opérations immobilières, le poids des restes à payer par rapport à la trésorerie des EGD demeure encore significatif, mais tend à diminuer progressivement. Cette baisse s'explique par l'achèvement progressif de plusieurs opérations liées aux SPSI 1 et 2. Dans l'attente du SPSI 3, ce chiffre continue donc à décroître naturellement.

Le nombre de jours de fonctionnement financés par la trésorerie de l'AEFE s'élève à 118 jours, un niveau élevé. Toutefois, un point de vigilance concerne la trésorerie des services centraux : en effet, le nombre de jour couverts par la trésorerie s'élève à 48 mais il ne faut pas oublier que 17 M€ sont dédiés au paiement des aides à la scolarité qui n'a pas pu être réalisé avant le 31 décembre.

Cet indicateur demande une surveillance particulière, notamment parce que la trésorerie des services centraux est utilisée pour le paiement des détachés du réseau.

À titre d'exemple, en 2025, un mois de paie représentera 55 millions d'euros, soulignant l'importance de maintenir une gestion prudente de cette trésorerie.

Mme BETRENCOURT conclut en soulignant le dynamisme des ressources propres, tout en insistant sur la nécessité de vigilance face à la baisse des subventions de l'État et à la gestion de la trésorerie.

Mme ARNAUD, agent de comptable principale, remercie Mme BETRENCOURT pour son rapport de gestion et apporte un complément d'informations sur les comptes financiers, mettant en avant les éléments marquants et la permanence des méthodes comptables entre 2023 et 2024.

#### ➤ **Les faits marquants**

Il a été souligné que l'année 2024 a été marquée d'un point de vue comptable par la création d'un nouvel EGD à Téhéran en septembre 2024, ainsi que par la reprise au sein des services centraux de la gestion de l'EGD de Niamey par les services centraux. Par ailleurs, des difficultés persistantes de remontée de fonds depuis certains pays ont été constatées.

Concernant les méthodes comptables, il a été rappelé qu'elles restent inchangées, permettant ainsi une comparaison aisée entre les exercices 2023 et 2024. Il a été précisé que la comptabilisation des opérations au sein des comptes de l'AEFE respecte scrupuleusement les principes de comptabilité : annualité, sincérité, et prudence.

En matière de sincérité, il est mis en avant la démarche de comptabilisation de la dépréciation des créances difficilement recouvrables. Pour illustrer la prudence, les provisions sont largement prises en compte en cas de risque ou de charges avérés.

Elle atteste de la fiabilité des comptes sans aucune difficulté, et le commissaire aux comptes du cabinet Forvis Mazars, qui a eu en charge la certification des comptes, confirme que ceux-ci sont certifiés sans réserve.

Il a ensuite été rappelé que cette qualité des comptes résulte du travail rigoureux des équipes impliquées dans les EGD, des agents comptables secondaires et des équipes de DAF-ACS. Elle remercie vivement ces collaborateurs de l'ombre qui jouent un rôle essentiel pour assurer la fiabilité comptable du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sur les spécificités du réseau comptable évoquées avec un total de 53 comptabilités, dont 28 en monnaie locale, le travail des équipes reste complexe. De plus, une technique de comptabilisation des flux internes a été mise en place depuis plusieurs années, impliquant des ajustements entre établissements scolaires, IRF et services centraux.

Il a été souligné que, bien que les résultats comptables soient attestés comme fiables, ils ne traduisent pas toujours une réalité économique tangible.

À titre d'exemple, des pertes de change d'environ 9 millions d'euros ont été enregistrées en 2024, dont 5 millions liés à cette technique de comptabilisation de flux interne plutôt qu'à une perte économique réelle.

Elle précise qu'un travail de révision de cette méthodologie est en cours au sein de l'agence, en collaboration avec la direction générale et le ministère des Finances.

L'objectif est d'affiner la lisibilité des résultats financiers. Il a été précisé que les documents fournis aux administrateurs sont détaillés, bien que parfois difficiles à lire, aussi dans une volonté de simplification, Mme ARNAUD insiste sur deux points majeurs :

L'attention a été portée sur trois agrégats majeurs permettant d'évaluer l'équilibre financier d'un établissement :

- le fonds de roulement net global,
- le besoin en fonds de roulement,
- la trésorerie nette.

Il a été noté que le fonds de roulement net global a de nouveau augmenté de 31 milliards d'euros, tandis que le besoin en fonds de roulement de 43 millions d'euros. La trésorerie nette, résultat de ces deux éléments s'élève à 333 millions d'euros. Pour Mme ARNAUD cela illustre la capacité de l'agence à couvrir ses engagements financiers avec des ressources durables. En conséquence, la situation financière de l'AEFE est jugée satisfaisante.

Cependant, sur les spécificités de l'AEFE et le réseau monde, de par des difficultés de transfert de trésorerie, certaines contraintes et rigidités demeurent. 45 millions d'euros de trésorerie restent indisponibles momentanément en raison des restrictions sur les transferts de devises dans certains pays, notamment en Algérie, Chine, Argentine, ainsi qu'à un degré moindre en Angola et au Venezuela.

Il a également été noté qu'une baisse globale des créances à recouvrer diminue en masse de 9 % avec une difficulté de recouvrement dans les services centraux, en particulier auprès des établissements conventionnés. En effet, les taux de recouvrement auprès de ces derniers se dégradent plus rapidement que pour le réseau des EGD.

Enfin, il a été mentionné que les produits ont augmenté de 4 % cette année, alors que les dépenses n'ont progressé que de 3 %, ce qui explique un résultat patrimonial positif de 26,6 millions d'euros.

En conclusion, il a été précisé que des réponses aux éventuelles questions pourraient être apportées ultérieurement.

Mme ARNAUD donne la parole à M. GRASSINEAU, représentant le cabinet Forvis Mazars.

M. GRASSINEAU annonce représenter M. HUET, l'associé signataire de la mission. Il rappelle que son cabinet est commissaire aux comptes de l'AEFE depuis 4 ans. Il rappelle que la mission du commissaire aux comptes consiste à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. Il souligne que l'examen porte uniquement sur les comptes financiers présentés aujourd'hui, incluant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, sans émettre d'opinion sur la gestion ni sur les budgets.

Il rappelle le déroulé de la mission du cabinet Forvis Mazars en trois étapes principales :

- Une prise de connaissance « terrain », cette année sur le site d'un EGD au Maroc, après une mission similaire à Londres l'an dernier.
- Une intervention intérimaire, en novembre-décembre 2024, dédiée à la mise à jour des connaissances du cabinet sur les processus internes, du contrôle interne et des systèmes d'information financière et comptable.
- Une intervention finale, en février 2025, axée sur le contrôle des comptes annuels, dont la restitution a eu lieu la semaine du 3 mars 2025.

M. GRASSINEAU souligne qu'à l'issue de ces travaux, aucune anomalie significative n'a été relevée, permettant cette année encore, de certifier les comptes de l'AEFE sans réserve.

Il remercie chaleureusement toutes les équipes pour leur accueil, notant avec satisfaction qu'il est rare que les auditeurs soient appelés « collègues » lors de leurs interventions en établissement.

Enfin, il exprime sa gratitude pour les trois interventions complémentaires qui viennent d'être présentées et qui ouvrent désormais le débat. Il invite ceux qui ont des questions ou des remarques à se manifester.

Le PRÉSIDENT remercie les intervenants et la complémentarité des échanges et s'enquiert des remarques ou questions.

Mme CHAUDIN commence par remercier les services de l'Agence pour la qualité et le niveau de détail du rapport financier présenté.

Elle revient ensuite sur une intervention de la FSU lors du dernier CA du 28 novembre, au sujet des 266 ETPT hors plafond rémunérés par les services centraux. Elle rappelle, interpellant le Président qu'il avait été alors demandé une clarification de la part des acteurs budgétaires de l'État afin d'assurer une compréhension commune de cette situation. Elle constate que ces postes apparaissent à nouveau dans le COFI, sans explication supplémentaire. Elle cite notamment la page 17 du rapport de gestion, où ces 266 ETPT figurent à la fois dans le total des ETPT hors plafond et dans celui des ETPT rémunérés par les services centraux. Elle demande donc des éclaircissements à ce sujet.

Mme CHAUDIN exprime une difficulté de lecture des tableaux du budget initial, notant l'absence des chiffres du projet de loi de finances en page 17. Elle mentionne un encart indiquant que le plafond d'emploi inscrit en LFI pour 2024 est de 5 594 ETPT, mais ne retrouve pas ce chiffre dans les tableaux présentés, ce qui complique l'analyse.

Sur la page 18, au nom de la FSU, elle renouvelle sa dénonciation du montant du « CAS Pensions » (part patronale de la pension des civils détachés) et souligne une discrimination à l'égard de l'Agence.

En effet, elle rappelle que les personnels détachés dans les établissements partenaires ne posent pas de problème au MEN, qui devrait prendre en charge la part patronale de leur pension, alors que l'AEFE continue d'en assumer le coût sur sa subvention, creusant l'écart entre l'opérateur public et les autres établissements.

Elle insiste également sur le fait que les augmentations successives de la pension civile n'ont jamais été compensées, et que le ministère de l'Économie et des Finances n'avait pas apporté de réponse lors du CA du 28 novembre. Mme CHAUDIN rappelle que M. PASQUIER DE FRANCLIEU, représentant du ministère des finances, s'était alors engagé à transmettre ces préoccupations et s'interroge sur l'évolution de ce dossier.

Elle aborde ensuite la page 13 du compte financier, attirant l'attention des administrateurs sur les charges de personnel. Elle note une augmentation de 25 millions d'euros pour le personnel du siège, contre 14 millions pour l'ensemble des personnels de droit local des EGD, et estime que ces chiffres interpellent.

Enfin, elle évoque une ligne « Autres charges de personnel » de 2 millions d'euros, mentionnée dans le tableau de la page 13, et dont l'explication se trouve en page 14. Elle donne lecture d'un passage précisant « *l'objectif Cap 2030 de développement du réseau nécessite un appui aux établissements et des missions liées à l'homologation* » et demande des précisions sur ces dépenses et sur le statut des personnes concernées.

M FAURE remercie les financiers et comptables de l'agence et du réseau, qu'il qualifie de « femmes et hommes de l'ombre de l'art financier ».

Il souligne que, dans un contexte budgétaire sous forte pression, ils font face avec dignité aux défis financiers actuels.

Il rappelle que pour l'UNSA le compte financier est avant tout un document d'enregistrement et de régularité, et se félicite qu'il ait été approuvé et jugé conforme. Il affirme que son vote sera favorable, considérant que le travail a été accompli sans porter de jugement politique.

Toutefois, il demande des précisions à la Directrice sur les emplois hors plafond apparaissant dans les services. Il exprime également un regret partagé avec la FSU concernant le poids croissant des pensions, qui, sans compensation, continuent d'alourdir le budget, atteignant près de 10 millions d'euros sur cinq ans. Il souligne que cette tendance risque de s'accroître.

M. FAURE insiste sur l'évolution des modes de financement, avec une part croissante des ressources propres, ce qui accroît la pression sur les agents comptables et les directeurs administratifs et financiers. Il évoque la délicatesse du recouvrement auprès des familles et souligne la nécessité de recruter du personnel qui conjugue experts financiers et diplomates de la finance publique. Enfin, il adresse ses remerciements aux équipes de la Direction financière et de l'agence comptable pour leur engagement et la qualité de leur travail.

M. COSTE souligne que le compte financier 2024 reflète une situation contrastée. Il observe une augmentation des effectifs de 1,4 %, malgré un contexte international difficile et la fermeture de plusieurs établissements. Toutefois, il regrette que cette croissance concerne principalement les établissements partenaires, souvent au détriment du réseau en gestion directe et conventionnelle.

Il exprime l'inquiétude de la CFDT face à la diminution continue du soutien de l'État. La réduction des crédits, qui s'élève à 8,5 millions d'euros en 2024 et atteindra 24 millions en 2025, menace la mission de service public de l'AEFE. Cette baisse est d'autant plus préoccupante que les recettes propres représentent désormais plus de 50 % des revenus totaux.

M. COSTE déplore également l'absence de compensation par l'État de l'augmentation des charges liées aux pensions civiles des personnels détachés, ce qui alourdit le budget de l'Agence. Il souligne que cette situation entraîne la suppression de postes de détachés et qu'ils deviennent une variable d'ajustement budgétaire. Cette méthode fragilise la qualité de l'enseignement et l'attractivité du réseau.

En conséquence, il appelle à un engagement renforcé de l'État afin de garantir la pérennité du modèle et d'assurer pleinement le rôle de l'AEFE en tant qu'opérateur public de l'enseignement français à l'étranger. Il remercie enfin les services financiers et comptables pour la qualité et la précision des données budgétaires ainsi que les services déconcentrés. Il regrette néanmoins l'exclusion des personnels de la DAF de seconde mission. Au vu des résultats peu encourageants présentés, la CFDT choisit de s'abstenir lors du vote.

M. FECHTALI se félicite de la bonne santé financière de l'AEFE, qui dissipe temporairement certaines inquiétudes. Toutefois, cette solidité repose principalement sur deux facteurs : l'augmentation des effectifs et la hausse des frais de scolarité.

Or, en examinant la situation des établissements affiliés, notamment en Espagne et au Maroc, il constate que dans certains EGD, comme ceux du Maroc, les effectifs sont en baisse (réduction de 3 %). Il s'inquiète de la pérennité de ce levier de croissance.

Concernant les frais de scolarité, l'exemple du pôle Rabat-Kénitra illustre bien la situation : en deux ans, les tarifs ont augmenté de près de 12 %. Dès lors, il s'interroge sur la pérennité de cette bonne santé et si cela restera en état.

M. EL ALAOUI remercie l'ensemble des équipes pour la clarté et la précision de leur présentation. Il indique qu'il sera bref et ne reviendra pas sur les détails techniques des indicateurs. Il retient principalement que l'état de santé de l'Agence est jugé satisfaisant. Cependant, il rappelle que, contrairement à cette situation, l'état de santé des familles ne l'est pas, point qu'il a souligné à plusieurs reprises dans ses précédentes interventions.

M. LEBRUN-DAMIENS rappelle à quel point il est essentiel que le CA ait connaissance des raisons des écarts et que comme cela a été dit lors des présentations, l'organisation du budget de l'AEFE ne rend disponible qu'une seule partie de la trésorerie.

Il confirme que l'instruction du dossier des pensions se poursuit, compte tenu de son impact significatif sur le budget de l'AEFE et espère obtenir des réponses aux questions qu'il a posées afin de les transmettre rapidement.

Il aborde ensuite la question du taux de change, soulignant les écarts importants relevés dans le compte financier présenté. Il explique que l'AEFE a rencontré des difficultés avec l'éditeur de son système d'information financière, ce qui l'a contraint à utiliser les taux de chancellerie en vigueur en juin 2023 pour l'élaboration du budget initial 2024 ainsi que des deux budgets rectificatifs. Il qualifie cette situation de sujet majeur et précise que le ministère ainsi que l'agence en ont été saisis. D'autres opérateurs du ministère étant confrontés aux mêmes difficultés avec le même éditeur, des travaux sont menés conjointement avec l'AEFE et les autres acteurs concernés afin de trouver une solution.

Concernant la trésorerie, M. LEBRUN-DAMIEN remercie l'AEFE pour sa participation active à un groupe de travail réunissant le CBCM et les services de la DGM. Il insiste sur l'importance d'analyser l'évolution de la trésorerie et d'en comprendre la composition pour améliorer la gestion financière.

Le PRÉSIDENT invite les représentants du CBCM et de la direction du budget à prendre la parole.

M. TALON confirme que les travaux sur la trésorerie ont bien progressé en 2024 et se poursuivront en 2025. L'objectif est d'apporter une explication détaillée des tableaux standardisés mis en place. Ces efforts sont en cours et productifs.

Le PRÉSIDENT se satisfait que chacun se félicite du travail de fond accompli. Il distingue deux types de remarques parmi celles qui ont été formulées : certaines relèvent d'une dimension politique ou qualitative, tandis que d'autres sont des questions plus précises et techniques, nécessitant des clarifications. Il cite notamment les différents points soulevés par Mme CHAUDIN et indique avoir retenu deux principales interrogations émanant de la FSU et de l'UNSA.

Mme BETRENCOURT regroupe les deux questions communes portées par la FSU et l'UNSA et apporte des clarifications sur la page 17 au sujet du plafond d'emploi inscrit en loi de finances initiale (LFI) et les écarts constatés dans les tableaux budgétaires.

Elle rappelle que le plafond d'emploi voté en LFI représente une limite à ne pas dépasser, mais ne reflète ni la budgétisation ni la prévision d'exécution inscrite dans les tableaux. Mais elle prend note du fait que cette distinction soit écrite plus clairement à l'avenir.

Elle explique que la prévision d'exécution des équivalents temps plein travaillés (ETPT) repose sur le socle des années précédentes et intègre les évolutions prévues pour la rentrée suivante selon les mouvements validés lors des différents CSA. En principe, le plafond d'emploi voté en LFI n'a pas vocation à être saturé ni dépassé, car cela placerait l'institution dans une situation financière délicate.

Concernant le budget 2024, elle précise que la budgétisation initiale s'établit à 5 466 ETPT, pour un plafond voté de 5 594, et qu'en exécution, ce chiffre atteint 5 441 ETPT.

Elle souligne une légère différence entre le budget initial et le compte financier, en grande partie due aux ajustements opérés dans le cadre du second budget rectificatif (BR2), liés aux évolutions de la rentrée scolaire 2024.

S'agissant des 266 ETPT (résidents : détachés d'enseignement) qui ne figurent pas dans le plafond (qualifiés de hors plafond), car considérés comme étant financés sur ressources propres, elle indique qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté, mais d'une règle historique. Ces postes correspondent à des agents détachés en « coût complet », dont la charge est partiellement payée par les établissements où ils sont affectés. Elle précise que jusqu'en 2023, ces emplois faisaient l'objet d'une notification indicative dans la subvention pour charge de service public lors de la communication des plafonds d'emploi.

Enfin, elle reconnaît ne pas disposer d'éléments précis sur l'origine des décisions prises à l'époque de la mise hors plafond de ces agents détachés en coût complet.

Le PRÉSIDENT estime qu'une clarification s'impose pour l'avenir, d'autant que certaines décisions ont été prises par le passé sans transmission complète des informations. Il rejoint ainsi une réflexion souvent entendue en CA : la justification par l'argument historique, selon lequel c'est l'usage ne saurait être une réponse suffisante.

Il considère, sans porter de jugement de valeurs qu'il est temps de remettre à plat certaines pratiques et que l'État apporte davantage de clarification sur ce sujet, qu'il reconnaît lui-même ne pas totalement comprendre.

Le PRÉSIDENT insiste également sur son souhait, en tant que président du conseil, de garantir la qualité des débats et des avancées. À ce titre, il réitère son vœu que la question du « CAS pensions » fasse l'objet d'une discussion interministérielle. Il mentionne qu'une discussion précédente avait déjà abordé ce point et que la direction du budget s'était alors engagée, sans préjuger de l'issue, il tient à remettre ce sujet à l'ordre du jour. Il précise ne pas vouloir mettre de pression sur M. DESCHAMPS, tout en estimant qu'il serait bénéfique de mieux comprendre la position de l'État sur ce sujet. Il insiste enfin sur l'importance de clarifier l'origine et les raisons de cette situation spécifique pour apaiser les débats et mieux identifier les enjeux et positions de chacun.

Mme CONWAY-MOURET rejoint pleinement les propos du Président. Elle souligne que la question ne porte pas tant sur l'origine du dispositif, qui découle d'une décision politique sur laquelle il n'est pas envisageable de revenir, mais plutôt sur la manière dont ce sujet évolue au fil du temps et risque de s'aggraver. Elle rappelle que l'augmentation du nombre d'agents en retraite entraîne inévitablement une hausse des charges budgétaires, ce qui constitue une préoccupation majeure.

Elle insiste sur le fait que cette problématique ne se limite pas à l'actualité immédiate, mais qu'elle est vouée à perdurer et à s'intensifier. Depuis plusieurs années, ce sujet revient régulièrement dans les discussions sans qu'une issue claire ne soit trouvée.

Elle estime qu'il serait utile de réfléchir aux mécanismes qui existaient avant la mise en place de cette décision afin d'envisager un rééquilibrage et endiguer l'augmentation des dépenses.

Le PRÉSIDENT rappelle sa neutralité dans ces débats, mais il relève l'absence d'analyse détaillée ou de projection sur l'impact de cette situation pour l'Agence, et donc ce que cela implique en matière de risque d'une augmentation budgétaire.

Il propose donc que d'ici le prochain CA, des avancées soient réalisées du côté des administrations afin de présenter un état des lieux précis aux membres du Conseil. Cette présentation devra inclure des prévisions et une évaluation des risques encourus.

Mme CONRAY-MOURET propose de réaliser une projection budgétaire.

M. DESCHAMPS reconnaît avoir peut-être sous-estimé l'intérêt des membres du Conseil sur ce sujet et souhaite clarifier la demande générale. Il souhaite savoir si les éléments demandés concernent la connaissance des impacts pluriannuels de ces décisions.

Le PRÉSIDENT traduit le souhait général qui serait d'obtenir une fiche agréée par l'État sur l'origine de cette situation spécifique de l'AEFE par rapport à d'autres opérateurs publics et d'établir une projection pluriannuelle de la charge budgétaire prévisionnelle. L'objectif est d'objectiver le débat et d'apporter des éléments concrets sur les implications à long terme.

M. DESCHAMPS n'est pas sûr de percevoir totalement les spécificités de l'absence de compensation qui est fréquente sur d'autres opérateurs, mais reconnaît que, compte tenu de la masse salariale et du poids budgétaire de cette question, il est impératif d'y accorder une attention particulière.

Il n'exprime aucune difficulté à travailler sur ce sujet, mais souligne que l'évaluation des impacts pluriannuels nécessitera également des travaux de l'AEFE. Il alerte sur les contraintes de calendrier qui pourraient découler de cette réflexion et précise que, bien qu'il soit pleinement disposé à contribuer à cette réflexion, il faudra s'assurer de la disponibilité des équipes pour mener à bien ces travaux.

Le PRÉSIDENT propose d'inscrire ces échanges dans un calendrier raisonnable pour permettre à toutes les parties prenantes d'y contribuer efficacement. Il souligne qu'il entend des points de vue très divers sur ce sujet depuis un certain temps et estime qu'il serait utile de poser les faits de manière objective pour établir une base de travail commune.

Sur la trésorerie, il se félicite de la discussion engagée. Tout en prenant acte de la perception générale d'une situation financière favorable pour l'AEFE, il émet un point de vigilance concernant les 45 millions de trésorerie, qui semblent cloisonnés par rapport au reste. À ses yeux, cet élément mérite une attention particulière. Il insiste sur l'importance du travail mené sur ce sujet, rappelant que, même en présence de finances globalement solides, des tensions de trésorerie significatives peuvent survenir et exposer l'AEFE à des chocs imprévus.

M. SOLDAT revient sur l'origine du problème du « CAS PENSIONS » en renvoyant les administrateurs à un article publié sur le site du SNES hors de France. Il rappelle que la décision remonte à 2009, lorsque la charge a été transférée à l'opérateur avec une compensation initiale de l'État. Cependant, cette compensation n'ayant pas suivi l'évolution des coûts, un différentiel s'est creusé, notamment avec l'augmentation des taux.

Il souligne qu'au-delà de l'aspect technique, la question est éminemment politique : elle porte sur qui doit supporter cette charge. Actuellement, c'est l'opérateur public qui l'assume via son budget, une part conséquente de la subvention de service public est fléchée vers le « CAS PENSIONS », limitant ainsi le budget de fonctionnement de l'Agence dans le budget 185. Il insiste sur l'inégalité entre les opérateurs publics et d'autres acteurs qui, en grande majorité, ne contribuent pas au même niveau notamment les personnels en détachement direct sous contrat de droit local ; ils paient les charges patronales du droit local, mais ne sont pas tenus de payer cette charge pour les détachés en contrat direct qui choisiraient de continuer à payer la pension. Il juge le système délirant et propose que cette réflexion soit menée sur la base du différentiel de l'époque, quitte à le compenser.

Il explique que cette situation pénalise non seulement l'opérateur public, mais aussi les personnels concernés, les employeurs et, indirectement, les familles. Il considère qu'il s'agit maintenant de prendre le problème à bras-le-corps et de discuter du différentiel qui ne va pas diminuer avec des échanges directs.

M. SOLDAT souhaite également porter une remarque sur les effectifs sous plafond. Il déplore une situation confuse où certains postes apparaissent tantôt sous plafond, tantôt hors plafond, sans explication claire. Il demande une clarification et propose, si nécessaire, d'ouvrir le plafond de 266 postes s'il s'agit bien de postes sous plafond, car ils ne peuvent pas être à la fois dans les deux catégories. Il s'agit de mettre fin à cette ambiguïté, d'autant plus que les critères d'ETP ou d'ETPT sont clairement définis et inscrits dans des lignes budgétaires avec des programmes. De même, les postes hors plafond ne devraient pas être intégrés dans un plafond budgétaire. Certes, ils constituent des indicateurs comptables utiles, mais uniquement dans une logique de suivi, sauf en cas de blocage.

Par ailleurs, la quasi-totalité des enseignements concernés sont sous contrat de droit étranger, ce qui complexifie encore davantage leur classification. Il souligne l'importance des indicateurs budgétaires, rappelant que les suppressions de postes à l'Agence suscitent un fort mécontentement.

Enfin, il insiste sur la nécessité d'une transparence accrue dans la gestion des effectifs et des plafonds budgétaires, mais ne porte pas la suppression des 266 postes. Il tient à échanger sur ce point sans attendre l'année prochaine.

M. COSTE rejoint les propos de M. SOLDAT et remémore que l'AEFE a dû instaurer une participation forfaitaire complémentaire, une taxe sur les droits de scolarité, visant à financer à la fois l'immobilier et la non-compensation des pensions civiles. Toutefois, il souligne qu'aujourd'hui, cette contribution est presque entièrement absorbée par le financement des pensions, au détriment de l'immobilier. En conséquence, ce sont les parents qui se retrouvent à financer la retraite des personnels détachés, ce qu'il considère comme une aberration.

Pour répondre à Mme CHAUDIN, Mme ARNAUD précise que les 500 000 euros de « autres charges de personnel » concernent en réalité les capitaux décès, les accidents de service et les volontaires internationaux, et non les charges de personnel. Elle souligne une erreur de renvoi de page. Par ailleurs, elle signale une rédaction malheureuse qui porte à confusion et rectifie qu'il faut lire « *la part relative aux charges assignées sur le siège qui a progressé de 25 millions d'euros* », et non pas la part « *relative au personnel* », ce qui constitue une différence significative. Elle demande donc que cette rectification soit effectuée.

M. BULTOT intervient pour signaler qu'il a assisté au comité d'audit du vendredi 7 mars et souhaite notifier au CA qu'il est recommandé d'adopter le compte financier et le rapport du commissaire aux comptes.

Le PRÉSIDENT exprime son souhait que certaines zones encore floues soient précisées afin de faire progresser les débats. Il a souligné l'importance de clarifier des sujets tels que le plafonnement, la préservation et les pensions, afin d'établir des bases techniques solides permettant une compréhension et une appropriation collective des enjeux. Il insiste sur la nécessité que ces discussions se déroulent dans de bonnes conditions. Enfin, il a affirmé son engagement à voir ces points abordés lors du prochain Conseil, tout en tenant compte des contraintes de chacun.

Le PRÉSIDENT soumet au vote la délibération portant du compte financier comportant trois articles et invite à compléter les explications de vote pour ne pas laisser penser qu'il s'agira d'une remise en question de la sincérité des comptes.

M SOLDAT s'exprime sur la raison du vote contre de la FSU. Il voit le vote financier comme le résultat d'une politique de l'AEFE et du budget initial, et non une mesure seulement technique.

Le PRÉSIDENT soumet la délibération au vote du conseil d'administration.

*Le conseil d'administration adopte la délibération avec 5 votes contre (FSU, UNAPE, FCPE) et 4 abstentions (SGEN-CFDT, Mme Montinard, M. Chauveau, Mme Conway-Mouret).*

## **V. Nomination des membres du comité d'audit (Délibération)**

Le PRÉSIDENT donne la parole à Mme CLANET, Secrétaire générale adjointe, pour la présentation d'un nouveau membre du comité d'audit.

Mme CLANET remercie le Président et annonce devoir procéder au remplacement de l'un des membres du comité d'audit en raison de changement d'affectation.

Au titre d'administrateur, il est proposé de nommer M. Thomas WAGNER, sous-directeur des moyens et des opérateurs à la direction générale de la mondialisation, en remplacement de M. Jérémy OPRITESCU, quittant ses fonctions de Sous-Directeur des moyens et des opérateurs, de la Direction Générale de la Mondialisation, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le PRÉSIDENT soumet la délibération au vote du conseil d'administration.

*Le conseil d'administration adopte la délibération à l'unanimité.*

*Mme CONWAY-MOURET a quitté la séance en donnant procuration à Mme MONTINARD.*

*M. LE GLEUT et Mme la Députée DIOP (lors du point 2) ont également quitté la séance.*

Le PRÉSIDENT donne la parole à Mme MOUSSY, Cheffe du service des affaires juridiques, pour une présentation des protocoles transactionnels.

## **VI. Protocoles transactionnels - Lycée Jean Mermoz de Dakar (Délibération)**

Mme MOUSSY propose un projet de délibération autorisant la Directrice générale à signer des protocoles avec le personnel de droit local du lycée Jean-Mermoz à Dakar. Cette mesure vise à prendre en compte leurs primes d'ancienneté, le lycée ayant mis en place un dispositif spécifique qui n'a pas été reconnu comme équivalent à celui prévu par la réglementation locale. À ce jour, 105 employés sont concernés, pour un montant total de 336 357 euros. Les situations varient, le protocole le plus élevé s'élevant à 32 000 euros.

M. SOLDAT annonce l'abstention de la FSU en expliquant que l'obligation de verser la prime d'ancienneté était connue depuis des décennies par différentes administrations de l'établissement, sans pour autant s'y conformer et qu'il a fallu un procès de trois ans et demi intenté par plusieurs employés pour que l'employeur régularise la situation. Il insiste sur le fait que, même si la loi locale peut être stricte, elle doit être appliquée et qu'ignorer volontairement une obligation légale mène inévitablement à de telles situations.

Il souligne ensuite les limites de cette régularisation, expliquant que les employés ne seront indemnisés que sur les cinq dernières années en raison d'une prescription légale. Par conséquent, même ceux qui bénéficient de l'accord ne récupèrent pas l'intégralité des montants qu'ils auraient dû percevoir.

Enfin, il attire l'attention sur une autre conséquence possible : l'impact de ces indemnités sur les bourses et l'aide à la scolarité. Il met en garde contre le risque que certaines familles, en percevant ces montants se retrouvent désavantagées dans le calcul de leur aide. Il propose ainsi de réfléchir collectivement à une solution permettant d'éviter toute pénalisation, tout en restant dans le cadre réglementaire.

Le PRÉSIDENT demande si ce risque était provisionné.

Mme MOUSSY confirme qu'il a bien été provisionné par l'établissement.

Le PRÉSIDENT analyse que l'absence de provision aurait été encore plus problématique. Il souligne que le versement immédiat de 336 000 euros représente une contrainte budgétaire significative dans le contexte actuel et s'interroge sur le niveau de connaissance qu'avait l'établissement de la réglementation locale. Il estime qu'un dossier d'une telle ampleur mériterait plus de détails pour mieux en comprendre les causes et regrette le manque de précisions et des raisons qui ont mené à une telle situation.

Le PRÉSIDENT soumet le protocole transactionnel au vote du conseil d'administration.

*Le conseil d'administration adopte la délibération avec 9 abstentions (FSU, FCPE, Mme Montinard, M. Chauveau, Mme Conway-Mouret).*

## **VII. Protocole transactionnel Lycée Descartes à Rabat (Délibération)**

Le PRÉSIDENT donne la parole à Mme MOUSSY pour un protocole transactionnel avec un personnel de droit local du lycée Descartes à Rabat, en vue de son indemnisation pour défaut d'affiliation à une couverture retraite entre le 1<sup>er</sup> septembre 1990 et le 31 décembre 2008.

Mme MOUSSY rappelle qu'avant 2001, l'affiliation à une caisse de retraite n'était pas obligatoire, ce qui a conduit de nombreux personnels à ne pas être couverts. À partir de 2009, le lycée a procédé à des régularisations dans le cadre d'accords conclus avec les personnels concernés.

Toutefois, ceux qui ne faisaient plus partie des effectifs au moment de ces régularisations n'en ont pas bénéficié. Recrutée à nouveau, cette personne a demandé à bénéficier des mêmes accords. Un accord a été trouvé pour le versement d'une indemnité de 15 855 euros, en échange de quoi le personnel renonce à engager une procédure judiciaire.

En l'absence de prise de parole, le PRÉSIDENT soumet le protocole au vote du conseil d'administration.

*Le conseil d'administration adopte la délibération à l'unanimité.*

## **VIII. Contribution 2025 au frais de fonctionnement du réseau - Lycée Winston Churchill à Londres** (Délibération)

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. VALERY pour une présentation de la contribution 2025 du lycée Winston Churchill de Londres.

M. VALERY rappelle que le lycée international de Londres Winston Churchill, en tant qu'établissement partenaire, est tenu de verser chaque année à l'AEFE 2 % de ses recettes annuelles de scolarité perçues dans les niveaux homologués.

Face aux difficultés financières signalées par l'établissement, son président a adressé une demande écrite de soutien à la directrice générale, sollicitant une réduction de cette contribution.

Après examen des éléments financiers transmis, il est proposé de réduire exceptionnellement cette contribution pour l'année 2025, en la fixant à 0,5 % au lieu de 2 %. Cette mesure représente une aide ponctuelle. Le montant de la participation s'élève pour 2025 à 241 899,96 euros. À 0,5 %, ce montant serait ramené à 60 474,99 euros, soit une aide ponctuelle de 181 424,97 euros.

M. SOLDAT se dit très choqué de cette proposition de réduction de contribution et invite l'ensemble des administrateurs à voter contre, jugeant cette mesure incohérente.

Il rappelle qu'à Londres, le lycée Charles de Gaulle, un établissement en gestion directe (EGD), doit faire face à une hausse de 2,5 millions de livres en raison de l'application de la TVA, il a sollicité une aide, mais il s'est vu proposer d'augmenter les frais de scolarité pour y pallier et sans bénéficier d'un soutien.

Il souligne également la différence de traitement avec le lycée conventionné de Dublin, qui entretient donc un lien plus étroit avec l'agence et pour lequel une augmentation de la PRRD (participation à la rémunération des résidents et des détachés) est justifiée. Il considère que la demande du lycée Winston Churchill manque de sérieux et affirme son opposition totale, espérant être suivi à l'unanimité.

M. COSTE exprime également sa surprise face à cette délibération. Il rappelle que certains établissements, comme ceux d'Ankara (EGD) et de Pierre Loti à Istanbul (conventionné), contribuent largement à la solidarité du réseau avec des taux de PRRD respectivement de 64 % et 61 %.

Il souligne que leurs difficultés financières, en plus de la perte des élèves, vont obliger ces établissements, notamment celui de Pierre Loti à se séparer de 25 employés à la prochaine rentrée et qu'ils ne bénéficient pas d'un soutien équivalent.

Il déplore ainsi un manque de solidarité envers les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés et espère un changement, tout en s'opposant à l'aide accordée à un partenaire extérieur au réseau.

M. SOLDAT reprend la parole pour compléter son propos. Il insiste sur l'absurdité de cette aide et souligne qu'elle illustre les dysfonctionnements actuels de l'opérateur public. Il rappelle que si les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés bénéficiaient de financements suffisants et prospéraient, il serait envisageable d'aider des établissements partenaires. Or, ce n'est clairement le cas. Il constate que

les points portés dans les déclarations liminaires restent sans réponse, alors qu'ils sont des points de personnel, mais aussi de réseau.

Il regrette que certaines demandes du réseau soient systématiquement refusées faute de ligne budgétaire, alors que cette aide spécifique est proposée sans réelle justification.

Il estime que les priorités doivent être rétablies et dénonce le fait que la priorité soit à des licenciements de personnels de droit local et à la suppression de postes de détachés plutôt que d'allouer des ressources aux établissements qui en ont réellement besoin.

S'il n'éprouve aucune animosité envers le lycée Winston Churchill, il juge que cette aide est hautement symbolique et inacceptable au regard des besoins pressants ailleurs comme en Turquie et qu'il est trop facile de licencier du personnel de droit local, puis des postes de détachés pour subventionner les partenaires, s'excusant de son propos qu'il concède véhément il conclut en réaffirmant son opposition totale à cette mesure.

M. EL ALAOUI rappelle à son tour qu'il n'a de cesse d'alerter par les déclarations de la FCPE que certains établissements sont contraints d'attendre des financements pour survivre, alors que cette somme pourrait être utilisée pour soutenir des établissements considérés comme des piliers de la région.

M. LEBRUN DAMIENS souhaite apporter deux précisions. En premier lieu, la situation financière du lycée Winston Churchill résulte directement des décisions du gouvernement britannique en matière de fiscalité. Il affirme que l'ambassadrice a déployé d'importants efforts et engagé des discussions récurrentes et fermes au plus haut niveau pour défendre la situation de l'établissement.

En second lieu, concernant la Turquie, l'agence affirme mobiliser tous les moyens possibles pour soutenir les établissements touchés.

Des négociations sont en cours avec le gouvernement turc afin d'assurer la continuité des inscriptions des élèves turcs et franco-turcs, un enjeu essentiel pour la stabilité financière des lycées concernés. Il assure que l'AEFE suit de près l'évolution de la situation et concentre ses efforts sur la préservation du vivier d'élèves.

Le PRÉSIDENT souligne que, pour des dossiers de cette importance, les présentations sont trop sommaires. Ne connaissant pas ce dossier en détail, il estime qu'une présentation plus approfondie aurait permis une prise de décision plus éclairée, notamment pour une aide ponctuelle de 181 000 euros, somme conséquente dans un contexte de difficultés financières. Il regrette que les documents fournis manquent de précisions et insiste sur la nécessité d'apporter davantage d'éléments pour faciliter la délibération. Il précise que cette remarque est faite dans un esprit constructif et bienveillant à l'égard de l'AEFE.

Le PRÉSIDENT soumet la délibération au vote du conseil d'administration.

*Le conseil d'administration adopte la délibération avec 10 votes contre (FSU, SGEN, UNSA, FCPE, UNAPE, Mme Montinard, M. Chauveau, Mme Conway-Mouret)*

*et 1 abstention (FAPEE).*

Le PRÉSIDENT insiste sur la nécessité de bien prendre en compte les remarques qui ont été faites.

### **IX. École Internationale française de Sharjah - convention (Délibération)**

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme GRANGEON-MAZAT, cheffe de secteur MOPO, pour une présentation de la convention avec l'École internationale française de Sharjah.

Mme GRANGEON-MAZAT rappelle que l'École Internationale Française de Sharjah est un établissement historique du réseau d'enseignement français aux Émirats arabes unis, étant la première école française à y avoir ouvert en 1973 avec le soutien des autorités locales.

Elle souligne que, depuis 50 ans, cet établissement évolue dans un écosystème éducatif et culturel particulier, se distinguant à l'échelle des Émirats et du monde arabe.

Elle précise que, face au déplacement de nombreuses familles vers Dubaï, plusieurs annexes de cette école ont vu le jour et ont donné naissance au Lycée Français International Georges Pompidou (LFIGP), devenu un établissement conventionné avec l'AEFE. Elle rappelle que, lorsque le conventionnement du LFIGP a pris fin le 31 août 2023, l'émirat de Sharjah a exprimé son souhait de maintenir l'école et de la développer tout en conservant un lien avec l'État français.

Elle indique qu'avec l'accord de l'ambassade de France aux Émirats, la gestion de l'établissement a d'abord été confiée au groupe éducatif HOLGED, société à but lucratif, qui s'était engagé à préserver les intérêts de l'ambassade, de l'émirat et de l'école. Ce premier conventionnement, validé lors du CA de l'AEFE du 29 juin 2023, avait permis l'affectation de personnels dès la rentrée 2023.

Elle informe ensuite que, courant 2023-2024, l'émir de Sharjah, personnellement impliqué dans ce dossier, a manifesté son intention de reprendre directement la gestion de l'école. Elle précise que des représentants du gouvernement de Sharjah se sont rendus à l'AEFE en janvier 2024 pour présenter leur projet de reprise, en accord avec l'ambassade, qui prévoyait de rétrocéder les licences et le titre de propriété au gouvernement local durant l'été 2024.

Elle explique que la gestion de l'école revient désormais à OSOOL EDUCATION LLC SP désormais propriétaire du terrain et de la licence professionnelle, Sharjah Asset Management est quant à elle propriétaire de la licence éducative. Sharjah Asset Management est la société d'investissement officielle du gouvernement de l'émirat de Sharjah, dont le rôle est de gérer et de développer ses actifs.

OSOOL EDUCATION LLC SP, société à responsabilité limitée et à but lucratif détenue par ce même gouvernement, se consacre au développement de projets éducatifs pour le compte de Sharjah Asset Management, dont elle relève directement et qui demeure l'entité officielle en charge des investissements publics de l'émirat.

Mme GRANGEON-MAZAT précise que OSOOL EDUCATION LLC SP s'engage à garantir un modèle de gouvernance respectueux des intérêts de l'ambassade de France, de l'émirat de Sharjah et de l'établissement. Actuellement, l'école accueille une équipe de détachés composée d'un personnel de direction et de six enseignants, l'émirat ambitionne d'étendre son offre éducative jusqu'à la terminale. Elle conclut que cette convention avec OSOOL EDUCATION LLC SP reste sur le modèle de celle précédemment conclue avec HOLGED. Cette convention, entrera en vigueur au 1er septembre 2024, permettant d'assurer le maintien des personnels en poste et d'accompagner le développement de l'établissement.

M. SOLDAT s'interroge tout d'abord sur la date mentionnée, qui indique que la convention entrera en vigueur le 1er septembre 2024, et demande si l'année 2025 n'aurait pas été plus appropriée. Il souhaite savoir s'il s'agit d'une simple reprise, auquel cas la formulation temporelle devrait être revue.

Il remercie ensuite Mme GRANGEON-MAZAT pour sa présentation, qu'il juge conforme à la réalité, tout en soulignant que la FSU dès l'origine, avait dénoncé cette situation comme une entorse aux principes établis. Il insiste sur le fait que la convention type repose sur un modèle non lucratif et qu'une dérogation avait été accordée à ce cadre.

Il évoque ensuite une deuxième problématique, soulignant que la convention avait été signée non pas avec une instance représentative tel qu'un CA ou une association de parents d'élèves, mais avec un groupe privé, HOLGED.

Il rappelle que, bien qu'ils aient exprimé leurs réserves à l'époque, la mesure a été appliquée. Il constate qu'un changement est survenu, qui, bien que prévisible, demeure problématique, car l'établissement passe sous un nouveau gestionnaire et l'AEFE est contrainte de suivre ces évolutions.

Il affirme que, bien que la FSU ne vote pas contre, elle reste cohérente avec la position initiale : le modèle actuel repose sur une entreprise à but lucratif, ce qui ne correspond pas aux conventions que l'AEFE devrait signer. Il exprime son inquiétude face aux changements successifs de gestionnaires et à l'incapacité de l'Agence de véritablement maîtriser ce processus, insistant sur le fait que cette ouverture au marché fragilise le réseau éducatif français à l'étranger.

Enfin, il rappelle qu'une question essentielle avait déjà été soulevée à l'époque : la nécessité de revoir le fonctionnement des conventions et des conventionnements. Il observe qu'une brèche a été ouverte, entraînant des déconventionnements successifs à l'initiative des organismes gestionnaires, face auxquels l'AEFE n'a pas les moyens d'opposition.

Prenant l'exemple du lycée français international de Dubaï, il souligne que des fonds publics ont été injectés dans ces établissements sans qu'un réel contrôle puisse être exercé. Il conclut en affirmant que cette situation, en l'absence de volonté politique pour la réguler, pose un problème majeur.

Selon lui, si cette dynamique se poursuit, le réseau risque d'être submergé par un flot de conventions signées avec des organismes à but lucratif, compromettant ainsi sa cohérence et son identité.

M. LEBRUN-DAMIENS tient à rappeler le caractère spécifique du contexte des Émirats arabes unis, en raison des lois émiriennes qui encadrent strictement le fonctionnement des établissements scolaires.

Il souligne que l'accord conclu avec l'émirat de Sharjah permet de préserver cet établissement garantissant ainsi la continuité de l'enseignement en français dans cette région.

Il insiste sur le fait que ce dossier repose sur une situation exceptionnelle, soumise à une législation spécifique, où l'absence de droits associatifs complique la gouvernance habituelle des établissements du réseau. Face à ces contraintes, il affirme qu'il est nécessaire d'accepter pour assurer la pérennité du lycée et la scolarité des élèves.

Le PRÉSIDENT soumet au vote la délibération.

*Le conseil d'administration adopte la délibération avec 4 votes contre (FSU, FCPE) et 7 abstentions. (UNSA, FAPEE, Mme Montinard, M. Chauveau, Mme Conway-Mouret)*

## **X. Évolution des taux de PRRD année 2025/2026/2027 - Lycée de Dublin (Délibération)**

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. VALERY pour une présentation de l'évolution des taux PRRD de Dublin.

M. VALERY rappelle que par délibération 38/2023, lors de la séance du 28 novembre 2023, le CA de l'AEFE avait autorisé l'augmentation, au 1er janvier 2024, du taux de participation à la rémunération des résidents et détachés (PRRD) du lycée Samuel Beckett de Dublin de 24 % à 35 %. Cependant, après échanges avec l'établissement, celui-ci a jugé cette augmentation trop importante, notamment au regard des négociations menées en amont et de l'analyse finale de sa trajectoire financière.

Afin d'apporter un soutien ponctuel, la Directrice générale propose de réduire cette augmentation et sollicite l'autorisation du Conseil d'administration pour fixer le taux de PRRD à 31 % au lieu de 35 %. Cette modification entraînerait un allègement de la charge financière de 34 850 euros pour l'année 2024.

Cette aide ponctuelle ne remet pas en cause la trajectoire pluriannuelle du taux de PRRD annoncée à l'établissement avec une cible à 40 % en 2027 :

2025 : 34 %

2026 : 37 %

2027 : 40 %

Le Président soumet la délibération au vote du conseil d'administration.

*Le conseil d'administration adopte la délibération à l'unanimité.*

## **XI. Dons et legs 2025 – Lycées de Vienne et de Munich (Délibération)**

Le PRÉSIDENT donne la parole à Mme BETRENCOURT pour une présentation des dons et legs 2025.

Mme BETRENCOURT propose au CA d'accepter deux propositions de dons ; chacun excédant 30 000 €, ils nécessitent un vote.

### **a. Lycée français de Vienne**

Mme Denisa WAGNER a remis un chèque de 50 000 dollars américains, soit 45 833,72 € après déduction de 126,30 € de frais bancaires. Ce don vise à compenser la gratuité accordée à de jeunes réfugiés sans ressources scolarisés au lycée français de Vienne.

Ancienne élève de l'établissement, Mme WAGNER avait été réfugiée en Autriche en 1968 et y avait bénéficié d'une scolarité entièrement prise en charge, obtenant son baccalauréat. Par la suite, elle a poursuivi des études à l'université de Genève, au MIT et à Harvard, devenant une chercheuse de renommée internationale son engagement à travers ce don est motivé par son propre parcours et le souhait d'aider des élèves confrontés à des difficultés similaires aux siennes.

## **b. Lycée Jean Renoir de Munich**

Le Förderverein du lycée Jean Renoir de Munich, association ayant pour mission de promouvoir les activités éducatives au sein de l'établissement, souhaite faire un don de 84 100 €. Financé par les cotisations des parents d'élèves et la gestion des activités périscolaires, ce don se répartit comme suit :

- 14 100 € destinés à la caisse de solidarité de l'établissement ;
- 70 000 € alloués aux festivités du « Projektwoche » marquant les 70 ans du lycée Jean Renoir, ainsi qu'au fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Cette association a vocation à soutenir les activités éducatives et traditionnelles de l'établissement. Cette répartition est totalement adjudicatrice, mais il est rappelé que l'usage n'est pas d'affecter de manière trop spécifique les dons.

Le PRÉSIDENT souligne qu'il est dans la philosophie de l'AEFE de respecter les volontés du donateur.

M. MOUTON demande si l'origine des dons a été identifiée.

Mme BETRENCOURT confirme l'identité de Mme Denisa WAGNER et de préciser que la donatrice a remis un chèque de 50 000 dollars au lycée français de Vienne, en souvenir de son propre parcours. Réfugiée en Autriche en 1968, elle avait été scolarisée au lycée dans des conditions similaires à celles des jeunes réfugiés qu'elle souhaite aujourd'hui soutenir.

Concernant le Förderverein du lycée Jean Renoir de Munich, il s'agit d'une association indépendante et distincte de l'établissement, dont l'objectif est de promouvoir des activités éducatives et de collecter des fonds pour les soutenir. Toutefois, la question des éventuelles contreparties politiques associées à ces dons peut être soulevée.

Le PRÉSIDENT juge toujours utile de connaître les origines des fonds, des donateurs par sécurité pour l'établissement.

Le PRÉSIDENT soumet la délibération au vote du conseil d'administration.

*Le conseil d'administration adopte la délibération à l'unanimité.*

## **XII. Remise gracieuse (Délibération)**

Le PRÉSIDENT donne la parole à Mme BETRENCOURT pour une demande de remise gracieuse aux frais de scolarité et présente la créance au Conseil d'administration.

Cette créance concerne Vivien Reumont (scolarisé de 2014 à 2018) et Jade Reumont (scolarisée de 2014 à 2021). Leur famille, de nationalité française, bénéficiait d'une bourse à 100 % en raison de sa situation sociale. Cependant, en raison d'une incompréhension des procédures, elle n'a pas renouvelé sa demande d'aide à la scolarité pour l'année 2014/2015, pensant qu'elle serait reconduite automatiquement.

Dans l'incapacité de régler les frais de scolarité pour cette période, la famille a sollicité une remise gracieuse du montant dû au Lycée Charles de Gaulle de Pékin. Après examen, l'agent comptable principal a émis un avis favorable à cette demande.

Le PRÉSIDENT signale que la situation actuelle du lycée de Pékin diffère de celle examinée précédemment. Il rappelle que le précédent cas avait suscité un débat important, tandis que celui-ci semble se distinguer en raison de la bonne foi et de la situation économique de la famille concernée. Il relève également que, dans la présentation, seuls les noms des élèves ont été mentionnés, sans préciser le cadre général de la demande.

M. DAVID intervient sur le point 11 « dons et legs » et précise, pour la bonne forme des échanges, que seuls des dons ont été évoqués. Il s'interroge de la régularité du point.

Mme BETRENCOURT indique qu'il s'agit d'un cadre générique et qu'il s'agit bien de dons.

Le PRÉSIDENT soumet au vote du conseil d'administration la remise gracieuse.

*Le conseil d'administration adopte la délibération à l'unanimité*

### **XIII. Questions diverses (Information)**

*La liste des questions diverses est annexée.*

*Les 43 questions diverses ont été prises en compte **jusqu'au 24 février 2025, midi.***

*Les réponses écrites ont été déposées sur la plateforme à compter du **6 mars 2025.***

Le PRÉSIDENT précise que 58 questions ont été déposées et qu'il n'est pas possible de toutes les commenter, sauf si un administrateur souhaite revenir sur un point particulier. Il indique que le sujet de Londres a déjà été traité plus tôt. Il fait remarquer que M. SOLDAT, momentanément absent à ce moment-là, n'a pas pu en prendre connaissance.

M. SOLDAT intervient pour signaler qu'il a bien entendu la réponse.

Le PRÉSIDENT souligne avoir déjà invité à la modération dans la rédaction des questions lors du précédent CA. Il insiste sur le fait que, bien que chaque administrateur soit légitime à interroger l'AEFE, une concentration excessive des questions par un ou deux membres complique la gestion du travail. Il encourage à un équilibre collectif afin que les services ne soient pas submergés par un trop grand nombre de demandes.

Il précise qu'un administrateur a déposé 27 des 58 questions, ce qui l'a conduit à autoriser les services à ne répondre qu'aux interrogations précises formulées par l'ensemble des administrateurs, sans obligation de traiter l'ensemble des questions soumises. Il indique que certaines réponses sont encore en attente et invite Mme FAYET à préciser l'état des réponses en suspens.

Mme FAYET indique que la question 2.2 n'a pas encore fait l'objet d'une réponse, mais qu'une réponse sera transmise à l'issue de la séance. Concernant la question 1.1 de Mme CONWAY-MOURET, elle précise que cette question de portée générale portait sur les tentatives d'ingérence des pays d'accueil et les moyens d'action de l'AEFE. Elle rappelle que l'AEFE n'agit pas directement en la matière, ce sujet relevant plutôt des relations entre États et donc du ministère concerné.

Le PRÉSIDENT insiste sur la nécessité de formuler des questions aussi précises et ponctuelles que possible. Il souligne que si elles sont trop générales, l'AEFE risque de sortir de son rôle et il n'est pas d'intervenir dans des débats politiques. Il recommande ainsi d'adresser les interrogations de portée plus large aux instances appropriées.

M. SOLDAT intervient en faisant trois remarques :

- **Question 3.13 de la FAPEE sur les élèves exclus en défaut de paiement des frais de scolarité**

Tout d'abord, il exprime sa solidarité concernant la question 3.13 soulevée par la FAPEE, qui concerne des élèves exclus des cours en raison d'impayés de frais de scolarité. Il salue la réponse de l'AEFE, qui condamne cette pratique. Toutefois, il souligne que la même vigilance devrait être appliquée aux personnels menant des actions syndicales, notamment lorsqu'ils sont personnels et parents pour ne pas mélanger ces statuts ; il poursuit citant le cas de Saint-Gabriel en Uruguay, où des enseignants se trouvent dans une situation similaire et sont menacés. Il leur adresse sa solidarité.

- **Question 3.1 sur la situation du lycée de Niamey**

Il remercie les services pour leur réponse sur la question 3.1 concernant la situation du lycée de Niamey, actuellement dysfonctionnel. Il insiste sur l'importance de ces précisions pour les personnels en contrat local restés sur place et inquiets quant à l'avenir de l'établissement, notamment en matière d'entretien des locaux.

- **Question 2.3 sur les indemnités statutaires des personnels détachés**

Il revient également sur la question 2.3 portant sur les indemnités statutaires des personnels détachés. Il déplore que la réponse fournie se limite à exposer l'état actuel des choses sans préciser l'intention de l'AEFE quand la demande porte à l'obtention d'une régularisation complète de ces indemnités. Il demande que des discussions soient engagées pour garantir que les personnels ne soient pas lésés.

- **Question 3.2 portant sur la visite du groupe Odyssey au lycée français de Bilbao**

Il évoque la question 3.2 soulevée par la FSU concernant la visite du groupe Odyssey au lycée français de Bilbao pendant deux jours. Il s'interroge sur le cadre dans lequel a eu lieu cette visite. Il exprime son étonnement face à l'organisation de cette visite commerciale de deux jours par un groupe manifestant un intérêt pour la reprise de l'établissement, qui a pu rencontrer le comité de gestion avec plusieurs rencontres du personnel, alors que l'établissement est conventionné avec l'AEFE. Il considère cette démarche problématique et hors de la mission de service public à l'étranger. Bien qu'il admette ne pas être le mieux placé pour s'exprimer à la place des parents d'élèves concernés, il estime que l'AEFE porte une part de responsabilité dans cette situation.

Le PRÉSIDENT demande à M. DAVID si son intervention porte sur Bilbao ou Tanger.

M. DAVID confirme son intervention sur les deux sujets. Commençant par la situation des élèves exclus en défaut de paiement des frais de scolarité, il rappelle que personne autour de la table ne peut considérer comme normal le fait de prendre en otage les enfants de familles en difficulté financière. Il souligne que la question du recouvrement des frais de scolarité, déjà abordée lors de l'examen du compte financier, est un sujet délicat qui relève d'une diplomatie financière.

Concernant la situation à Tanger, il indique que les retours qu'il a reçus diffèrent sensiblement de ceux présentés par la FAPEE. Il ajoute que les équipes de direction ont été mises sous pression par la FAPEE et ses représentants locaux, contrairement aux autres associations de parents d'élèves qui, présentes depuis 30 ans, ont toujours favorisé un travail de concertation sur ce sujet complexe, et que la FAPEE est un nouvel acteur. Toutefois, il précise que chacun joue son rôle dans ce débat et insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de culpabiliser qui que ce soit. Il précise qu'une concertation avec les autres associations de parents d'élève est un cours.

Il rappelle que les difficultés de recouvrement ne concernent qu'un faible pourcentage des familles, environ 1 %, et reconnaît que l'éviction des enfants de leurs classes est une situation problématique. Toutefois, il met en garde contre une amplification excessive de cette affaire, estimant qu'il ne faudrait pas en faire plus que nécessaire.

M. EL ALAOUI prend la parole pour partager son expérience à Tanger, insistant sur la nécessité de respecter le travail des directions d'établissement. Il rappelle que celles-ci s'efforcent d'accompagner les familles, de les écouter, de les alerter et d'envoyer des messages de relance avant de recourir à des mesures plus strictes.

Il souligne que l'objectif n'est pas d'interdire la venue des enfants par plaisir, mais que le recouvrement des frais de scolarité est essentiel au bon fonctionnement des établissements.

Lorsque les appels et messages restent sans réponse, il devient nécessaire de prendre des mesures pour assurer la pérennité financière des écoles. Il évoque un cas où un conseil d'établissement a indiqué que 70 % des frais avaient été recouvrés, mais que 25 % des familles présentes refusaient tout paiement, ce qui mettait en péril le bon fonctionnement de l'établissement.

M. EL ALAOUI insiste sur la nécessité d'aborder cette question avec prudence et de ne pas généraliser.

Il précise que, dans certains cas, des avertissements ont été envoyés avant les vacances, témoignant d'une volonté d'éviter de mettre les enfants en difficulté. Cependant, face à l'absence de réponses et d'interlocuteurs disponibles, il rappelle que le respect des règles et le bon fonctionnement des établissements doivent primer.

M. DAVID souhaite souligner deux points majeurs :

- **Question 3.13 de la FAPEE sur les élèves exclus en défaut de paiement des frais de scolarité**

Il rappelle que chaque situation doit être analysée dans son contexte et met en garde contre les généralisations excessives. Si le cas de Tanger représente un dysfonctionnement, il doit être traité comme un problème spécifique à cet établissement. Toutefois, il insiste sur l'importance de l'aspect humain,

notamment la protection des enfants. Il estime que la situation dépasse le cadre purement administratif et financier, car voir des enfants exclus de leur classe sous les yeux de leurs camarades est choquant, quelles que soient les raisons qui ont conduit à cette situation.

M. DAVID différencie deux formes de pression, celle exercée sur les enfants qu'il juge inacceptable et celle exercée sur les parents, qui est un mécanisme de recouvrement des frais scolaires.

Il rappelle que le mélange des deux crée des confusions et des tensions inutiles. Il note que dans de nombreux établissements, les procédures existantes permettent d'éviter qu'un enfant soit mis à l'écart en pleine année scolaire, privilégiant des solutions plus discrètes pour gérer les impayés. Il conclut en considérant qu'il y a un aspect humain et technique, il exprime son espoir de voir la situation se résoudre de manière appropriée.

- **Question 3.2 portant sur la visite du groupe Odyssey au lycée français de Bilbao**

Concernant la visite du groupe Odyssey au lycée français de Bilbao, il rappelle que les organismes gestionnaires des établissements sont souverains. Par conséquent, il considère qu'il est légitime pour eux d'organiser des visites ou de partager des informations avec des partenaires potentiels lorsqu'ils envisagent un changement de gestion.

Il insiste sur le fait que ce droit appartient aux parents et aux structures gestionnaires. Même pour un établissement conventionné, la convention qui le lie à l'AEFE repose sur une collaboration avec les associations de parents d'élèves (APE). Ainsi, ces dernières conservent un rôle décisionnaire dans l'évolution de l'établissement et doivent être pleinement impliquées dans les choix stratégiques à venir.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n° 1.2 :**

Enjeux au Congo-Brazzaville :

1. L'accessibilité et l'attractivité des établissements AEFE - Quels sont les dispositifs envisagés pour faciliter l'accès des familles françaises et binationale à ces établissements, notamment en matière de frais de scolarité et de bourses scolaires ? - Y a-t-il une réflexion sur le renforcement du rayonnement de

l'enseignement français dans un contexte de concurrence avec d'autres systèmes éducatifs internationaux ?

2. Les infrastructures et les conditions d'apprentissage - Des établissements font face à des défis en matière d'infrastructures (bâtiments, équipements pédagogiques). Existe-t-il des projets d'investissement autre ou de rénovation prévue pour améliorer ces conditions dans le domaine technologique ?

3. Le développement des partenariats locaux – Comment l'AEFE envisage-t-elle de renforcer ses liens avec les autorités éducatives locales pour favoriser les échanges et l'intégration des établissements dans leur environnement ?

4. Le recrutement et la formation des enseignants – Y « a-t-il des initiatives en cours pour assurer une meilleure stabilité des équipes pédagogiques, notamment en ce qui concerne les recrutements locaux et les formations continues ?

### **Réponse :**

1. En termes d'attractivité et d'accessibilité, l'AEFE s'engage à faciliter l'accès des familles françaises et binationale à ses établissements grâce à un dispositif de bourses scolaires, attribuées sous conditions de ressources et gérées par les postes diplomatiques en lien avec l'Agence. Les familles doivent déposer leur demande via l'application Scolaide ou sur dossier papier auprès des ambassades.

Des initiatives locales viennent renforcer cette accessibilité.

- L'établissement Charlemagne de Pointe-Noire applique une politique tarifaire progressive selon la nationalité et maintien des frais de scolarité compétitifs. L'établissement accompagne les familles dans leurs démarches et identifie celles en situation de fragilité financière pour les orienter vers les bourses.

Le lycée international français Saint-Exupéry (LIFSE) applique également une politique tarifaire progressive selon la nationalité. De plus depuis 2020, l'établissement a supprimé les tests d'entrée pour les élèves issus du système congolais jusqu'en classe de 4<sup>e</sup>, avec un accompagnement si nécessaire.

Face à la concurrence des systèmes éducatifs internationaux, l'AEFE déploie une stratégie concertée intégrée dans la feuille de route 2023-2026 et alignée avec les ambitions du Cap 2030. L'objectif est de positionner l'enseignement français comme un modèle d'excellence en misant sur :

- La croissance du réseau et l'accompagnement des nouveaux projets scolaires
- Une identité de marque forte pour affronter la concurrence des systèmes IB et britanniques
- L'innovation pédagogique avec le baccalauréat français international (BFI) et les sections internationales
- La modernisation de la gouvernance et le soutien aux établissements par les Instituts Régionaux de Formation (IRF).

Localement, les établissements participent activement à cette dynamique. Le LIFSE a notamment mis en place une communication en anglais et une section internationale américaine au primaire depuis 2024, avec un projet d'extension au secondaire en 2026. Il est également devenu le lycée de référence pour la communauté américaine au Congo. Il organise des réunions d'orientation et des journées portes ouvertes pour accroître son attractivité.

Concernant le lycée Charlemagne, un dossier de section internationale est en cours en vue d'une ouverture à la rentrée 2025. De plus depuis cette année scolaire, l'établissement cherche à se démarquer en proposant deux classes CHAM (classe à horaires aménagés musique) au premier et au second degré.

Enfin l'établissement peut désormais s'appuyer sur une stratégie de communication efficace grâce à l'arrivée d'une chargée de communication (employée et rémunérée par Perenco).

2. En ce qui concerne les infrastructures et les conditions d'apprentissage, des investissements sont réalisés pour améliorer les infrastructures et les équipements pédagogiques. L'AEFE peut intervenir à la demande des comités de gestion pour évaluer les besoins techniques et proposer des solutions adaptées.

- Charlemagne de Pointe-Noire : extension de la capacité d'accueil et construction d'un plateau sportif couvert grâce au financement d'un pool d'entreprises françaises.

- LIFSE : Travaux d'extension et rénovation depuis 2022/Création d'un laboratoire de mathématiques et d'informatique, unique en Afrique subsaharienne/modernisation des salles de sciences et mise à disposition d'un matériel technologique de pointe/connexion Internet parmi les plus performantes d'Afrique (85 Mb/s) et projet numérique incluant une tablette par élève depuis 2021/classes équipées pour favoriser la collaboration et l'apprentissage interactif.

3. En matière de développement des partenariats locaux, l'AEFE encourage les établissements à nouer des collaborations avec les autorités éducatives locales, tout en veillant à préserver les enjeux pédagogiques et de sécurité.

Le lycée Charlemagne de Pointe-Noire collabore avec des écoles congolaises sur les programmes français.

Le LIFSE participe activement à plusieurs initiatives locales : accompagnement d'écoles congolaises en vue d'une homologation/participation à des événements éducatifs et environnementaux, comme le Forestival et le programme national d'afforestation/actions sociales et éducatives en faveur des enfants des rues et des élèves à besoins particuliers/organisation d'événements académiques comme les rallyes Mathabrazza et Dictabrazza, réunissant des dizaines d'établissements locaux.

4. Pour le recrutement et la formation des enseignants, l'AEFE œuvre à la stabilisation des équipes pédagogiques grâce à un renforcement des dispositifs de formation continue, en présentiel ou en distanciel, via le Plan Régional de Formation (PRF). Depuis 2024, un master MEEF AEFE est proposé aux enseignants de droit local avec un cofinancement possible à hauteur de 50 %.

Le lycée Charlemagne de Pointe-Noire favorise la formation continue et valorise ses enseignants à travers une évaluation annuelle pouvant déboucher sur une prime.

Le LIFSE met en place un dispositif complet : sessions de formation externe pour les enseignants souhaitant intégrer l'établissement/envoi régulier de ressources pédagogiques en ligne/politique salariale attractive et prise en charge des inscriptions au master MEEF.

**Émetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n° 1.3 :**

Composition des commissions sociales (caisses de solidarité)

**Réponse :**

La circulaire n° 0183 de l'AEFE du 18/03/2024 a effectivement réduit la composition de la commission d'examen des dossiers des commissions sociales. Comme il a déjà été répondu en juin, lors d'une réponse à la question diverse 2.11, un bilan pourra être mené à l'issue d'une année de mise en œuvre. Il n'a pas encore été réalisé.

**Émetteur de la question : Sgen-CFDT**

**Sujet n°1.4 :**

Suite aux échanges du CA de novembre concernant l'insuffisance de la subvention de l'État pour compenser les pensions civiles :

- Quelles sont les projections chiffrées de l'évolution de cette charge pour les cinq prochaines années ?
- Quel sera l'impact prévisible sur le budget de l'Agence ?
- Comme évoqué en novembre, serait-il possible d'inscrire cette question à l'ordre du jour du CA de juin afin d'approfondir collectivement cette réflexion ?

**Réponse :**

Il n'est pas possible à ce stade de savoir avec certitude comment évoluera cette charge dans les 5 prochaines années. De 2014 à 2024, le taux du CAS Pensions a très peu évolué.

En revanche, en septembre 2024, a été décidée une augmentation de 4 points du taux à partir de janvier 2025. De plus, le calcul de la pension civile se fait sur la base de l'INM des personnels détachés par l'AEFE dans le réseau, qui varie selon les années et les personnes recrutées.

Autrement dit, à ce stade, nous n'avons pas d'éléments suffisamment précis pour faire cette analyse.

**Émetteur de la question : Monsieur Moulay Driss EL ALAOUI, FCPE**

**Sujet n° 1.5 :**

Quelles sont les priorités stratégiques de l'AEFE pour les cinq prochaines années ?

**Réponse :**

Les priorités stratégiques de l'Agence seront définies au sein du contrat d'objectif et de performance actuellement en cours d'élaboration avec la tutelle.

**Émetteur de la question : Monsieur Moulay Driss EL ALAOUI, FCPE**

**Sujet n°1.6 :** Quelles sont les innovations envisagées par l'AEFE pour renforcer l'attractivité des établissements EGD du réseau ?

**Réponse :**

Les moyens mis en œuvre par l'AEFE pour renforcer l'attractivité de ses établissements en gestion directe (EGD) sont divers. On en citera principalement deux, organisés autour de l'innovation pédagogique, et de la politique linguistique.

La piste explorée avec la stratégie e-Nov déployée par l'Agence fait déjà l'objet d'une réponse détaillée à la question n° 1.15, qui se concentre sur l'innovation et l'intégration du numérique éducatif dans les pratiques de formation et de classe.

On se contentera donc d'en rappeler ici les principaux axes, sans les développer davantage :

1. **La mise en place de « La Ruche »** visant à promouvoir, à travers les Instituts Régionaux de Formation, le numérique éducatif et à favoriser l'innovation au sein des établissements

Les trois verbes d'action de La Ruche permettant d'impulser, d'accompagner, de mutualiser et de valoriser les démarches et les pratiques innovantes des établissements et des personnels (Butiner au sein de l'observatoire, Transformer au sein du laboratoire et Essaimer au moyen de la Ressourcerie numérique).

2. **La création de communs numériques** pour promouvoir une culture participative et citoyenne à travers la mise en œuvre de la philosophie des communs avec la production et la valorisation des Ressources Éducatives Libres.
3. **Développement de l'écoresponsabilité numérique**, visant à intégrer les indispensables compétences d'écoresponsabilité et de sobriété numérique dans l'utilisation et l'intégration des outils numériques.

**Émetteur de la question : FCPE**

**Sujet n° 1.7 :**

Point sur les recrutements de la prochaine rentrée : pouvez-vous nous dresser un point d'étape et les projections des recrutements concernant les différents secteurs ? Quels sont les établissements les plus impactés ? Quelle répartition par catégorie des statuts dans les EGD ?

**Réponse :**

À la date du 7 mars 2025, sont à pourvoir pour la rentrée scolaire 2025 :

- 84 postes D1 (personnel d'encadrement),
- 75 postes D2 (personnel formateur),
- 283 postes D3 (personnel d'enseignement, d'éducation et d'administration).

De plus 87 postes D3 susceptibles d'être vacants sont également publiés pour un recrutement si le poste venait à être vacant.

La répartition par secteur géographique est la suivante :

Secteurs géographiques	Postes vacants à la rentrée 2025			Postes SV publiés
	D1	D2	D3	D3
Afrique occidentale & centrale	9	16	70	18
Afrique Orientale & océan indien	10	10	48	12
Amériques	15	10	52	9
Asie	9	6	22	2
Europe du Nord	12	2	27	8
Europe du Sud	15	6	17	9
Maghreb	6	14	30	25
Moyen-Orient Proche-Orient	8	11	17	4
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>75</b>	<b>283</b>	<b>87</b>

**Émetteur de la question : Moulay Driss EL ALAOUI, FCPE**

**Sujet n°1.8 :**

Comment l'AEFE s'assure-t-elle que les établissements homologués maintiennent des standards élevés en matière d'enseignement ?

**Réponse :**

Comme précédemment indiqué en réponse à une question analogue, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger dispose de plusieurs leviers pour veiller sur et maintenir la qualité de l'enseignement dans les établissements du réseau.

**1. Le suivi des établissements, à différentes échelles complémentaires**

Ce suivi régulier permet d'assurer un contrôle qualité des établissements. Il se décline à plusieurs échelles, comme suit :

- À l'échelle de la Direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation, des notes sont régulièrement envoyées vers les chefs et cheffes d'établissement afin de les tenir informés et à finalité que leurs interlocuteurs de la DEOF sur des questions spécifiques soient identifiés (politique des langues, climat scolaire, ouverture d'enseignement, réformes ministérielles).
- À l'échelle de la zone, le rôle des binômes d'inspecteurs et inspectrices des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés en zone demeure prégnant. Via les missions d'homologation, mais aussi des visites d'accompagnement en établissement, les inspecteurs et inspectrices travaillent en concertation sur les différents critères de l'homologation des EFE.
- En ce sens, les IA-IPR et IEN présents dans les Instituts Régionaux de Formation et plus particulièrement au sein du Conseil Pédagogique et Scientifique apportent une expertise et un conseil en contexte pour l'ensemble des personnels d'une zone. Ce travail pédagogique est mené en lien constant avec les chefs et cheffes de secteurs de la Direction du développement et de l'accompagnement du réseau. Les IA-IPR sont aussi en charge du suivi de leur discipline sur le réseau.
- À l'échelle des établissements, ces mêmes inspecteurs et inspectrices diligentent des réunions d'équipe. Les missions in situ et des réunions en distanciel permettent de rappeler les attendus du système français et d'engager la mise en place des dispositifs et réformes.
- Enfin dans le cadre de leurs missions, les enseignants formateurs détachés apportent des conseils pédagogiques aux chefs et cheffes d'établissement ainsi qu'un accompagnement au plus proche des équipes et des personnels enseignants

**2. Une offre de formation renforcée, articulée autour des IRF**

L'organisation en réseau permet de promouvoir une politique dynamique de formation, comme des modalités d'échanges et d'interactions entre établissements, adaptées aux conditions propres à chaque zone.

La mise en place, depuis 2022, des Instituts Régionaux de Formation (IRF), renforce le rôle de l'AEFE dans le pilotage des dispositifs de formation et dans l'animation des zones.

De façon régulière, l'Agence implémente des parcours spécifiques de formation, à destination des nouveaux personnels qui rejoignent le réseau, leur permettant – selon les besoins – d'intégrer les attendus du système éducatif français ou de consolider leurs acquis professionnels. Le catalogue de ces formations s'enrichit chaque année de nouvelles propositions à la carte, visant à accompagner et faciliter la montée en compétences des personnels.

Un système de certification dynamique en ligne sous la forme d'Open-Badges, délivré par les formateurs de l'AEFE sous couvert des inspecteurs, vient attester la réalité des progrès accomplis par les stagiaires tout au long des parcours de formation. En parallèle, l'application dédiée au pilotage de la formation depuis les IRF (ATENA) a permis de professionnaliser le recueil des besoins de formation directement exprimés depuis le terrain, ainsi que l'ensemble du processus d'élaboration des plans régionaux de formation.

Cet outil intègre également une dimension décisionnelle qui facilite le reporting quantitatif et qualitatif et fournit une aide concrète à la décision des instances en charge de la formation.

### **3. Le développement de la force d'innovation des EFE, adossée notamment au numérique éducatif**

Avec sa stratégie e-nov 2023-2027, l'AEFE favorise et accompagne la révolution numérique de l'enseignement français à l'étranger. Adossée aux espaces innovants implantés dans les IRF, cette stratégie s'articule autour de trois axes :

- Des observatoires, conçus pour collecter et analyser les informations sur les meilleures pratiques, les expérimentations ainsi que les tendances en matière de numérique éducatif et d'innovation. Ces observatoires s'inspirent notamment de ce qui se pratique déjà dans le réseau (action « butiner » de la stratégie) ;
- Des espaces de recherche et de développement de l'innovation, de nouvelles pratiques et solutions, à partir des idées collectées par l'observatoire. Il s'agit ici de tester et valider les idées novatrices avant de proposer leur déploiement et leur adaptation à moyen et long termes (action « transformer » de la stratégie) ;
- Une ressource numérique permettant de partager et diffuser auprès de la communauté éducative élargie les innovations au sein du réseau (action « essaimer » de la stratégie). Cette ressource met déjà au service des formateurs de l'AEFE un nombre conséquent d'outils numériques permettant de faire évoluer significativement les pratiques et les gestes professionnels.

Ces différents leviers, qui mobilisent des domaines distincts et complémentaires (accompagnement humain, accompagnement technique, modernisation des process, modification des pratiques...) s'agrègent pour former le cœur de l'action de l'Agence dans l'accompagnement et le développement de la qualité du réseau d'EFE.

Plus spécifiquement, s'agissant du contrôle régulier du respect des principes et critères d'homologation auxquels sont assujettis les établissements, la note de service relative à l'homologation et au suivi des établissements d'enseignement français à l'étranger prévoit une procédure de renouvellement des établissements au terme des cinq années suivant la dernière décision de la commission interministérielle d'homologation (CIH) les concernant.

En outre, un établissement peut être soumis à un nouvel examen avant ce délai de cinq ans, et faire l'objet d'un suivi ponctuel à l'occasion d'un signalement reconnu en interministériel ou d'une décision de la CIH.

Un plan de suivi annuel établi en interministériel MEAE et MENESR précise les établissements concernés par ce contrôle.

Dans le cas d'un renouvellement ou d'un suivi ponctuel, une mission d'inspection est diligentée, elle est menée soit par un inspecteur détaché auprès de l'AEFE, soit par un Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

Parmi les observables, sont notamment appréciés : les résultats des élèves ;

- La politique de formation continue de l'établissement et la mise en place effective des instances ad hoc (CFC) ;
- La participation des enseignants aux actions de formation continue (présentée dans un fichier Excel, pièce constitutive du dossier d'homologation, à fournir par l'établissement en amont de la visite) ;
- La politique de recrutement des enseignants (examen du niveau de qualification) ;
- Le respect des programmes et de l'évolution de leurs contenus, le cas échéant (examen des cahiers, des évaluations, des programmations, à l'occasion des visites de classe) ;
- Les conditions dans lesquelles les élèves étudient : il s'agit alors de questionner les orientations de la politique éducative en cours ;
- La mise en place des parcours éducatifs et l'accompagnement à l'orientation ;

À titre d'information, lors de la campagne en cours, 120 dossiers de suivi d'homologation seront examinés en CIH : 75 établissements au titre du renouvellement quinquennal de leur homologation et 45 établissements placés en suivi d'homologation (dont 29 suivis suite à une décision de la CIH et 16 suivis suite à signalements reconnus en interministériel).

L'examen de ces dossiers va donner lieu à 191 missions d'inspection (dont 103 missions 1<sup>er</sup> degré et 88 missions 2<sup>d</sup> degré).

Cette procédure lourde et chronophage permet à l'État français de s'assurer périodiquement, et en tant que de besoin, de la continuité du respect des différents critères ayant permis à l'établissement de rentrer dans l'homologation, en particulier les critères d'ordre pédagogique.

**Émetteur de la question : Moulay Driss EL ALAOUI, FCPE**

**Sujet n°1.9 :**

Quelles mesures sont envisagées pour maintenir et améliorer la qualité de l'enseignement dans le réseau AEFE et en particulier dans les EGD, notamment en termes de formation des enseignants et d'adaptation des programmes à certaines spécificités locales ?

**Réponse :**

La question de la formation des personnels est primordiale, car elle permet de consolider et/ou d'enrichir les pratiques dans le quotidien des salles de classe. En ce sens, on pourra se référer aux éléments apportés par le point 2 de la réponse à la question 1.10 (une offre de formation renforcée, articulée autour des IRF »). En sus, il est possible d'ajouter que des IRF, à l'instar de celui du Maroc, portent une attention particulière aux enseignants détachés des systèmes éducatifs locaux. En effet, en parallèle des formations PàP, le Centre des Études Arabes fait proposition de formations spécifiques et ciblées. Dans tous les cas, la finalité est l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour le plus grand bénéfice des élèves.

La question de l'adaptation des programmes aux contextes culturels et économiques locaux fait l'objet de la plus grande attention au sein de l'AEFE et du MENESR. En réponse aux attendus précisés dans la note de service relative à l'homologation et au suivi des établissements d'enseignement français à l'étranger, des aménagements peuvent être apportés aux volumes horaires et programmes du ministère chargé de l'éducation, pour tenir compte des conditions particulières dans lesquelles s'exerce leur activité et pour renforcer leur coopération avec les systèmes éducatifs des pays d'accueil. Certains accords bilatéraux prévoient notamment l'enseignement de la langue du pays hôte, ainsi que de l'histoire, géographie, et parfois d'autres disciplines (arts, éthique...).

Ces enseignements sont pris en compte dans l'emploi du temps des élèves afin d'honorer les engagements que nous avons avec les autorités locales. Les compétences culturelles et linguistiques des élèves sont de ce fait renforcées dans la langue du pays.

Par ailleurs, les programmes des sections internationales et du BFI donnent des pistes d'adaptation dans la langue de section (ACL, histoire-géographie), elles permettent des liens avec le contexte local si les établissements sont localisés dans le ou les pays de la langue de section (Maroc, États-Unis...)

Cette même note de service, qui s'applique à l'ensemble des établissements, précise toutefois que ces aménagements ne doivent pas avoir pour effet de réduire les volumes annuels d'heures d'enseignement ni les programmes.

Les établissements français à l'étranger disposent ainsi d'une marge d'autonomie supérieure à celle des EPLE en France, qui leur permet d'ajuster et d'adapter la mise en œuvre des programmes, à la condition d'en préciser les modalités dans le projet d'établissement ou d'école.

## **Émetteur de la question : Moulay Driss EL ALAOU, FCPE**

### **Sujet n°1.10 :**

Existe-t-il des évaluations régulières des établissements pour mesurer leur performance pédagogique ?

### **Réponse :**

Dans le cadre de leur homologation, les établissements d'enseignement français à l'étranger sont invités à s'inscrire dans une démarche d'auto-évaluation en lien avec l'ensemble de la communauté éducative afin de garantir la mobilisation de toute la communauté scolaire autour du projet d'établissement et de préparer la démarche de renouvellement d'homologation.

Certains établissements qui se lancent dans cette démarche reçoivent, le cas échéant, la visite d'inspecteurs généraux et/ou de personnels d'encadrement chargés de l'évaluation externe, selon des procédures et des outils prévus et adaptés à l'EFE par le Conseil de l'Évaluation de l'École (CEE).

Cette démarche se donne davantage pour objectif d'être utile à l'établissement en identifiant ses réussites et ses marges de progrès plutôt que de mesurer ses performances, quelles qu'elles soient.

En effet la notion de performance pédagogique doit être rattachée au contexte d'exercice et au public accueilli. Cela se traduit, en France, par des indicateurs qui mesurent la valeur ajoutée d'un établissement au regard de la typologie d'élèves accueillis (IVAL = indicateurs de valeur ajoutée des lycées, IVAC = indicateurs de valeur ajoutée des collèges).

À l'étranger, la mesure de la performance de l'établissement pourrait se faire à partir :

- Des résultats des élèves aux évaluations nationales
- Des résultats des élèves aux examens ;
- De la réussite de ces élèves en post bac (suivi de cohortes possible).

### **Émetteur de la question : FCPE**

### **Sujet n°1.11 :**

Quelles mesures sont prises par l'AEFE pour promouvoir la diversité sociale et culturelle dans les établissements français à l'étranger et en particulier dans les EGD ?

### **Réponse :**

L'AEFE promeut la diversité sociale en tant que valeur, mais la question est celle de sa mise en œuvre dans le réseau. En effet, même si les droits de scolarité dans l'EFÉ sont deux à trois fois moins élevés que dans les autres systèmes d'éducation internationale, en particulier les établissements anglo-saxons, il n'en demeure pas moins que leur niveau moyen mondial (6 157 euros à la rentrée 2024) constitue objectivement un frein à une véritable diversité sociale. Pour les élèves français, l'AEFE dispose d'un outil efficace avec les aides à la scolarité, qui bénéficient cette année à près de 20 000 élèves (19 590), dont plus de la moitié avec une quotité de 100 % (57 % dans le rythme Nord, 60 % dans le rythme Sud). Le financement des AESH a été pris en charge pour les élèves boursiers dès 2018. Par ailleurs, dans les EGD, et afin d'aider ponctuellement des familles françaises ou étrangères en difficultés financières, l'AEFE invite les parents à verser des dons aux caisses de solidarité pour permettre « *à ces familles de faire face à leurs obligations vis-à-vis de l'établissement et de ses services annexes (restauration, transport, internat, équipement, voyages scolaires, etc.)* » (Circulaire n°0183 de l'AEFE en date du 18 mars 2024). Ces caisses de solidarité existent également dans les conventionnés et les partenaires. Un rapport sur la mixité sociale dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger est en cours de finalisation.

Pour ce qui est de la diversité culturelle, elle est au cœur du projet de l'EFÉ et est valorisée de multiples manières au cours de la scolarité : apprentissage de la langue du pays d'accueil, plurilinguisme (avec notamment la création du BFI dans le réseau), actions tournées vers les établissements locaux du pays d'accueil, événements fédérateurs du réseau (OCLFM, Ambassadeurs et ambassadrices en herbe, JIJ, etc.), etc.

Avec une moyenne de plus de 40 nationalités dans les établissements, la diversité culturelle est vécue au quotidien dans les 600 établissements du réseau.

**Émetteur de la question : FCPE**

**Sujet n° 1.12 :**

Comment l'AEFE gère-t-elle les demandes croissantes de places dans les EGD du réseau, notamment dans les villes où la demande dépasse l'offre ?

**Réponse :**

19 % des élèves sont scolarisés dans les 68 établissements en gestion directe à la rentrée 2024, proportion identique à celle de 2023. On note cependant une perte de 1 008 élèves (-1,3 %) en partie expliquée par la fermeture du lycée de Niamey (238 élèves) et la crise en Turquie (176 élèves). L'école française de Téhéran étant passé d'établissement conventionné à EGD, elle apporte 75 élèves dans cette catégorie. Seuls huit EGD connaissent une augmentation de leurs effectifs à la rentrée 2024.

Aussi, les EGD mettent tout en œuvre pour a minima stabiliser leurs effectifs et lorsque cela est possible accueillir plus d'élèves. Dans tous les cas, l'inscription des élèves se fait conformément au code de l'éducation sous réserve de la disponibilité des places. Quelques projets inscrits au SPSI 3, qui sera présenté ultérieurement au CA pour vote, prévoit l'accueil d'élèves supplémentaires afin de tenir compte de la situation locale.

**Émetteur de la question : FCPE**

**Sujet n°1.13 :**

Quelles sont les mesures prises par l'AEFE pour assurer la sécurité des élèves et du personnel dans les zones à risque ?

**Réponse :**

La construction d'une culture partagée de la sécurité par tous les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger est une priorité de l'Agence. Elle contribue à la résilience des communautés éducatives de son réseau pour affronter toute situation de crise.

Les locaux et les équipements des niveaux et des filières d'enseignement concernés par l'homologation doivent être adaptés au respect des règles de sécurité. Les établissements, une fois homologués, rédigent un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), visé par l'Ambassade de France.

Dans les établissements, les chefs d'établissement veillent, au quotidien, à la mise en place et au respect des dispositifs de sécurité. Le plan d'action de l'AEFE doit les aider à parfaire leur dispositif, sans préjudice des règles de sécurité imposées par les autorités locales. Ils travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales, le poste diplomatique, les services centraux de l'Agence et l'entité gestionnaire pour les établissements conventionnés et partenaires. Ils informent les parents d'élèves des mesures de prévention et de protection qu'ils sont amenés à prendre pour la sécurité de tous et sont responsables des exercices annuels obligatoires et des retours d'expérience associés.

La sécurité des établissements scolaires doit être conçue de manière globale et évolutive. Elle s'appuie sur une analyse des risques et des menaces du contexte local et sur l'anticipation des situations de crise (vigilance proactive, détection des signaux faibles). À cet effet, le SRE sécurité assure la coordination de la cellule de veille de l'agence pilotée par le directeur général adjoint officier de sécurité, et un lien permanent avec le Centre de Crise et de Soutien et la Direction de la Sécurité Diplomatique du MEAE.

Des formations « PPMS et Gestion de crise » sont proposées pour les personnels d'encadrement en zone et également au sein du camp militaire de Beynes pour les formations de gestion de crise en situation dégradée.

Enfin l'AEFE développe un dispositif efficient de formations au secourisme pour les élèves et les personnels. À l'échelle du réseau, il a permis de quasiment tripler le nombre d'élèves formés (x2,7) en 4 ans. Ainsi, 38,8 % d'une classe d'âge sont formés aux premiers secours actuellement.

**Émetteur de la question : FCPE**

**Sujet n°1.14 :**

Des dispositifs complémentaires sont-ils envisagés par l'AEFE pour aider les familles qui ne sont pas éligibles aux bourses, mais qui rencontrent des difficultés financières ?

**Réponse :**

C'est le dispositif de l'aide à la scolarité, géré par l'AEFE sur des fonds mis à disposition par le MEAE sur le programme 151, qui est en place pour répondre aux demandes d'aides des familles françaises en matière d'aide à la scolarité y compris dans le cas d'une situation exceptionnelle. La nouvelle application de gestion déployée en janvier s'appelle SCOLAIDE. Elle est accessible aux familles, aux établissements et à l'administration (postes consulaires et AEFE). Toute famille concernée doit se tourner vers le poste consulaire dont elle dépend.

Plus globalement, les familles peuvent également en cas de difficulté se tourner vers l'administration du lycée pour étudier les modalités de paiement des droits de scolarité et prévoir si besoin un échéancier. Par ailleurs, toujours au niveau de l'établissement, il peut être ponctuellement fait appel aux caisses de solidarité des établissements.

**Émetteur de la question : Monsieur Moulay Driss EL ALAOUI, FCPE**

**Sujet n° 1.15 :**

Comment l'AEFE intègre-t-elle les innovations pédagogiques dans ses établissements EGD du réseau ? Serait-il possible de citer des établissements pilotes ?

**Réponse :**

L'AEFE intègre les innovations pédagogiques dans ses établissements en gestion directe (EGD) à travers plusieurs initiatives et structures, en particulier dans le cadre de la stratégie e-Nov et de la mise en place de « La Ruche ».

La stratégie e-Nov déploie « La Ruche » dans les zones géographiques par l'intermédiaire des Instituts Régionaux de Formation (IRF). Chaque IRF, en tant qu'espace de formation, est constitué d'une « alvéole » de La Ruche, comprenant un « observatoire », un « laboratoire » et un espace de mise en commun en ligne nommé « La Ressourcerie numérique ».

Les trois axes d'action de cette stratégie sont définis par ces trois verbes :

- **Butiner (dans le cadre de « l'Observatoire »)** : consiste dans la collecte et l'analyse des informations sur les meilleures pratiques et les tendances en matière de numérique éducatif et d'innovation, permettant une veille constante.
- **Transformer (dans le cadre du « Laboratoire »)** : Les pratiques innovantes sont testées et évaluées dans un laboratoire au sein de chaque IRF. Les EGD sont encouragés à devenir des pôles d'expertise pédagogique et d'innovation.
- **Essaimer (à travers « La Ressourcerie numérique »)** : Les innovations validées sont partagées et diffusées grâce à La Ressourcerie numérique en ligne sur ORION, favorisant une culture de partage et de mutualisation des ressources éducatives.

Chaque alvéole de La Ruche est accompagnée par un **administrateurs e-Nov** : Les administrateurs e-Nov, rattachés aux IRF, coordonnent la transformation des pratiques pédagogiques et accompagnent les établissements dans l'intégration du numérique éducatif et de l'innovation. Ils sont chargés d'impulser l'innovation, de réaliser des formations, d'organiser des événements et de contribuer aux communs numériques en collaboration et coordination avec le Bureau de la Formation et de l'Innovation de la DEOF.

Ce déploiement dans toutes les zones et la mise en place des administrateurs permettra en régime de croisière de cartographier l'ensemble des innovations du réseau à la fois pour donner à voir et pour partager avec les différentes zones les expérimentations et innovations qui peuvent être essaimées.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la stratégie e-Nov, l'AEFE met en place :

- **Des formations et un accompagnement** adapté aux besoins des formateurs et des enseignants sur le numérique éducatif ainsi que des webinaires d'acculturation. L'AEFE accompagne également les enseignants et les cadres sur les innovations et l'utilisation du numérique. Les premiers webinaires, organisés en mars, porteront sur les communs numériques et les ressources éducatives libres.
- **Un label « e-Nov, établissement innovant »** : en cours de réflexion, pour encourager et reconnaître les établissements qui mettent en œuvre des projets transformants.
- **Des espaces de formation innovants** : Les alvéoles de chaque IRF sont conçues comme des espaces de formation innovants, favorisant la collaboration, la créativité, l'expérimentation, les échanges, etc., et où les enseignants peuvent découvrir et expérimenter de nouveaux outils et pratiques. Le cahier des charges de ces espaces de formation a été conçu avec les formateurs et formatrices du réseau et à partir de leur expérience de terrain.

Le Lab'23 à l'Agence est un lieu inspirant pour les alvéoles de chaque IRF. Les EGD sont encouragés à devenir des pôles d'expertise pédagogique et d'innovation, ce qui suggère qu'ils jouent un rôle important dans l'expérimentation et la diffusion des innovations.

Les zones expérimentales (IRF de la ZAP, Maroc, ZECO, ZAO et AMLASUD) ont permis de recueillir les besoins et commencer à travailler sur le cahier des charges de l'alvéole et le label e-Nov, établissement innovant dès l'année 2023-2024.

Les zones ZENOS, ZAN, ZAAO, ZMO sont accompagnées cette année pour déployer et opérationnaliser la stratégie, notamment à travers la mise en place de l'alvéole de La Ruche avec la salle innovante de formation. La première a été inaugurée cette année à Hanoï. Les prochaines salles qui vont être très prochainement être mises en service se situent dans l'IRF de Munich et l'IRF de Lomé (pour la rentrée

2025). Par ailleurs, certains IRF comme ceux d'Abu Dhabi et Dakar avaient entamé un projet d'élaboration de salle innovante. Un travail de chartage à l'image du concept de « la Ruche » sera prochainement travaillé entre l'Agence et ces deux IRF.

**Émetteur de la question : Moulay Driss EL ALAOUI, FCPE**

**Sujet n°1.16 :**

Le projet PHARE : Devant la diversité des contextes et aux ressources disponibles dans les différents établissements EGD, pouvez-vous nous présenter un point d'étape sur la mise en place du projet Phare et quels sont les établissements pilotes et les perspectives ?

**Réponse :**

À l'occasion du CA du 28 novembre 2024, deux questions (n°1.16 et 1.17) portaient déjà sur le déploiement du programme pHARe. Les éléments de bilan communiqués à cette occasion sont toujours d'actualité.

En particulier, les actions de formation des acteurs et l'accompagnement des établissements suivent le cours prévu.

Ainsi, en 2 années depuis le lancement du plan Climat scolaire de l'agence, plus de mille agents auront été formés issus de près de 300 établissements différents. Une soixantaine d'établissements aura été accompagnée plus étroitement dans la mise en œuvre du programme pHARe. Ils sont destinés à être suivis par d'autres établissements.

L'AEFE a fait le choix, à l'instar du ministère de l'Éducation nationale, de ne pas imposer une méthode en particulier, même si elle accompagne plus spécifiquement la méthode de préoccupation partagée, dite « méthode Pikas ». Les orientations sont laissées au choix des établissements, mieux à même de prendre en compte les contextes locaux.

Pour outiller les acteurs, l'ouverture de la plateforme pHARe (catalogue de ressources en ligne) aux établissements d'enseignement français à l'étranger est également sur le point d'aboutir, elle sera accessible depuis le portail ARENA Partenaire mis en place avec le MENESR.

En complément du programme pHARe, l'AEFE propose désormais les enquêtes locales de climat scolaire (ELCS) portées par le ministère de l'Éducation nationale.

Ces enquêtes permettent aux établissements de poser un diagnostic de climat scolaire avec la mise en lumière des forces et des axes de progrès de leur politique éducative. Le programme prévisionnel là aussi devrait être tenu avec une trentaine d'établissements ayant organisé les passations dans l'année. L'AEFE accompagne les établissements dans l'analyse des résultats.

Enfin, s'agissant du prix Non au harcèlement 2024-2025, 135 projets ont été déposés cette année, contre 44 en 2022-2023 et 67 en 2023-2024.

Avec une soixantaine de pays représentés, couvrant les 16 zones géographiques de l'agence, cette belle progression témoigne de l'engagement et de la diversité du réseau de l'EFEE. Le jury de l'AEFE s'est tenu lundi 3 mars et a communiqué la liste des lauréats au jury national.

Ils participeront au prix au niveau national. Les résultats du jury de l'AEFE seront communiqués prochainement aux établissements et partagés sur l'intranet Orion. Les résultats nationaux seront connus mi-avril.

Un des leviers majeurs d'action de l'agence est la formation de formateurs. Le 2e séminaire annuel Climat scolaire s'est tenu les 28 et 29 novembre derniers. Il a regroupé 35 formateurs couvrant les différentes zones géographiques du réseau de l'EFE. La DEOF organise par ailleurs prochainement un séminaire de formation regroupant des formateurs du monde entier sur le thème des compétences psychosociales (CPS) les 12, 13 et 14 mars.

L'ensemble de ces actions témoigne de l'engagement constant de l'AEFE en faveur du climat scolaire, du bien-être des élèves et des personnels.

### **Émetteur de la question : FAPEE**

#### **Sujet n°1.17 :**

Dans son audition du 22 janvier 2025 au Sénat, Madame la Directrice générale évoque les études de potentiel concernant les pays cibles pour le développement de l'EFE, dont les résultats ont été partagés avec notamment les chambres de commerce, les consuls, les consuls honoraires, les alliances françaises : peuvent-ils également être partagés avec les membres du CA ?

#### **Réponse :**

La feuille de route 2023-2026 désigne 11 pays cibles pour le développement de l'AEFE : Arabie Saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis, Inde, Mexique, Nigéria, République démocratique du Congo, Sénégal. Le dernier appel d'offres (Sénégal, Nigéria, RDC) est en cours de traitement.

Les réunions de présentation des études sont présidées par la directrice générale et sont destinées à toutes les personnes de l'écosystème local.

Les dossiers de présentation des études seront mis à disposition des membres du CA, via France Transfert (dossiers volumineux).

### **Émetteur de la question : Mme Mélanie MONTINARD**

#### **Sujet n°2.1 :**

Problématique indemnités vie locale : Dans quelles conditions une revalorisation exceptionnelle et rapide de l'avantage familial peut être mise en place en Argentine pour le personnel enseignant des établissements Adrienne Bolland et Jean Mermoz ? Le déphasage déstabilise des familles déjà fragilisées économiquement et menace de plus en plus les enfants des enseignant(e)s concerné(e)s de déscolarisation quand ces indemnités ne suivent pas l'augmentation des frais de scolarité.

## **Réponse :**

L'avantage familial (AF) est un élément de rémunération des personnels résidents et détachés de l'AEFE pour « prendre en compte les charges de famille des agents » institué par le décret 2002-22 modifié par le [décret n°2022-896 du 16 juin 2022](#).

Il est important de préciser que l'avantage familial s'actualise deux fois dans l'année :

- Au 1<sup>er</sup> avril pour les établissements relevant du rythme sud (ce qui est le cas de l'Argentine),
- Au 1<sup>er</sup> septembre pour les établissements relevant du rythme nord.

Le barème se décompose en deux parties :

- Les frais de scolarité (qui comprennent les droits d'écolage et les droits d'inscription annuelle) qui sont payés sur 12 mois
- Les droits de première inscription qui sont payés en une seule fois sur justificatif.

Chacune de ces parties est décomposée en 3 tranches d'âge :

- Moins de 10 ans
- De 10 ans à 15 ans
- Plus de 15 ans

Ainsi, l'avantage familial pour l'Argentine ne peut être réévalué qu'au 1<sup>er</sup> avril de l'année scolaire concernée. Aucune revalorisation en cours d'année n'est envisageable et ce malgré les variations tarifaires appliquées par l'établissement en cours d'année scolaire compte tenu de l'inflation.

Une exception sera faite cette année avec la situation de Londres, et l'application de la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Un arrêté modificatif est actuellement en cours d'instruction.

À noter que le projet de barème de l'avantage familial du rythme sud, appliqué à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, est en cours d'élaboration (non validé à date par le MEAE et par la Direction du budget). Celui-ci tiendra compte du montant des droits de scolarité et des droits de première inscription (DPI) appliqués à la rentrée 2025 (soit en février 2025).

## **Émetteur de la question : FSU**

### **Sujet n°2.3 :**

Indemnités statutaires non versées aux personnels titulaires :

La transposition des indemnités statutaires – qui sont dues aux personnels titulaires détachés du fait de leur statut – mais non versées, est prévue par l'Agence pour validation au CSA de juin 2025. Cette date est déjà trop tardive compte tenu de l'historique de cette question. Toutefois, et afin d'éviter que ce sujet qui n'a que trop duré, soit à nouveau repoussé, l'Agence peut-elle nous donner davantage de précisions sur ces intentions sur le sujet, y compris en termes de chiffrage budgétaire ?

### **Réponse :**

L'étude de la transposition des indemnités statutaires suivantes a été menée sur les primes suivantes actuellement non transposées :

Indemnité de responsabilité aux directeurs d'école ; NBI des directeurs d'école ; Indemnité de fonction des psychologues de l'éducation nationale ; Indemnité forfaitaire CPE ; IF2R des personnels de direction ; Prime d'attractivité ; Rémunération aux personnels des centres d'examen du baccalauréat ; Indemnité de fonctions particulières allouée aux personnels enseignants des classes préparatoires aux grandes écoles.

Le montant estimé était de l'ordre de 2,4 M€.

Pour mémoire, l'agence s'est déjà vue opposer un refus de la direction du budget à la demande de transposition des indemnités : de fonctions pour les psychologues de l'éducation nationale ; de sujétion à certains enseignants d'EPS assurant un service en classe de première, de terminale ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle ; indemnité forfaitaire allouée aux conseillers principaux d'éducation.

### **Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

#### **Sujet n°2.4 :**

1<sup>re</sup> série de questions concernant le pôle RABAT-KENITRA

#### **Réponse :**

« 1. Qu'envisage l'AEFE pour les enseignants qui risquent de se retrouver sans classe l'année prochaine ou celle d'après ? Seront-ils licenciés ? Seront-ils amenés à accepter de nouvelles missions pour garder leurs emplois ? »

La campagne d'admission pour la rentrée 2025 est en cours dans la zone Maroc. À ce jour, nous ne disposons d'aucune donnée stabilisée nous permettant d'envisager des fermetures de classes de manière définitive et les équipes sont mobilisées pour développer l'attractivité de leurs établissements et plus particulièrement de leurs écoles maternelles.

Lorsqu'une classe est supprimée, plusieurs options sont ouvertes au sein d'un pôle tel que celui de Rabat-Kenitra :

1. Maintien de l'emploi local à la faveur d'une fermeture de poste de détachés si cette fermeture a été suffisamment anticipée ;
2. Redéploiement de l'emploi sur une autre structure du pôle si le personnel concerné accepte ;
3. Octroi d'une nouvelle mission si le besoin existe, si les compétences de la personne le permettent et si la personne l'accepte ;

« 2. Une politique de remise à niveau des politiques d'avancement, des primes et des avantages sociaux des contrats locaux est-elle à l'ordre du jour ? »

Dans le cadre du dialogue social mis en place dans l'ensemble des EGD, les dernières mesures prises sont les suivantes :

- En fin d'année scolaire 2023/2024, le système de promotion et d'avancement des PDL a été modifié. Antérieurement, 20 % de chaque corps était promouvable. En accord avec les organisations syndicales, il a été décidé d'utiliser l'enveloppe financière dédiée au financement de ces promotions pour accorder une prime à tous les PDL ;
- En fin d'année scolaire 2023/2024, la grille salariale des personnels techniques, ouvriers et Atsem a été revalorisée ;
- Actuellement, un groupe de travail œuvre à la revalorisation des grilles salariales des personnels administratifs et de vie scolaire.

« 3. Les enseignants néo-titulaires qui ont réalisé leur stage en France et fait le choix de revenir dans leurs établissements d'origine à l'étranger ne peuvent pas prétendre à des postes de détachés (faute aux 3 années minimums d'enseignement en France). Ces règles vont-elles être changées pour que ces enseignants puissent bénéficier du même traitement que leurs collègues titulaires et détachés ? »

L'AEFE prend en compte la situation de ces personnels dans l'Instruction Générale pour le Recrutement des personnels Détachés en accordant une priorité de rang 2 aux « *ex-personnels de droit local (PDL) de l'établissement lauréats de concours et titularisés en France lorsqu'ils remplissent les conditions exigées par leur administration d'origine pour bénéficier d'un détachement.* »

L'AEFE est tenue de respecter les règles de gestion de l'administration d'origine.

Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale, seul compétent pour accorder le détachement, précise dans sa note de service du 8-8-2024 ([NOR : MENH2421691N](#)) relative aux recrutements et détachements des personnels à l'étranger qu'une « *durée minimale d'expérience professionnelle sur le territoire français en tant que titulaire dans leur corps sera prise en compte avant une mobilité à l'étranger, conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles susmentionnées. En effet, cette durée permet de bénéficier d'un continuum de formation, d'appréhender les différentes compétences propres aux métiers et d'avoir une bonne connaissance du système éducatif français. Une période de disponibilité n'est pas prise en compte dans cette durée.* »

« 4. Au Maroc, seules les élections des représentants du personnel enseignant du secondaire au Conseil de Groupement et de Gestion obéissent à la règle du scrutin de liste. Toutes les autres élections des représentants siégeant au CGG obéissent à la règle de la proportionnelle au plus fort reste.

À quoi est due cette spécificité ? Les élections des représentants du personnel enseignant du secondaire au CGG vont-elles être ramenées au mode d'élection que les autres représentants ? »

Cette spécificité figure dans la circulaire des instances de l'AEFE et avait été actée en 2011. Afin de mieux cerner cette spécificité, la DDAR prévoit de consulter les quatre chefs de pôles concernés par l'instance CGG.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n°2.5 :**

Lycée français Saint-Exupéry de Ouagadougou et Lycée International Français André Malraux de Bobo Dioulasso : Les personnels de ces deux établissements ont demandé en décembre 2024 une revalorisation de l'ISVL afin de contrecarrer les effets de l'inflation, de compenser les conditions de vie difficiles liées à la situation sécuritaire et de se rapprocher au plus près du niveau de l'ISVL du Mali qui est supérieur, alors que la situation de ces deux pays est similaire. Il semblerait que l'AEFE n'ait pas donné suite à cette demande.

Quelle est la position de l'AEFE ?

**Réponse :**

Lors de l'exercice de reclassement 2025 (en vue de l'élaboration du barème ISVL au 1er janvier 2025), le barème ISVL/ICCVL pour le Burkina Faso a augmenté, par rapport au barème ISVL/ICCVL d'octobre 2024, de 17,72 % compte tenu de la forte augmentation du critère logement (+ 448 € mensuels par rapport à l'exercice 2024). Les loyers retenus lors de l'exercice de reclassement 2025 au Burkina Faso et au Mali sont désormais identiques, ceci pour tenir compte de la similitude de la situation des deux pays. En parallèle, le barème ISVL/ICCVL a progressé de 2 % pour le Mali entre octobre 2024 et janvier 2025. À noter que le taux de change-prix pour le Mali est de 0 % et pour le Burkina Faso de -0,23 %. Ainsi, le barème de l'ISVL/ICCVL au 1er janvier 2025 du Burkina Faso se rapproche de celui du Mali. Vous trouverez ci-après une présentation de l'évolution de l'ISVL (groupe 5 qui concerne la quasi-totalité des personnels résidents et détachés d'enseignement) d'octobre 2024 à janvier 2025 pour les deux pays (Burkina Faso et Mali) :

Ex.Groupe 5	ISVL octobre 2024*	ISVL janvier 2025*	Évolution annuelle en euros
Burkina Faso	9 492 €	11 174 €	1 682 €
Mali	15 371 €	15 679 €	308 €

\* montant annuel

Enfin, il est à noter que l'arrêté portant barème ISVL/ICCVL au 1er janvier 2025 a été publié le 11 février 2025. Les régularisations en paie, pour les agents concernés, auront lieu au mois de mars, avec effet rétroactif au 1er janvier 2025, comme précisé dans ce texte réglementaire.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n°2.6 :**

Quels sont les procédures en vigueur au sein de l'AEFE en cas de désaccord entre un personnel de droit local et sa hiérarchie ?

**Réponse :**

La question est trop ouverte.

Il sera rappelé qu'il existe une circulaire relative au guide des PDL ainsi qu'une note sur la prévention des conflits et ses annexes dans le respect de la réglementation locale.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n°2.7 :**

« Lycée français international d'Agadir - OSUI : Quel est le pourcentage de résidents et de contrats locaux au sein de l'ensemble des établissements ? »

**Réponse :**

Le lycée français international d'Agadir est opéré par la Mif (OSUI au Maroc). Selon les informations dont disposent l'AEFE, cet établissement emploie :

- 13 titulaires de la fonction publique française (TFPF) dont 9 détachés directs et 4 titulaires de la fonction publique française en disponibilité. Parmi ces TFPF, figurent des enseignants et des non-enseignants ;
- 29 ETP au niveau des personnels administratifs, vie scolaire et santé ;
- 45 ETP au niveau des enseignants du 1<sup>er</sup> degré ;
- 101 ETP au niveau des enseignants du 2<sup>d</sup> degré ;
- 7 ETP au niveau des personnels ouvriers, services et aides maternelles.

Sur cette base, le ratio des détachés au niveau des enseignants peut être estimé à environ 10 %.

**Émetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n°2.8 :**

La fin de la première période de 6 ans de détachement « nouvelle formule » concerne un grand nombre d'enseignants cette année, notamment dans les établissements partenaires. Quelles sont les actions de l'agence pour gérer ces mouvements de personnels qui arrivent au terme des 6 ans de détachement à l'étranger, notamment ceux souhaitant poursuivre leur carrière à l'étranger ?

**Réponse :**

La DRH de l'AEFE ne gère pas les personnels directement détachés par leur administration d'origine dans les établissements partenaires. Les personnels directement détachés sont soumis aux lignes directrices de gestion de leur administration d'origine.

Peu des détachés auprès de l'AEFE sont concernés cette année par le bornage des 6 ans.

Les personnels détachés auprès de l'AEFE sont soumis aux lignes directrices de gestion de leur administration d'origine.

**Émetteur de la question : SGEN CFTD**

**Sujet n° 2.9 :**

Dans le contexte de l'interdiction par les autorités turques d'accueillir de nouveaux élèves turcs au Lycée Charles de Gaulle d'Ankara et au Lycée Pierre Loti d'Istanbul, et face à l'annonce de plans sociaux qui en découle :

Quel est le montant actuel des réserves financières de ces deux établissements ? Quel est le taux de contribution à la PRRD appliqué à ces établissements ?

Des mesures d'ajustement de ce taux sont-elles envisagées pour faire face à cette situation ? Quel impact à venir sur les emplois de titulaires et de recrutés locaux ?

Quel accompagnement pour ces deux catégories de personnels ?

**Réponse :**

Les trésoreries des établissements se portent à :

270 jours de fonctionnement pour le LF Charles de Gaulle à Ankara 107 jours de fonctionnement pour le lycée Pierre Loti d'Istanbul

Les taux de PRRD appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont les suivants :

64 % pour le LF Charles de Gaulle à Ankara 61 % pour le lycée Pierre Loti d'Istanbul

Au regard de la baisse massive des effectifs à la rentrée 2024 et prévisible pour la rentrée 2025, la masse salariale de ces établissements devra nécessairement être ajustée. La contrainte budgétaire qui s'impose à l'opérateur public ne lui permet pas de soutenir financièrement des établissements dont les effectifs diminuent drastiquement. En ce qui concerne les personnels de droit local, cette question relève, pour le lycée Pierre Loti de la responsabilité du comité de gestion.

Au LF Charles de Gaulle d'Ankara, le plan social sera mené sur place dans le cadre du dialogue avec les représentants des personnels.

Concernant les personnels détachés, et compte tenu de la date tardive des annonces du MEN turc, l'Agence est attentive à la situation de chaque détaché, mais ne souhaite pas prendre de mesure de carte scolaire 4 mois avant la fin de l'année scolaire.

La réflexion sur l'évolution de la carte des emplois des PDL à Ankara et des personnels détachés doit s'équilibrer sur les exercices 2025 et 2026.

L'agence a pleinement conscience de l'impact que ces décisions pourront avoir sur les personnels et leurs familles. Les personnels de direction et les services centraux de l'agence veilleront à ce que tous les personnels concernés soient accompagnés individuellement.

## **Émetteur de la question : FSU**

### **Sujet n° 3.1 :**

Situation du lycée La Fontaine de Niamey NIGER

Suite au coup d'état de juillet 2023 et après une année scolaire 2023-2024 effectuée en enseignement à distance, l'AEFE a décidé de mettre l'établissement « en veille » pour une durée indéterminée. Les personnels de droit local ont été licenciés. La plupart de ces personnels n'ont pas retrouvé d'emploi ou se retrouvent dans des situations précaires voire dramatiques. Les contrats des détachés ont été résiliés, ce qui a engendré des ruptures professionnelles et personnelles douloureuses. La vie de plus de 800 familles a été bouleversée par la fermeture du seul établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale au Niger.

Plusieurs millions d'euros d'argent public ont été récemment investis dans l'établissement pour la mise à niveau de ses installations sportives et culturelles. Depuis juillet 2023, l'établissement n'est plus entretenu et est simplement surveillé par quelques gardiens d'une société privée. L'établissement se dégrade rapidement et suscite la convoitise d'intérêts privés nous faisant craindre la perte définitive de cette structure.

### **Réponse :**

*1- Quel est le format et le coût actuel du gardiennage de l'établissement ?*

Le gardiennage est actuellement assuré par 1 chef de poste et 6 agents le jour, 1 chef de poste et 3 agents la nuit (et les dimanches et jours fériés), pour un coût annuel de 34 000 €.

*2- Quelles garanties l'AEFE a-t-elle sur l'effectivité et l'efficacité du gardiennage (société imposée par les autorités et dont on ne sait rien) ?*

L'ancienne société ne pouvant plus travailler au Niger (car le chef d'entreprise est français), la nouvelle société a été choisie en urgence suite à la décision de l'Agence de maintenir le gardiennage de l'établissement. Le gardiennage du site de l'ambassade de France est assuré par la même société.

*3- Quel dispositif l'AEFE envisage-t-elle de mettre en place pour entretenir et éviter que le lycée La Fontaine ne se dégrade irrémédiablement (termes, fuites toitures, sécurité incendie) ?*

L'accès à l'établissement ayant été interdit par le poste diplomatique, nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette date. Cette décision relève de la tutelle de l'AEFE.

*4- Serait-il possible que la société en charge du gardiennage embauche certains des anciens employés connus et de confiance pour effectuer cet entretien minimum ?*

Demander à une société – dont ce n'est pas le « métier » – d'engager d'anciens personnels pour réaliser l'entretien ne semble pas envisageable. Il faudra étudier d'autres possibilités lorsque nous aurons la possibilité d'accéder à l'établissement.

*5- Combien de temps pourra être maintenue l'homologation ? Qu'advierait-il si l'homologation de l'établissement n'était pas renouvelée ?*

L'arrêté du 6 juin 2024 fixant la liste des écoles et établissements d'enseignement français à l'étranger homologués indique que le Lycée La Fontaine de Niamey est fermé pour les niveaux école, collège et

lycée. Le maintien de la mention de l'établissement a été fait pour des raisons diplomatiques, pour autant l'établissement n'est plus homologué. En conséquence, si l'établissement devait de nouveau ouvrir ses portes alors il serait nécessaire de déposer une nouvelle demande d'homologation. Celle-ci serait alors qualifiée de première demande.

### **Émetteur de la question : FSU**

#### **Sujet n° 3.2 :**

Bilbao (visite Odyssey)

Une visite de deux jours a été mise en place par l'AEFE et notamment le chef d'établissement au Lycée français de Bilbao (Espagne). Des représentant.es du groupe Odyssey ont semble-t-il organisé plusieurs réunions avec différents membres de la communauté éducative. Dans quel cadre une telle visite de deux jours au sein d'un établissement conventionné de l'opérateur public entre-t-elle ?

Confirmez-vous que l'AEFE et une partie de ses personnels est bien mandatée pour organiser, dans le cadre des missions des un.es et des autres, sa propre concurrence ? Pourquoi les administrateurs/trices ne sont-ils/elles pas informé.es de telles démarches ? Que pouvez-vous dire de ce projet ?

#### **Réponse :**

L'AEFE tient à préciser que ni elle ni le chef d'établissement du Lycée français de Bilbao n'ont organisé cette visite. Celle-ci a été initiée et mise en place par l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Les premiers contacts avec le groupe Odyssey ont été établis à la fin de l'année 2024, ce dernier ayant manifesté son intérêt pour un développement en péninsule ibérique après la reprise du Lycée français de Séville. Dès le départ, l'organisme gestionnaire a informé le poste diplomatique, l'AEFE et la direction de l'établissement de ces échanges et de l'intention d'organiser une visite, qui s'est concrétisée les 10 et 11 février 2025.

Lors de cette visite, un échange s'est tenu avec les membres du comité d'entreprise (PDL) afin que la délégation Odyssey puisse leur présenter son intérêt éventuel pour l'établissement et son projet.

Une assemblée générale élargie aux personnels détachés a ensuite été organisée le 19 février 2025 à l'initiative du comité d'entreprise, permettant un temps de questions/réponses en présence du président de l'organisme gestionnaire, M. Jobbe-Duval, et avec une invitation étendue au chef d'établissement.

À ce stade, le groupe Odyssey n'a pas confirmé son intention de déposer une offre. Il serait donc prématuré de spéculer sur ses démarches et intentions, d'autant plus que l'organisme gestionnaire reste son principal interlocuteur sur ce dossier. Dans le cadre de ses missions, le chef d'établissement veille à transmettre à l'AEFE toute nouvelle information portée à sa connaissance.

Enfin, il convient de noter que l'organisme gestionnaire examine attentivement les différentes options permettant d'assurer la pérennité du lycée sur le long terme, dans un contexte marqué par des défis de gouvernance et des difficultés à assurer une relève au sein de son comité directeur.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n° 3.3 :**

Situation du lycée français Alexandre Dumas - Port-au-Prince, Haïti

Dans un contexte politique et sécuritaire très dégradé, le lycée français d'Haïti, phare de l'engagement de la France en Haïti, est menacé de fermeture. L'association des parents d'élèves se bat avec acharnement pour le maintenir ouvert.

Quelles sont les mesures prises ou envisagées par l'AEFE pour maintenir la continuité pédagogique ?

**Réponse :**

Dans le contexte très difficile qu'il connaît depuis maintenant plusieurs années, le lycée français Alexandre Dumas de Port-Au-Prince a fait le choix d'une suspension temporaire de sa convention avec l'AEFE, ce qui lui permet de ne plus acquitter auprès de l'Agence les dépenses liées au fonctionnement du réseau et au financement de la formation.

Cependant, il continue à être accompagné par l'Institut régional de formation (IRF) de la zone Amlanord pour la formation continue de ses personnels. Si ces derniers sont dans l'impossibilité de se déplacer et par conséquent de suivre les formations de la zone en présentiel, l'établissement, au moyen de sa cellule de formation continue, peut faire remonter des besoins en formation qui seront satisfaits en mode distanciel. Les formateurs de la zone ainsi que l'IEN et l'IA-IPR référents sont à l'écoute de leurs besoins. Quelques enseignants ont un contact régulier avec les formateurs de la zone, premier et second degré : ils reçoivent ainsi des réponses à leurs interrogations et souhaits d'approfondissements de sujets pédagogiques et didactiques.

Selon les dernières informations en possession de l'Agence, après de longues périodes d'enseignement à distance, tous les cours se sont tenus en présentiel au lycée Alexandre Dumas d'Haïti jusqu'aux récents congés scolaires. Par prudence, face à une situation sécuritaire qui demeure fragile, la possibilité d'EAD est toujours prête à être mise en œuvre.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n°3.4 :**

Ouverture d'un établissement en Allemagne : quel est l'état d'avancement d'une mission exploratoire de l'AEFE concernant l'ouverture d'un lycée français à Stuttgart, Allemagne ?

**Réponse :**

En février 2024, une mission exploratoire avait été menée à Stuttgart dans le but d'évaluer la faisabilité et la pertinence d'un projet d'extension ou de création d'un établissement d'enseignement français homologué dans le Land du Bade-Wurtemberg. La mission avait permis d'initier et de consolider durant l'année qui a suivi un dialogue resserré avec les milieux d'affaires.

En dépit de ces premiers contacts constructifs, l'année qui a suivi a révélé des obstacles : absence d'un porteur de projet local, difficultés de mobilisation des établissements scolaires existants (impossibilité d'ouvrir une filière homologuée dans les Gymnasium public allemands) et grandes réticences des

investisseurs éducatifs face aux incertitudes liées à un montage financier complexe (une scolarité payante dans un paysage où le modèle scolaire LFA est gratuit).

La mission de février 2025 a permis néanmoins de relancer la dynamique autour du projet éducatif, car le besoin de renforcer l'attractivité locale s'est accru. Une réunion stratégique réunissant les acteurs clés du dossier sera organisée au printemps avec le poste pour poser les bases d'un cadre de travail formalisé dans ce nouveau contexte.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n°3.5 :**

Situation du lycée Massignon d'Abu Dhabi Le projet de rénovation des structures sportives du lycée Louis Massignon d'Abu Dhabi aux Émirats arabes unis semble prêt (comme l'indique le procès-verbal du conseil d'établissement du 20 novembre 2024) et attend le feu vert de l'AEFE. L'AEFE entend-elle donner son accord à ce projet ?

**Réponse :**

L'AEFE, qui est à l'initiative du projet de rénovation du bâtiment B' (installations sportives), reste mobilisée pour permettre la mise en œuvre de ces travaux.

Le CBC (certificat de construction du bâtiment) a été obtenu : il valide la proposition de renforcement structurel de la structure béton, ainsi que le rapport sur l'état de la charpente bois.

Le dossier PRO de la maîtrise d'œuvre est désormais attendu afin de pouvoir lancer l'appel d'offre travaux pour désigner les entreprises et lancer les travaux.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n°3.6 :**

Situation du lycée Massignon d'Abu Dhabi : Le lycée Massignon d'Abu Dhabi semble se trouver dans une situation difficile avec la fermeture d'un bâtiment incluant le gymnase. Les coûts engendrés (transport et location de gymnase distant) et la perte de temps pédagogique semblent importants.

L'établissement bénéficiera-t-il de fonds pour remettre à niveau ce bâtiment, dans l'intérêt pédagogique des élèves ?

**Réponse :**

L'établissement devra prioritairement utiliser ses ressources propres pour financer ce projet prévu de longue date et transmettre un plan de financement à l'AEFE.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n° 3.7 :**

Refus de l'homologation de Planeta Educar en Angola

En Angola, Planeta Educar, structure homologuée AEFÉ pour le cycle PS-MS-GS, a ouvert une classe de CP afin de permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité. La demande d'homologation pour cette classe a été refusée, l'AEFE exigeant des cycles complets (CP-CE1-CE2).

Pourtant, la construction de ce cycle nécessite une progression annuelle : les CP actuels passeront en CE1 l'an prochain, et ainsi de suite. Le refus d'homologation du CP met en péril Planeta Educar et contraint les enfants à changer d'établissement.

Cette situation est d'autant plus regrettable que le CP répond à un besoin exprimé par les parents. Planeta Educar offre une alternative de qualité, à taille humaine, prisée par la communauté française en Angola et les Angolais à la recherche d'un enseignement de qualité et francophone. Ne pas autoriser le CP, c'est compromettre le développement d'une structure éducative essentielle pour une communauté française en pleine croissance dans un environnement lusophone. Quelle est la position de l'AEFE sur ce refus et est-il possible qu'une homologation soit finalement actée ?

**Réponse :**

L'établissement Centro Infantil Planeta Educar Lda a déposé une demande d'extension d'homologation pour le cycle 2 (CP-CE1-CE2) dans le cadre de la campagne 2024-2025.

La procédure est énoncée dans la note de service relative à l'homologation et au suivi des établissements d'enseignement français à l'étranger 2024-2025. Cette demande d'extension d'homologation a en effet reçu un avis défavorable lors de l'examen en interministériel des candidatures à l'homologation. Cette décision est motivée par le manque de garanties (afin d'assurer la pérennité de l'établissement candidat à l'homologation) au niveau du fonctionnement des classes concernées.

Il faut rappeler que la procédure d'homologation répond à des règles selon lesquelles l'avis du poste est déterminant pour la suite de l'examen du dossier.

Cette décision s'appuie notamment sur l'avis du poste diplomatique qui accompagne ce dossier. En effet, le poste a émis un avis défavorable dans la mesure où l'établissement ne dispose pas pour l'instant de garanties en termes d'accueil possible des futurs élèves de CE1.

Le poste diplomatique regrette par ailleurs que l'établissement n'ait pas pris l'attache du lycée français de Luanda Alioune Blondin Beye pour s'assurer de la continuité des parcours.

Lors de l'examen de recevabilité de la candidature à l'homologation, si le dossier comporte un avis défavorable du poste diplomatique, le MEAE, qui se prononce sur l'opportunité de la présentation du dossier pour instruction en commission interministérielle d'homologation (CIH), se conforme à cet avis défavorable.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n° 3.8 :**

Lycée français de Jérusalem :

Pour quel motif les conseillers des Français de l'étranger de la circonscription n'ont pas été conviés aux réunions organisées par le Lycée français de Jérusalem comme la loi le dispose ?

**Réponse :**

L'AEFE a vérifié la raison pour laquelle les conseillers des Français de l'étranger n'avaient pas été conviés aux réunions organisées par le Lycée français de Jérusalem. Il apparaît que l'absence d'invitation résulte d'une méconnaissance des textes en vigueur de la part de la direction de l'établissement, et non d'une volonté délibérée d'écarter des représentants des Français de l'étranger élus. Par ailleurs, il semble qu'aucune demande spécifique n'ait été formulé de leur part pour y assister.

Soucieux du respect des dispositions légales et du bon fonctionnement du dialogue avec l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire, l'Agence veillera à ce que les conseillers des Français de l'étranger soient systématiquement conviés aux prochains conseils d'établissement, où leur contribution sera la bienvenue.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n°3.9 :**

2<sup>e</sup> série de questions concernant le pôle RABAT-KENITRA

**Réponse :**

1. Que compte faire l'AEFE pour garder l'ensemble de ses structures d'accueil d'élèves ? L'AEFE envisage-t-elle réellement la fermeture d'une école ?

Aucune fermeture d'école n'est envisagée à ce jour. Les équipes de direction, notamment dans le cadre du projet de zone et en lien étroit avec le SCAC et le secteur géographique, s'attachent à renforcer l'attractivité de la maternelle. L'Agence reste très vigilante quant à l'évolution des effectifs des écoles Ronsard et Camus.

2. Une augmentation des frais de scolarité dans les EGD est-elle la seule réponse qu'apporte l'AEFE face aux problèmes de recrutement rencontré dans ce pôle ?

Une baisse d'élèves signifie mécaniquement une hausse des charges par élève scolarisé. Une augmentation des frais de scolarité peut être une réponse, la seule autre variable d'ajustement serait la masse salariale.

Qu'envisage l'AEFE pour soutenir les EGD dans cette baisse de recrutement sans que les familles soient les seules à devoir en supporter les coups ?

L'augmentation raisonnée des frais de scolarité n'a pas vocation à compenser les baisses des effectifs, mais à poursuivre les politiques d'investissement et à renforcer l'attractivité de nos établissements.

La baisse du recrutement, s'il s'agit bien dans cette question de celui des élèves, a surtout pour conséquence une éventuelle fermeture de classe et, par conséquent, une adaptation du volume des ressources humaines. Dès lors, dans une telle situation, comme ce fut toujours le cas jusqu'à maintenant, les chefs d'établissements réduisent la masse salariale sans procéder à des licenciements.

Très concrètement, dans un EGD, une fermeture de classe dans le 1er degré est toujours anticipée par l'équipe de direction. Au Maroc, cette dernière a systématiquement pour stratégie d'éviter les licenciements en ne remplaçant pas un enseignant partant à la retraite ou quittant volontairement ce poste pour des raisons personnelles ou professionnelles.

En résumé, d'une part, aucun licenciement au motif d'une mesure de carte scolaire n'a jamais eu lieu au Maroc et, d'autre part, la perte financière pour l'établissement liée à la fermeture d'une classe n'est pas compensée par l'augmentation des frais de scolarité.

Pour rappel, l'aide nette sans les bourses de l'AEFE aux EGD de la zone Maroc s'élève à près de 35 600 000 € soit 1 836 € par élève. Pour cette même zone, l'aide nette avec les bourses s'élève à près de 41 800 000 €, soit 2 155 €. Ces mêmes chiffres pour le pôle Rabat-Kénitra sont les suivants :

	Aide nette sans bourse	Aide nette avec bourse
Lycée Descartes	6 461 401 € soit 2 683 €/élève	7 060 836 € soit 2 932 €/élève
Collège Saint-Exupéry	1 338 191 € soit 2 047 €/élève	1 539 699 € soit 2 355 €/élève
École Camus	526 850 € soit 1 523 €/élève	620 159 € soit 1 792 €/élève
École Ronsard	368 123 € soit 1 636 €/élève	444 971 € soit 1 978 €/élève
École Chénier	987 407 € soit 1 431 €/élève	1 233 565 € soit 1 788 €/élève
École Cézanne	962 520 € soit 1 417 €/élève	1 107 348 € soit 1 630 €/élève

3. Le recrutement en maternelle semble le plus difficile. À la rentrée 2025, une famille française devra déboursier 65 500 dhs (hors frais de cantine et de garderie) pour une première inscription en maternelle. Des solutions ont été apportées pour rendre plus attractifs les niveaux de maternelle, notamment celle de baisser les droits de première inscription pour les élèves entrant avant le CP.

Cette solution semble ne pas être retenue par les services centraux de l'Agence.

Pour quelles raisons l'AEFE semble s'opposer à cette baisse qui serait pourtant un levier simple et efficace de convaincre des familles à scolariser leurs enfants dès le plus jeune âge dans une école française ?

Les 65 500 dhs mentionnés dans cette question correspondent à l'addition des droits de 1re inscription payables en une fois avant la rentrée dont le montant s'élève à 25 000 dhs, et aux frais de scolarité annuels payables en trois fois voire plus en fonction des difficultés rencontrées par les familles.

La comparaison de ces montants avec ceux d'autres groupes éducatifs en place au Maroc démontre que le coût d'une scolarité dans un EGD au Maroc est moins onéreux (pour rappel, les DPI peuvent atteindre 50 000 dhs chez d'autres groupes éducatifs au Maroc).

Il faut rappeler que le montant des frais de scolarités des EGD au Maroc figure parmi les plus bas du réseau.

À ce stade, les services centraux de l'AEFE ne s'opposent pas à une réflexion sur la stratégie des EGD du Maroc en matière de stratégie DPI tout en restant bien évidemment totalement concentrés.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n° 3.10 :**

Question diverse relative à la vie des établissements du réseau

Spécialité NSI au Lycée français international de Pondichéry :

Plus d'une dizaine d'élèves demandent la spécialité NSI et les familles s'étonnent que celle-ci ne soit pas proposée sur place par le Lycée, d'autant plus qu'il s'agirait d'un facteur d'attractivité pour le public indien que le lycée vise. Quelles sont les possibilités d'ouverture d'un poste d'enseignant dans cette spécialité, au-delà des contraintes du mouvement ?

Par ailleurs, actuellement, les élèves qui choisissent cette spécialité doivent assumer les frais de scolarité au CNED, qu'ils soient boursiers ou non. Afin d'assurer les familles qu'un poste d'enseignant en NSI est envisagé, l'agence pourrait-elle modifier son instruction sur les bourses scolaires pour que l'ensemble des besoins de nos boursiers puissent être pleinement pris en compte ? La situation actuelle crée une discrimination manifeste à l'encontre de nos boursiers.

**Réponse :**

Plusieurs élèves demandent la spécialité NSI pour l'année prochaine au LFIP. Or, l'ouverture de cette spécialité est conditionnée par la présence d'un enseignant certifié pour enseigner la discipline, afin de pouvoir solliciter une ouverture auprès de l'AEFE. Malheureusement, aucun enseignant de l'établissement ne dispose de cette certification. Nous saisisons l'opportunité de départ d'enseignants de mathématiques en fin d'année scolaire 2025-2026 pour « profiler » un poste avec la certification permettant d'enseigner les NSI.

Par ailleurs, considérant le règlement financier du lycée, en cas de choix d'une spécialité non proposée par l'établissement, la charge des frais de scolarité CNED revient à la famille. Pour information, le lycée propose déjà 7 spécialités pour seulement 31 élèves.

Malgré ces très petits effectifs, afin de respecter la continuité pédagogique, le lycée prend en charge le CNED lorsqu'un élève ne peut pas poursuivre en présentiel à l'intérieur du cycle terminal. Si un élève commence une spécialité en première et que le lycée ne peut pas l'ouvrir en terminale (par insuffisance de demande) alors le lycée prend en charge les frais afférents.

Les capacités financières du LFIP ne lui permettent pas de faire davantage.

S'agissant de l'aide à la scolarité, les établissements ont la possibilité de saisir un « droit CNED » dans leur tarification sur Scolaide et donc d'intégrer des frais CNED aux coûts de la scolarité, qui pourraient alors être couverts par une bourse

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n°3.11 :**

Mise en place d'indicateurs pour le Lycée français international de Pondichéry :

Le devenir des élèves après le bac et sur les cinq premières années après bac sur la base d'éléments objectifs correspond à une demande pressante des familles indiennes, que le lycée cherche justement à attirer. L'évolution des cohortes au sein même du lycée pendant les 5 dernières années (proportion d'élèves en terminale depuis la maternelle, combien sont arrivés/partis à chaque fin de cycle, combien d'élèves indiens sont arrivés et partis et à quel niveau, combien de redoublements...) permettrait par ailleurs d'avoir quelques éléments objectifs pour définir une stratégie de redressement pour le lycée.

L'agence pourrait-elle aider le Lycée à mettre en place des indicateurs qui serviraient à la fois d'outil de promotion de l'établissement, mais aussi à avoir une idée fine de l'évolution des effectifs du lycée, sur les 5 dernières années ?

**Réponse :**

Concernant le devenir des élèves après le baccalauréat, l'équipe de direction est très favorable à l'élaboration d'indicateurs sur l'orientation.

Il lui faut néanmoins un peu de temps pour travailler avec le PRIO sur la collecte des données des 5 dernières années. C'est un travail que le proviseur compte réaliser d'ici la fin de l'année scolaire, en intégrant la cohorte de cette année.

Concernant les autres éléments de suivi des cohortes intercycles, ils risquent d'être difficiles à obtenir. Le proviseur n'est pas certain de pouvoir réaliser des analyses statistiques des données depuis la maternelle, par cycles, d'élèves entrants/sortants, et par nationalité.

De plus, ces données sont souvent subjectives. Un élève qui quitte le lycée n'est pas nécessairement un élève qui échoue. Il peut avoir déménagé en France (4 élèves dans ce cas pour l'année prochaine) ou encore être affecté dans un autre établissement du réseau AEFÉ (deux cas prévus cette année).

L'équipe pédagogique travaille actuellement sur la stratégie marketing/prospection avec un groupe de parents volontaires (incluant des familles indiennes). Des outils de présentation du lycée sont en cours d'élaboration, mettant en avant les atouts du système éducatif français et la force du réseau AEFÉ. C'est ce travail qui doit permettre de gagner en visibilité et de trouver les clés de communication pour attirer les familles indiennes.

Par ailleurs, la célébration en 2026 du bicentenaire de l'établissement sera l'occasion de mettre en valeur la communauté des alumnis au travers de deux projets : un atelier d'écriture sur le long court dont le livrable serait une publication des anciens élèves, élèves et personnels, recueil articulé autour de leurs liens avec le Lycée, et un grand rassemblement des alumnis, aujourd'hui plus de 8 000 (6 500 sorties du LFIP depuis 1977) présents partout dans le monde.

**Émetteur de la question : Monsieur Moulay Driss EL ALAOUI, FCPE**

**Sujet n°3.12 :**

Lycée français Jean Monnet de Bruxelles :

- Pourquoi certaines circulaires, directives et lois diverses applicables à l'Éducation nationale ne sont-elles pas systématiquement retranscrites pour l'AEFE ?
- En cas d'exclusion définitive d'un élève, en France, l'académie est dans l'obligation de fournir un établissement à l'élève concerné de moins de 16 ans, que peut proposer l'AEFE comme système équivalent afin de ne pas pénaliser les élèves et les familles ?

**Réponse :**

Le titre V du livre IV du code de l'éducation est consacré aux établissements français d'enseignement à l'étranger qui sont soumis aux dispositions du code de l'éducation dans les conditions fixées par décret en Conseil d'État, « *compte tenu de leur situation particulière et des accords conclus avec des États étrangers* » (art. L. 451- 1).

Ainsi, les dispositions législatives énoncées sous l'article R.451-1 du code de l'éducation, les dispositions réglementaires prises pour leur application, et les dispositions spécifiques des articles R.451-2 à R.451-15 du code de l'éducation constituent, avec les circulaires de l'Agence, le droit applicable aux établissements scolaires français à l'étranger.

En cas d'exclusion définitive d'un établissement, le chef d'établissement en lien avec le Poste veille toujours à proposer des solutions alternatives de scolarisation, soit dans un autre établissement homologué lorsque cela est possible, soit dans le système local, soit via le CNED. Étant rappelé ici qu'aucun principe ni aucune disposition ne reconnaît aux parents d'enfants Français établis hors de France le droit de choisir librement l'établissement devant être fréquenté par leurs enfants, ni le droit de les inscrire dans un établissement relevant de l'AEFE.

**Émetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n°3.13 :**

Lycée Regnault - Élèves non acceptés en cours en raison du retard de paiement des frais de scolarité par leurs parents

Au Lycée Regnault de Tanger, établissement en gestion directe, le 6 janvier 2025, des élèves ont été nommément appelés, alors qu'ils étaient en classe, par des surveillants disposant de listes de « mauvais payeurs », listes comportant le montant des sommes soi-disant dues par chaque famille. Ces élèves, devant leurs camarades, ont été sortis de classe et envoyés à la vie scolaire « parce qu'ils n'avaient pas payé ». Cet épisode fait suite à un autre, de coupure de Pronote aux élèves et à leurs familles non à jour de paiement au mois de décembre, visant à accélérer le règlement des frais de scolarité.

Nous ne commentons pas le fait que la majorité de ces familles sont boursières ou bénéficient d'échéanciers négociés et donc n'étaient pas en retard de paiement, ou alors d'un jour (!).

Si l'intervention du poste, alerté instantanément par les associations de parents d'élèves, a permis aux élèves de retourner en classe, les responsables de cette démarche n'ont à l'heure actuelle produit aucune excuse (« l'erreur informatique » évoquée sur Pronote ne pouvant décemment être considérée comme une excuse).

L'Agence considère-t-elle qu'il soit normal et acceptable d'exposer ses élèves, en classe, aux soi-disant difficultés financières de leurs parents ? Considère-t-elle qu'il soit acceptable de bloquer leur accès à Pronote parce qu'ils sont boursiers, ou que leurs parents sont en retard de paiement ? Comment accepter une telle situation et ses conséquences psychologiques, alors que partout on évoque le bien-être des élèves ?

### **Réponse :**

En matière de recouvrement des frais de scolarité, l'AEFE attend de ses équipes de direction un travail diligent, professionnel et empreint d'éthique et d'efficacité conformément à la circulaire AEFE n°001088 datant du 16 mars 2015. Par conséquent, l'exposition des élèves aux éventuelles difficultés financières des parents et le blocage de l'accès à PRONOTE ne sont pas en concordance avec les directives de l'Agence.

Concernant cette situation, dès qu'ils en ont été informés, le SCAC et le secteur géographique sont intervenus pour stopper le processus mis en place par la direction de l'établissement. Une analyse des faits conduite par le SCAC en concertation avec le secteur est en cours.

### **Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

### **Sujet n° 3.14 :**

En Tunisie, cette année, le Grand Oral aura lieu fin mai, avant les épreuves de spécialité. Cette anticipation a été imposée en raison du grand nombre de candidats libres. Elle n'est pas favorable aux élèves de terminale des établissements homologués du réseau.

Ces établissements sont pris en étau entre deux contraintes : d'une part, l'impossibilité pour les enseignants de corriger des copies tout en faisant passer des oraux, et d'autre part, l'obligation imposée par le ministère tunisien de transmettre les notes du baccalauréat avant le 3 juillet.

Pourquoi ne pas envisager d'élargir la zone de mutualisation de correction des copies afin d'éviter de pénaliser nos élèves au profit des candidats libres ? D'autres solutions peuvent-elles être explorées ?

### **Réponse :**

Le nombre de candidats libres qui présentent le baccalauréat français en Tunisie connaît en effet une hausse importante depuis quelques années : il a été multiplié par 2 en 5 ans au niveau terminal (de 665 en 2020 à 1 367 en 2025) et a augmenté de 30 % sur la même période pour les épreuves de 1<sup>re</sup> (de 1 047 en 2020 à 1 355 en 2025). Cette hausse n'est pas spécifique aux candidats libres. Elle se manifeste aussi sur les effectifs des scolaires (Cned scolaires inclus), multipliés par 2 en terminale comme en 1<sup>re</sup> (de 772 à 1 505 en terminale, de 849 à 1 698 en terminale).

Cette inflation du nombre de candidats emporte naturellement des contraintes nouvelles pour l'organisation des examens dans le pays. Elle s'ajoute cette année à la contrainte calendaire, induite par la prise en compte des nombreux jours fériés ou de vacances des pays composant le groupe 1 (cf. note

de service MEN – DGESCO A-MPE du 11 novembre 2024), qui ont conduit la DGESCO à neutraliser les derniers jours de mai et les premiers jours du mois de juin pour positionner les épreuves écrites entre le 10 et le 16 juin.

Et elle doit être articulée, comme chaque année, avec l'exigence des autorités tunisiennes de pouvoir disposer des résultats du baccalauréat français au plus tard le 30 juin 2025. Pour accélérer le traitement et la transmission des résultats, une application dédiée a d'ailleurs été développée par le poste diplomatique, avec l'appui de l'AEFE.

Au regard de ces impératifs, et afin de permettre aux interrogations orales et aux corrections de copies de se tenir dans des conditions satisfaisantes, en limitant au maximum les chevauchements, il a donc été prévu de programmer le grand oral des candidats au baccalauréat avant les épreuves écrites. Cette situation n'est pas inédite, elle est déclinée à l'identique dans plusieurs autres zones de l'enseignement français à l'étranger.

Pour faire face à cette charge croissante, il convient de rappeler en outre que l'académie d'Aix-Marseille, responsable de l'organisation des examens en Tunisie et en Algérie, requiert et obtient chaque année des autres académies le renfort de nombreux correcteurs pour les épreuves écrites (180 professeurs supplémentaires mobilisés en 2024) et envoie chaque session sur zone plusieurs interrogateurs d'Aix-Marseille (une cinquantaine en 2024).

Enfin, une réflexion est en cours au sein du MENESR afin de déterminer si une nouvelle académie de rattachement pourrait être investie de la responsabilité du pilotage et de l'organisation des examens en Algérie ou en Tunisie, pour desserrer la pression qui pèse actuellement sur l'exercice.

**Émetteur de la question : Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénat**

**Sujet n°4.1 :**

Situation du collège Saint-Exupéry de Rabat : Qu'en est-il de l'avancement du projet de démolition/reconstruction du collège Saint-Exupéry de Rabat ? Où en est l'autorisation du projet par les autorités marocaines ? Le recul de la date du déménagement sur le site d'accueil provisoire semble présager des difficultés à faire avancer le projet correctement. De quel ordre sont-elles ?

**Réponse :**

La reconstruction du collège Saint Exupéry de Rabat a été voté par le CA de l'agence le 29 juin 2023 pour un montant Toutes Dépenses Confondues de 18,5 millions d'euros.

La conception du projet a été attribuée au groupement « groupe 3 Architecte/LT2A/Marocluséo » par concours d'architecture à la suite de la tenue du jury le 27 juin 2024.

L'opération envisagée pour une ouverture à la rentrée scolaire 2027, se poursuit conformément au calendrier prévu, avec un début des travaux de démolition du site existant à l'été 2025, préalablement aux travaux de construction.

Le dépôt formel du permis de construire est prévu en avril 2025.

Le déménagement à l'été 2025 du collège vers le site de Diour Jamaa prévu initialement aux vacances de février a été repoussé à cet été, pour donner satisfaction aux familles qui ne souhaitaient pas un déménagement en cours d'année scolaire.

Un comité de suivi de l'opération a été créé et se tient régulièrement afin de partager l'avancement de cette opération immobilière avec la communauté éducative.

**Émetteur de la question : M. Moulay Driss EL ALAOUI, FCPE**

**Sujet n° 4.2 :**

Lycée Franco-Hellénique Eugene de La Croix à Athènes :

Quelle est la situation actuelle et les progrès qui ont eu lieu en ce qui concerne la construction de la nouvelle école sur le nouveau terrain qui a été acheté par le lycée Franco-Hellénique Eugene de La Croix à Athènes en Grèce ?

Aussi nous avons entendu que la nouvelle gérance parentale ainsi que l'AEFE n'ont pas réussi à obtenir un prêt pour la construction. La décision a été prise de ne pas construire et de revendre le terrain qui a été acheté en 2024. Pouvez-vous nous le confirmer ? Si oui quels sont les efforts qui ont été fait pour essayer d'obtenir un prêt et pour quelles raisons cela a échoué ?

**Réponse :**

En réponse à votre interrogation concernant la situation actuelle du projet de construction sur le terrain acquis à Pallini, le Conseil d'Administration du Lycée Franco-Hellénique Eugène Delacroix reste pleinement engagé dans la réalisation de ce projet. Il n'est nullement envisagé de renoncer à cette construction.

Les récentes séances du Conseil d'Administration du lycée ont au contraire été l'occasion d'échanger sur les stratégies à adopter pour mener à bien cette initiative. Dans cette perspective, la venue sur place du programmiste chargé du dossier a été validée lors de la dernière séance du 15 février, confirmant ainsi la volonté d'avancer concrètement sur ce projet.

Par ailleurs, l'hypothèse d'une revente du terrain acquis en 2024 n'est absolument pas à l'étude.

**Émetteur de la question : Moulay Driss EL ALAOUI, FCPE**

**Sujet n°4.3 :**

Point sur le financement des projets immobiliers du réseau. Quelles sont les perspectives ?

**Réponse :**

La question du financement de l'investissement immobilier est au cœur des préoccupations de l'agence.

Le SPSI 3 exposera la stratégie immobilière de l'agence et son financement, les échanges avec la tutelle se tiennent, sa finalisation est en cours.

**Émetteur de la question : Moulay Driss EL ALAOUI, FCPE**

**Sujet n°4.4 :**

Quel soutien financier et aide potentielle envisage l'AEFE apporter au lycée Français International Victor Hugo de Marrakech pour finaliser sa restructuration et répondre ainsi à son attractivité ?

**Réponse :**

L'AEFE soutient la finalisation du projet de restructuration de l'école élémentaire Nord qui fait partie d'une opération votée par le CA de l'agence le 24 mars 2015 dans le cadre du SPSI 1. Celle-ci permettra effectivement d'améliorer l'attractivité du lycée et d'accueillir un effectif supplémentaire.

L'agence établira avec l'établissement un plan de financement permettant de financer dès que possible cette rénovation.

**Émetteur de la question : M. Moulay Driss EL ALAOUI - FCPE**

**Sujet n°4.5 :**

Le projet immobilier de Berchet Tanger : Concernant la phase 2, qu'en est-il du transfert des locaux de l'Institut Français jouxtant la parcelle de l'École ? Les familles sont en attente de visibilité sur les projections de ce projet déterminant pour répondre à l'attractivité du pôle EGD Tanger. Quelles sont les perspectives envisagées par l'AEFE ?

**Réponse :**

L'AEFE a confirmé la pérennisation de l'implantation de l'école Berchet en son site historique et est favorable à son développement. Le site de l'Institut Français qui sera progressivement détaché des espaces de l'institut français constitue une véritable opportunité pour le rayonnement et l'attractivité du lycée Regnault dans son ensemble ainsi que par la possibilité que le site de l'institut lui aussi historique reste dans le giron de la France.

Des échanges sont actuellement en cours avec le poste diplomatique pour permettre la concrétisation de ce projet qui sera proposé au SPSI 3 de l'Agence.

Le PRÉSIDENT remercie l'ensemble des administrateurs de leur patience et engagement. Il conclut en soulignant que chacun a eu l'opportunité de s'exprimer, rappelant que toutes les opinions sont légitimes et audibles.

Il exprime également sa gratitude envers les équipes en charge de l'organisation matérielle du conseil, avant d'annoncer que la prochaine réunion se tiendra le jeudi 26 juin dans les nouveaux locaux à Saint-Ouen et indique que des informations complémentaires seront communiquées pour faciliter l'accès à la nouvelle salle du conseil.

*La séance est levée à 13 heures 05.*

Le Président  
du Conseil d'Administration de l'AEFE



Cyrille PIERRE